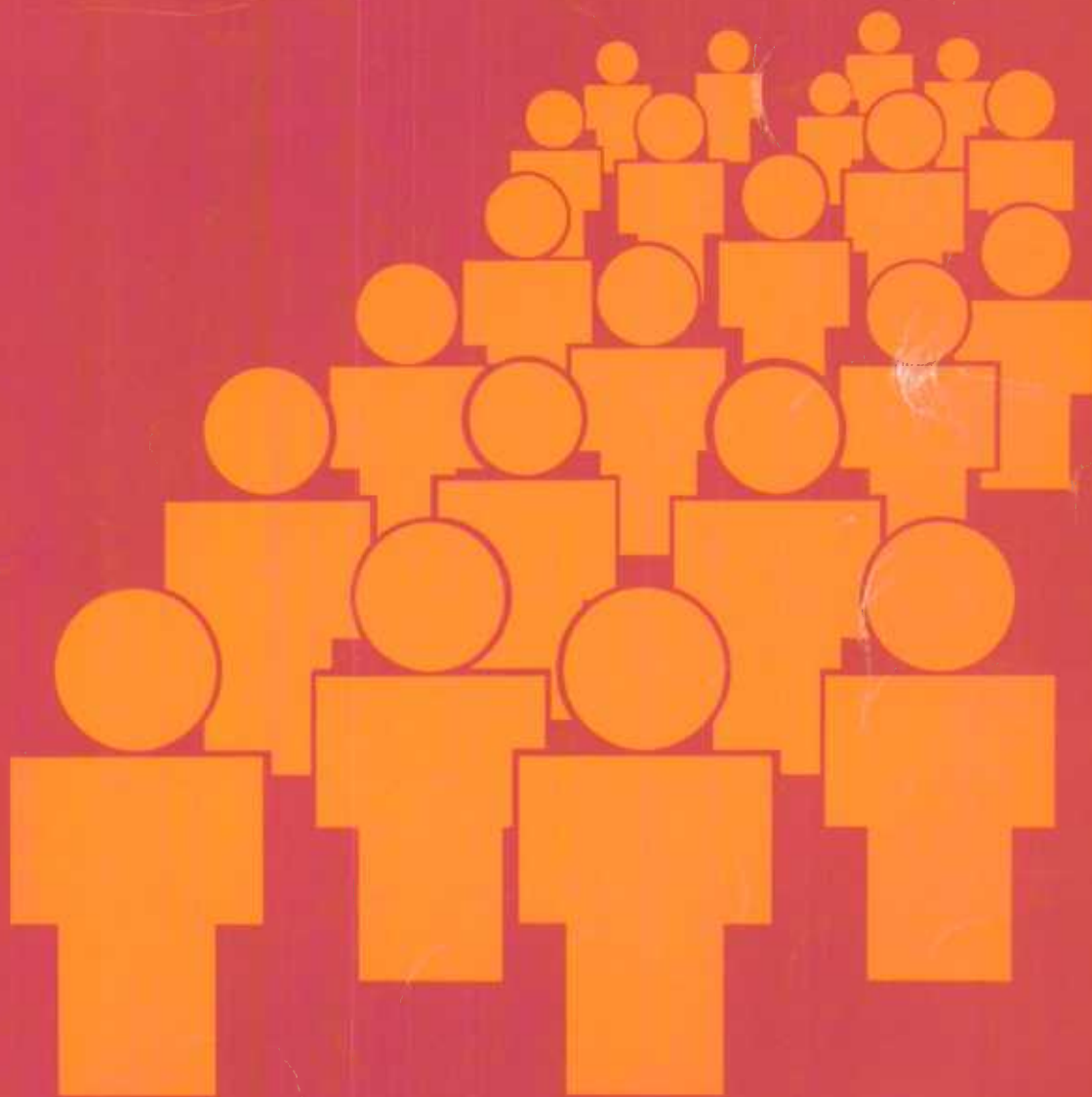
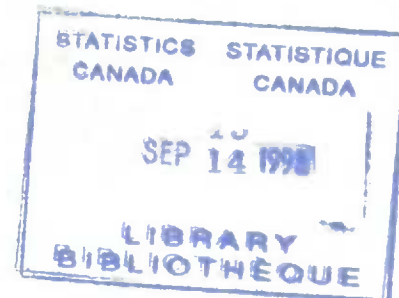


Sur les tendances démographiques et leur effet sur le marché du travail au Canada



COMPTE RENDU D'UN ATELIER

SUR LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES
ET LEUR EFFET SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL AU CANADA



Parrainé conjointement par:

La Division de la démographie de
Statistique Canada

et

La Direction de l'analyse de
l'emploi et de l'immigration
de Emploi et Immigration Canada

novembre 1981

8-4200-502

Centre des conférences du gouvernement, Ottawa
23 octobre 1980

(An English version is available)

STATISTICS STATISTIQUE
CANADA CANADA
SEP 1 1998
BIBLIOTHÈQUE
LIBRARY

TABLE DES MATIÈRES

Page

Avant-propos

Remarques préliminaires	par	P.B. Fay	
		A. Romaniuc	
Document n° 1		<u>Tendances liées à la fécondité au Canada</u> par T.J. Samuel	
Document n° 2		<u>Recommandations de l'Organisation des Nations Unies sur les statistiques en matière d'immigration et d'émigration et leur application au Canada</u> par J.J. Kelly	
Document n° 3		<u>Croissance et structure futures de la population du Canada: résultats et effets de quelques simulations démographiques</u> par K.G. Basavarajappa et M.V. George	
Document n° 4		<u>Développements récents observés dans les migrations interprovinciales au Canada et scénarios possibles pour les années 80</u> par J. Perreault et R. Raby	
Document n° 5		<u>Analyse de la répartition par âge selon les professions: Canada 1971-1985</u> par S.Y. Isaac et M. Robertson	
Document n° 6		<u>Conséquences des variations de la répartition de la population active selon l'âge et le sexe sur le taux de chômage au Canada: tendances récentes et perspectives d'avenir</u> par B. Ram	
Document n° 7		<u>Impact de l'évolution démographique sur le marché du travail au Canada</u> par M. Robertson et A.S. Roy	
Résumé des délibérations		
Conclusion	par	R.F. Gordon	
Liste des participants		

AVANT-PROPOS

L'atelier sur les tendances démographiques et leur effet sur le marché du travail au Canada a eu lieu le 23 octobre 1980 dans la salle du Centenaire du Centre des conférences du gouvernement. Environ soixante personnes y participaient, représentant les huit ministères et organismes fédéraux suivants: le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, la Commission de l'emploi et de l'immigration, le Conseil économique du Canada, le ministère de l'Expansion économique régionale, le ministère du Travail, le département d'État au Développement économique, le Secrétariat d'État et Statistique Canada. (Voir la liste des participants à la page 247.)

Sept documents ont été présentés par des membres de la Division de la démographie de Statistique Canada et par des représentants de la Direction de l'analyse de l'emploi et de l'immigration du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le présent compte rendu contient le texte revu et corrigé de ces documents suivant leur ordre de présentation ainsi qu'un résumé des délibérations rédigé à partir de la transcription d'un enregistrement.

L'atelier a été une réussite dans la mesure où il a permis d'établir de bons rapports entre les participants et de déterminer

certaines domaines de recherche importants en matière de politiques et dans lesquels Statistique Canada et le ministère de l'Emploi et de l'Immigration pourraient unir leurs efforts. On a accordé la priorité aux domaines suivants:

- (1) l'effet des facteurs démographiques sur le marché du travail et leur corrélation avec le chômage;
- (2) la rédaction de documents de base en vue de la formulation d'objectifs en matière d'immigration;
- (3) l'amélioration des statistiques sur l'immigration et l'émigration au Canada;
- (4) l'élaboration de projections de population active par catégorie professionnelle.

L'atelier a fait ressortir une fois de plus la nécessité des travaux de recherche analytique conjoints du genre de ceux dont nous parlons plus haut, de façon à organiser et à présenter les données statistiques sous une forme plus susceptible d'être utilisée dans le processus de prise de décisions en matière de politiques.

Nous tenons à remercier MM. John Samuel (Emploi et Immigration) et John Kelly (Statistique Canada) d'avoir participé à l'organisation de l'atelier ainsi que M. Malcolm Britton et Mlle Judith McSkimmings de Statistique Canada d'avoir préparé le texte des délibérations pour la publication.

Le contenu des documents présentés reflète les opinions des auteurs et ne traduit pas nécessairement les vues ou les politiques de Statistique Canada ou du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Direction de l'analyse de
l'emploi et de l'immigration
Ministère de l'Emploi et
de l'Immigration

Division de la démographie
Statistique Canada
juin 1981

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

par

P.B. Fay

Sous-ministre adjoint intérimaire,
Politique et planification stratégiques,
Emploi et Immigration Canada

Comme d'autres ministères, Emploi et Immigration Canada a besoin de données sociales pour formuler ses politiques sur des bases solides. À cet égard, nous entretenons depuis longtemps des relations très profitables avec Statistique Canada. Cet atelier, dont Statistique Canada a eu l'initiative, nous fournit une excellente occasion d'étudier l'offre et la demande de renseignements dans ce domaine. Signalons d'abord deux choses au sujet de l'atelier. Premièrement, il réunit un groupe de spécialistes qui travaillent dans le même domaine mais qui ont des perspectives différentes; je crois donc qu'il donnera lieu à des échanges extrêmement profitables. Deuxièmement, je suis certain que tous ceux qui sont ici aujourd'hui conviendront qu'on n'a pas accordé suffisamment d'importance et de ressources aux domaines de la démographie et de la population active jusqu'ici. Compte tenu, principalement, de la situation économique actuelle, je pense qu'il nous faut tout tenter pour faire connaître l'importance des données démographiques et des données sur la population active et pour faire en sorte que les ressources nécessaires aient une efficacité optimale en

termes de coût. Nous devons donc nous assurer que les cadres supérieurs des deux organismes connaissent très bien les besoins d'information dans ces domaines et l'utilité des données en question.

Je suis sûr qu'avec un groupe comme celui que nous avons aujourd'hui, l'atelier nous permettra à tous d'avoir des entretiens très productifs et des échanges très fructueux. Au nom de mes collègues d'Emploi et Immigration Canada, je tiens à remercier Statistique Canada de nous avoir invités à participer à cet atelier et j'espère que dans l'avenir nous aurons encore l'occasion de collaborer ensemble à des entreprises de ce genre.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

par

A. RomaniucDirecteur de la Division de la
démographie, Statistique Canada

Cet atelier s'inscrit dans le cadre d'une série de plusieurs rencontres auxquelles la Division de la démographie de Statistique Canada se propose de convier les ministères et organismes gouvernementaux qui se servent de données démographiques dans leurs travaux. Depuis la nomination de M. Ivan Fellegi au poste de Statisticien en chef adjoint chargé du Secteur de la statistique sociale à Statistique Canada, des efforts plus marqués sont faits pour améliorer les statistiques sociales et démographiques en fonction du processus de prise de décisions en matière de politiques. À titre d'organisme de statistique, il ne nous revient pas de formuler ces politiques. Nous devons toutefois nous tenir au fait des besoins des ministères chargés de les établir, de façon à accroître la qualité de nos services. L'un des moyens d'y parvenir est de resserrer nos liens personnels et professionnels avec les utilisateurs de nos données.

L'atelier d'aujourd'hui a pour but de réunir des spécialistes des divers ministères pour qu'ils discutent, tout d'abord, des problèmes techniques et pratiques relatifs à la corrélation entre les tendances démographiques et la population active, qu'ils déterminent ensuite les domaines qui devraient faire l'objet de recherches plus poussées et, enfin, qu'ils lancent un programme permanent de recherche analytique conjointe dans le domaine démographique qui intéressera les deux organismes. Nous espérons que nous arriverons ainsi à accroître l'utilité des données démographiques relativement à la prise de décisions en matière de politiques.

Nous sommes très heureux que nos collègues du ministère de l'Emploi et de l'Immigration aient accueilli si favorablement l'idée de cet atelier. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les organisateurs, M. John Samuel (Emploi et Immigration) et M. John Kelly (Statistique Canada), de tous les efforts qu'ils ont faits pour que cet atelier ait lieu.

DOCUMENT N° 1

TENDANCES LIÉES À LA FÉCONDITÉ AU CANADA*

par

T.J. Samuel
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Introduction

Le présent document se propose d'examiner les tendances relatives à la fécondité au Canada afin de mieux comprendre la baisse marquée du taux de fécondité qu'a connue le Canada au cours des vingt dernières années. Les causes de cette baisse sont analysées et le cours probable de cette variable démographique vitale au cours des quelques prochaines années est exploré en vue de formuler des hypothèses valables sur la fécondité pour l'établissement des projections démographiques.

Avant la conquête du Québec (qui portait alors le nom de Nouvelle-France) par l'Angleterre, la fécondité y était proverbiale(1). Le premier recensement du Québec signale que les femmes portent un enfant presque tous les ans. On dit que la première femme de la colonie, arrivée en 1617, a eu 27 enfants. Dans les premières décennies qui ont suivi la Conquête, les Canadiens d'origine française ont

* Je tiens à remercier M. R.F. Gordon du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pour les observations qu'il a bien voulu formuler sur un projet antérieur du présent document.

(1) Beaujot, Roderic P., Canada's population: growth and dualism, Population Bulletin, avril 1978, p.8.

atteint le taux de croissance qu'avait prévu Malthus(2), c'est-à-dire qu'ils ont doublé leur nombre en 25 ans, grâce à l'accroissement naturel(3). Comme le faisait observer Henripin, pour ce qui est du taux de natalité, on ne peut reprocher aux Canadiens de cette époque de ne pas avoir fait leur devoir(4).

La prolificité de cette époque découle des mariages entre très jeunes gens, des encouragements monétaires accordés aux pères de famille, des impôts très lourds imposés aux célibataires, de la disponibilité des terres non défrichées, de la rareté de la main-d'oeuvre, du taux élevé de mortalité chez les enfants en bas âge, et de l'absence de moyens de contraception dans une société religieuse et pré-industrielle.

Les statistiques de l'état civil du Québec sont mieux documentées que celles du reste du Canada. Quarante ans après la conquête du Québec par les Britanniques en 1760, le taux de natalité au Québec était supérieur à 60 pour mille habitants. De 1761 à 1770, le taux de

(2) En 1882, Thomas Robert Malthus formulait sa théorie de la population, portant ainsi le problème de la croissance démographique à l'attention des savants. Selon cette théorie, la population humaine, lorsqu'elle n'est pas contrôlée, augmente en progression géométrique (c'est-à-dire qu'elle double tous les vingt-cinq ans) alors que les ressources alimentaires n'augmentent qu'en progression arithmétique. Il s'ensuit donc que les ressources alimentaires finiront par ne plus suffire aux besoins de la population. Par conséquent, si la croissance démographique n'est pas contrôlée par une réduction du taux de natalité, le taux de mortalité devra augmenter.

(3) Henripin, Jacques, Tendances et facteurs de la fécondité au Canada, Statistique Canada, Ottawa, 1972, p. 3.

natalité était de 65.2(5). Dans l'ensemble du Canada, au cours du XVIII^e siècle, les femmes mariées de 45 ans et plus avaient en moyenne 8.4 enfants vivants. Pendant tout le XIX^e siècle, le taux de fécondité du Québec est demeuré élevé.

En 1959, le taux de natalité du Québec était supérieur à celui du Canada, soit 28.3 comparativement à 27.4. Neuf ans plus tard, soit en 1968, le Québec avait le taux de natalité le plus bas de toutes les provinces. Une baisse aussi marquée est assez inusitée dans les annales de la démographie. Le seul pays avec lequel on puisse peut-être établir un parallèle est le Japon où le taux de natalité au cours de l'après-guerre a baissé de moitié en une seule décennie, principalement du fait de la légalisation de l'avortement. Le taux de natalité du Québec est passé de 13.8 en 1972 à 15.3 en 1976, mais il reste inférieur à la moyenne canadienne.

Ce déclin s'explique souvent par la théorie de la transition démographique(6) suivant laquelle la diminution du taux de fécondité au cours du processus de modernisation d'une société touche en dernier lieu le groupe le plus défavorisé. Il faut également noter que la population du Québec n'a pas connu le phénomène de l'explosion démographique qui s'est fait sentir à l'échelle de l'Amérique du Nord au cours de

(5) Henripin, Jacques, loc. cit.

(6) On suppose que la transition démographique se fait en trois grandes étapes: a) les sociétés pré-industrielles, où les taux de fécondité et de mortalité sont élevés, avec pour résultat une croissance naturelle assez faible; b) les sociétés en transition, où le taux de fécondité est élevé, mais le taux de mortalité est à la baisse, d'où une croissance naturelle rapide; et c) la société moderne où les taux de fécondité et de mortalité se maintiennent à un niveau assez bas dans une population plus ou moins stable.

l'après-guerre(7). L'essor industriel au Québec, de meilleures possibilités d'instruction, une urbanisation accrue, ainsi que l'affaiblissement du rôle prédominant de la religion sont autant de facteurs qui ont contribué à ce phénomène.

Avant de discuter de la convergence des taux de fécondité entre les provinces, il conviendrait de mentionner qu'il arrive souvent que le taux de natalité en tant que mesure de la reproduction humaine ne donne pas une image exacte de ces événements étant donné que les naissances ne se produisent que chez les femmes d'un certain groupe d'âge et la plupart du temps dans les liens du mariage. Par conséquent, la variation du taux de natalité sera largement influencée par la proportion de femmes mariées en âge de procréer. Par exemple, comme le note Henripin, l'augmentation considérable du taux brut de natalité jusqu'en 1959 et la baisse tout aussi marquée qui s'est fait sentir de 1959 à 1967 est presque entièrement attribuable à une modification de taux de fécondité par âge; et qui plus est, l'augmentation aurait été encore plus marquée n'eut été l'influence négative de la répartition par âge(8).

Par conséquent, pour mieux mesurer la fécondité humaine, on utilise souvent le concept de la fécondité totale. L'indice synthétique de fécondité se rapporte au nombre moyen d'enfants nés d'une cohorte

(7) Beaujot, Roderic P., loc. cit., p. 10.

(8) Henripin, Jacques, Recent Trends in Canadian Fertility, Canadian Review of Sociology and Anthropology, vol. 8, N^o. 2, 1971, p. 117.

hypothétique de femmes, moyennant une mortalité nulle, et soumises aux taux de fécondité par âge observés au cours d'une année civile(9). Le taux peut être exprimé en fonction de 1,000 femmes ou individuellement. La proportion des femmes mariées, leur âge au mariage et la durée du mariage influent sur l'indice synthétique de fécondité.

Comme l'indiquent le tableau 1 et le graphique 1, l'indice synthétique de fécondité accuse une baisse depuis quelque temps déjà. L'indice synthétique de fécondité, qui était de 4.3 en 1917, a diminué à 2.6 en 1937 pour remonter à 3.9 en 1959 et accuser une nouvelle baisse à 1.8 en 1978. En même temps que cette baisse marquée de la fécondité, on a assisté à une convergence des taux entre les provinces. Le Québec, qui détenait depuis longtemps le taux de fécondité le plus élevé du pays, se place maintenant au dernier rang. Le taux de natalité du Québec est passé de 35.5 en 1921-1925 à 28.3 en 1959, alors que celui de l'Ontario est passé de 23.7 à 26.4. Depuis, les deux provinces ont toutefois connu une baisse de la fécondité. L'indice synthétique de fécondité de 1975 pour toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, du Québec et de l'Ontario, dépassait légèrement celui de l'ensemble du pays. La plupart des autres provinces semblent se diriger rapidement vers le taux de 1.7 que connaissent les trois provinces précitées, tandis que Terre-Neuve, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon sont encore loin derrière.

(9) George, M.V. et A. Romaniuc, Patterns and Factors of Fertility Decline in Canada in 1960's (Mimeo), Statistique Canada, 1971, p. 3.

TABLEAU 1. Indice synthétique de fécondité (ISF), par femme* au Canada, 1917-1978

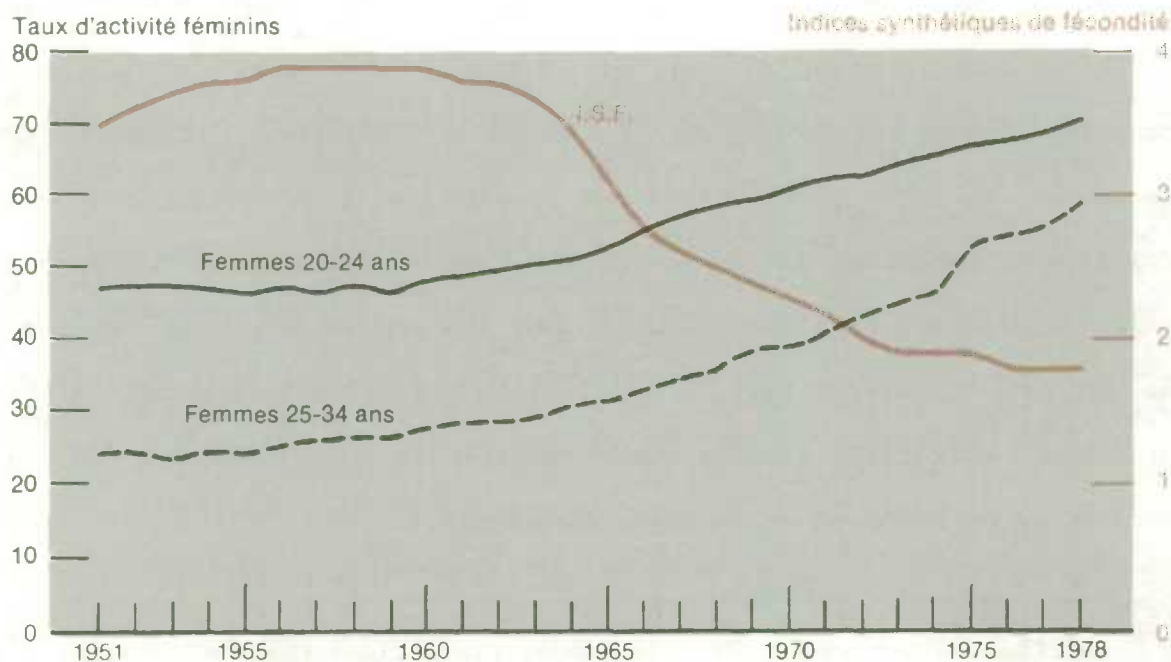
Année	ISF	Année	ISF	Année	ISF	Année	ISF
1917	4.3	1937	2.6	1951	3.5	1965	3.1
1922	3.4	1938	2.7	1952	3.6	1966	2.8
		1939	2.7	1953	3.7	1967	2.6
1926	3.4	1940	2.8	1954	3.8	1968	2.5
1927	3.3	1941	2.8	1955	3.8	1969	2.4
1928	3.3	1942	3.0	1956	3.9	1970	2.3
1929	3.2	1943	3.0	1957	3.9	1971	2.2
1930	3.3	1944	3.0	1958	3.9	1972	2.0
1931	3.2	1945	3.0	1959	3.9	1973	1.9
1932	3.1	1946	3.4	1960	3.9	1974	1.9
1933	2.9	1947	3.6	1961	3.8	1975	1.9
1934	2.8	1948	3.4	1962	3.8	1976	1.8
1935	2.8	1949	3.5	1963	3.7	1977	1.8
1936	2.7	1950	3.5	1964	3.5	1978	1.8

* Se reporter au texte pour la définition.

Source: Statistique Canada, État civil, volume 1, Naissances, n° 84-204 au catalogue, Annuel.

Figure — 1

Taux d'activité féminins et indices synthétiques de fécondité, Canada, 1951-1978



Source: Statistique Canada, la statistique de l'état civil, Vol. 1, no. 84-204 au catalogue, annuel, Section de l'enquête sur la population active, Statistique Canada

La diminution marquée de la fécondité au Canada est le résultat de l'industrialisation et de l'urbanisation progressives, de même que de toutes les attitudes sociales, des aspirations et des modes de comportement qui accompagnent ces changements et qui ont été souvent décrits dans les théories sociales de la fécondité(10). Malgré l'attitude première des gouvernements, la contraception est devenue chose commune, les restrictions de l'Église concernant l'utilisation des moyens de contraception sont plus souvent enfreintes qu'observées, les avortements légaux sont plus faciles à obtenir, ce qui fait qu'aujourd'hui les enfants sont le fruit d'un choix délibéré et non plus celui du hasard.

On peut maintenant examiner de plus près la baisse marquée de la fécondité que connaît le Canada depuis 1959, comme le montre le tableau 1. Cet examen est nécessaire pour bien comprendre le phénomène complexe de la fécondité et son évolution probable pour l'avenir. Les causes de ce déclin peuvent être attribuées à un certain nombre de facteurs qu'on peut classer selon les grandes catégories suivantes: les facteurs économiques, les facteurs socio-psychologiques, les facteurs démographiques, le gouvernement et l'environnement.

(10) Selon les théories sociales de la fécondité, la décision d'avoir des enfants est liée à un certain nombre de facteurs sociaux. L'économiste Paul Samuelson, Prix Nobel, admet qu'il faut se tourner vers la sociologie plutôt que vers l'économie pour comprendre les tendances démographiques de base. Autrement dit, il estime que les goûts et préférences des couples l'emportent sur l'incidence du revenu et des prix relatifs (et aussi de la richesse) au chapitre de la fécondité.

1. Les facteurs économiques

Depuis l'époque de Malthus, on a reconnu que les facteurs économiques jouent un rôle essentiel dans la décision d'avoir des enfants et le comportement qui en résulte. Malthus croyait que des normes de vie plus élevées entraîneraient une augmentation de la fécondité, alors que la théorie de la transition démographique laisse supposer le contraire. Néanmoins, comme le fait observer Ryder, d'après les renseignements recueillis, l'accent que les analystes portent à ce sujet et les conversations quotidiennes, l'économie joue un rôle capital dans les décisions relatives à la fécondité(11).

Le modèle économique de la fécondité suggérerait donc que les couples font un choix entre leur désir d'avoir des enfants et leur niveau de vie. On peut analyser certains de ces facteurs dans le contexte canadien.

a) Le taux d'activité chez les femmes

Une étude effectuée sur la relation entre la structure économique des populations et leur niveau de fécondité, à partir de données tirées de recensements effectués dans quelque 50 pays, révèle qu'un taux élevé d'activité chez les femmes qui travaillent à l'extérieur du foyer fait diminuer le niveau de fécondité d'une société(12). Plusieurs études canadiennes laissent entendre que le fait d'avoir ou non un jeune enfant à la maison est le facteur le plus important qui influence

(11) Ryder, N.B., Fertility dans Hauser, Philip M. et Otis, Dudley Duncan (ouvrage en collaboration), The Study of Population: An Inventory and Appraisal, University of Chicago, 1959, p. 426.

(12) Kadarada, John D., Economic structure and fertility: A comparative analysis, Demography, août 1971, p. 307.

l'entrée des femmes sur le marché du travail(13). Au cours des quelque 20 dernières années, un nombre de plus en plus grand de femmes ont remis en question leur rôle traditionnel au foyer et ont décidé de prendre un emploi à l'extérieur pour se réaliser pleinement, apporter un salaire d'appoint au budget familial, secouer leur ennui, se procurer les gadgets à la mode et se permettre quelques agréments, par exemple, des vacances. Étant donné que le fait d'avoir des enfants et de devoir les élever constitue un obstacle important à leurs possibilités de travailler, bon nombre de femmes ont choisi de travailler plutôt que d'avoir plusieurs enfants.

Comme le signale une étude américaine, même s'il n'y a pas de facilités pour la garde des enfants qui rendent compatibles les rôles de mère et de travailleuse, la stabilité à cet égard peut être un facteur important qui influencerait l'emploi et la fécondité des femmes(14). Plusieurs recherches empiriques ont conclu que la baisse des taux de fécondité et les possibilités de garde des enfants vont de pair. Étant donné qu'il n'y a pas d'études canadiennes sur ce sujet, il faut s'en remettre aux études américaines. Une étude des mères qui ne travaillent pas

(13) Allingham, John D. et Byron, G. Spencer, Women Who Work: Part 2 Married Women in Labour Force, Special Labour Force Studies, Series B, No. 2, Ottawa, 1968; Ostry, S., The Female Worker, DBS, Ottawa, 1968; Skowlas, N., Determinants of the Participation Rate of Married Women in the Canadian Labour Force, Statistique Canada, 1974.

(14) Flogue, Liliane P., Types of child care and fertility: A longitudinal study of working and non-working mothers, Population Index, juillet 1978, p. 421.

révèle que l'entrée sur le marché du travail facilité par les possibilités de garde d'enfants pouvait réduire la fécondité à venir(15). Une autre étude indique que l'usage des garderies est associé à une fécondité plus faible et à des attentes moindres quant au nombre d'enfants prévu(16).

Les garderies d'enfants tenues soit par l'État soit par des particuliers influenceront les niveaux de fécondité du fait de leur incidence sur le taux d'activité des femmes. En Europe de l'Est en particulier, ces garderies sont très répandues et ont peut-être contribué au déclin de la fécondité. Toutefois, au Canada, cela n'est pas encore le cas, même si les garderies sont de plus en plus nombreuses pour répondre à la demande grandissante. Étant donné que ces installations peuvent stimuler le taux d'activité des femmes, il est prévu que le taux de fécondité accusera une nouvelle baisse.

Dans la société moderne où le travail s'effectue à l'extérieur du foyer, les rôles de mère et de travailleuse sont largement incompatibles. Moins il en coûte pour confier à d'autres la garde des enfants, ou pour intégrer les tâches qui en découlent à son travail, plus la compatibilité est grande entre les deux(17). La situation familiale et l'emploi sont liés de la

(15) Presser, Harriet B., Child care, non-familial activities and fertility among non-employed mothers, Population Index, juillet 1978, p. 240.

(16) Baldwin, Wendy, Child care arrangements and fertility of working mothers, changes from 1973 to 1976, Population Index, juillet 1978, p. 421.

(17) Shycos, J.M. and R.H. Weller, Female working roles and fertility, Demography, mai 1970, p. 207.

manière suivante: plus le benjamin est âgé, moins il y a de chances que sa mère considère son emploi comme une activité inappropriée; plus le benjamin est jeune et plus il y a d'enfants, plus il y a de travail à la maison; enfin, plus le benjamin est jeune, plus il est difficile de le faire garder, et plus il est probable qu'il faudra payer pour ces services, ce qui réduit d'autant le salaire net tiré de l'emploi(18).

Le taux de fécondité a baissé à un rythme accéléré de 1961 à 1971, précisément au cours de la période où le taux d'activité des femmes aux âges de procréation maximale a augmenté, comme l'indique le graphique 1. Une baisse du taux de fécondité d'environ 50 pour cent au cours de cette période s'est accompagnée d'une augmentation du taux d'activité du groupe d'âge 20-24, de 50.4 à 61.6 pour cent et du groupe d'âge 25-34, de 28.9 à 40.6 pour cent(19).

Il pourrait être utile de spéculer sur ce que l'avenir réserve à la fécondité par suite d'une plus grande activité des femmes à l'extérieur du foyer. Selon l'Institut de recherche C.D. Howe, il est probable que le taux d'activité chez les femmes continuera d'augmenter en raison de leur niveau d'instruction

(18) Sweet, James A., Family composition and labour force activity, Demography, mai 1970, p. 207.

(19) Stone, Leroy et Andrew J. Siggner, The Population of Canada: A Review of the Recent Patterns and Trends, Statistique Canada, 1974, p. 92.

plus élevé, de l'urbanisation accrue, du plus grand intérêt qu'elles portent à leur carrière et d'une baisse du taux de fécondité lui-même(20). De même, l'expansion des débouchés dans le secteur des services, source traditionnelle d'emplois pour les femmes, favorisera vraisemblablement l'augmentation de leur taux d'activité. Toutefois, il est possible que la société adopte certaines mesures qui permettront de concilier les rôles de mère et de travailleuse. Pour les mères de jeunes enfants, le prix qu'elles doivent payer en termes d'argent et de sentiment, de même que l'attitude de leur conjoint sont des facteurs importants qui influencent leur décision de se joindre à la population active(21). Des garderies financées par l'État pourraient réduire les frais imposés à la mère et améliorer la qualité des services offerts et une plus grande participation des conjoints (certains pourraient même demeurer à la maison) pourrait réduire le prix émotionnel qui entre en jeu.

Le taux global d'activité des femmes au Canada est passé de 28.3 pour cent en 1960 à 48.9 pour cent en 1979. Toutefois, le taux d'activité des femmes au Japon était de 54.5 en 1960 et celui de la Suède de

(20) Institut de recherche C.D. Howe, Policy Review and Outlook, 1979, Anticipating the Unexpected, Montréal, 1979, p. 145.

(21) Crimmins-Gardner, Eileen, The prediction of young mother's labour force participation and future participation expectations through use of a household decision-making model, Population Index, juillet 1978, p. 401.

53.5 en 1975. Nous y voyons là une possibilité que le taux d'activité augmente encore chez les femmes au Canada. Les projections indiquent que le taux d'activité des femmes adultes (25 ans et plus) qui était de 45 pour cent en 1979 passera vraisemblablement à 54-55 pour cent en 1990(22).

On peut donc en conclure qu'une augmentation du taux d'activité chez les femmes contribuera vraisemblablement à réduire davantage le taux de fécondité.

b) Les coûts liés aux enfants et le niveau de vie

La décision d'avoir des enfants est également liée aux frais qui en découlent et au niveau de vie. Il est moins difficile de discuter du prix économique de l'éducation des enfants que du prix émotionnel. Les décisions des couples se fonderaient également sur les avantages, à la fois émotionnels et économiques, s'il y a lieu, qu'apportent les enfants. On ne peut nier que l'attitude à l'égard du confort matériel de la vie moderne et les dépenses de plus en plus élevées qu'entraînent les enfants et les adolescents ont joué un rôle dans la chute accélérée de la taille des familles(23).

(22) Emploi et Immigration Canada, Analyse du taux d'activité: Facteurs sous-jacents et tendances futures, décembre 1979, p. 24.

(23) Banks, Joseph A., Prosperity and Parenthood, Routledge and Kegan Paul Ltd., Londres, 1954, p. 206.

Plusieurs études ont révélé que les coûts liés à l'éducation d'un enfant, au titre des dépenses réelles aussi bien que du manque à gagner (coût d'opportunité), correspondent à plusieurs années de revenus familiaux. Puisque la décision d'avoir un enfant, dans une société moderne, est souvent pesée au regard de l'aptitude des parents à offrir un niveau de vie acceptable à la famille, il est peu probable qu'une économie où les prix augmentent plus rapidement que les revenus favorise une fécondité accrue. Ce qui est plus important encore, les coûts directs liés à l'éducation des enfants, notamment les services de santé, les loisirs et l'enseignement, augmentent probablement à un rythme plus accéléré que le revenu de la famille.

Le niveau de vie des couples est intrinsèquement lié au niveau de leurs revenus. Dans une société moderne, beaucoup considèrent que les enfants sont une responsabilité plutôt qu'un atout, ce qui était le cas dans les sociétés agraires. Comme le laisse entendre Gary S. Becker, la décision d'avoir un autre enfant constitue, entre autres choses, une décision économique importante et elle est assujettie aux mêmes principes d'analyse économique que ceux qui influencent les autres activités économiques des personnes et des groupes(24).

(24) Cité par Bogue, D.J., Principles of Demography, John Wiley, New York, p. 679.

Du point de vue du revenu, une étude établissant le lien entre les revenus et la fécondité au Canada a constaté un lien positif au cours de 1926-1957 et un lien négatif au cours de la période de 1958-1964(25). D'autres études ont montré que plus le revenu du mari était élevé, moins il y avait de chances que la femme travaille, d'où un taux de fécondité plus élevé, particulièrement dans un milieu urbain. Pour sa part, Henripin conclut, d'après le recensement de 1961, que, compte tenu de l'âge de la femme et du niveau d'instruction des couples, le nombre d'enfants était de 2.8 lorsque le revenu du mari était de \$10,000 ou plus, de 2.6 lorsque le revenu était de \$5,000 à \$7,000 et de 2.2 seulement lorsque le revenu était de \$1,000 à \$3,000 dans les grandes villes(26). Par ailleurs, une recherche empirique effectuée à Edmonton en 1973-1974 fait ressortir que des revenus plus élevés semblent être associés à un nombre d'enfants souhaités plus faible et, partant, à un taux de fécondité moindre(27).

Il est probable que le chômage chez les jeunes en particulier ait une incidence négative sur le taux de fécondité. Il est bien connu qu'au cours des quelques dernières années, le taux de chômage chez les jeunes a augmenté. Inutile de dire que dans

(25) Rao, Bhaskara N., Fertility and Income in Canada, Population Research Laboratory, Edmonton, 1973.

(26) Henripin, Jacques, loc. cit., p. 122.

(27) Beaujot, Roderic P., Karol J. Krotki et P. Krishnan, Socio-cultural variations in the applicability of the economic model of fertility, Population Studies, juillet 1978, p. 323.

une conjoncture économique où le taux de chômage est élevé, les jeunes sont généralement peu enclins à se marier ou à fonder une famille. Le taux de chômage du groupe d'âge 14-24 a doublé entre 1953 et 1957, c'est-à-dire au moment où la baisse du taux de fécondité s'est fait sentir. Le taux de chômage de ce groupe est demeuré de l'ordre de 9 à 13 pour cent de 1957 à 1963 et de 1970 à 1975, même si de 1964 à 1969, il était de l'ordre de 6 à 10 pour cent.

Le modèle Easterlin-Wachter est la théorie économique, peut-être la plus connue, qui établit un lien entre le revenu et la fécondité(28). On y trouve une explication valable de l'explosion démographique des années cinquante. Toutefois, l'application empirique du modèle précité dans l'Ouest du Canada a donné des résultats mitigés suivant les groupes socio-culturels auxquels il a été appliqué(29).

La théorie Easterlin a été contestée d'après le critère suivant: les changements apportés au rôle économique de la femme contribueront à perpétuer un taux de fécondité faible et

(28) En 1968, R.A. Easterlin (sa théorie fut plus tard connue sous le nom de modèle Easterlin-Wachter) essaya de réconcilier l'explosion démographique de l'après-guerre et l'évolution historique de la fécondité aux États-Unis. Il soutient que la fécondité est une fonction positive du revenu relatif, c'est-à-dire la relation entre le revenu actuel des jeunes gens, surtout ceux qui sont dans le début de la vingtaine, et celui de leurs parents quelque dix ou quinze années auparavant. Lorsque les jeunes gens pensent à se marier et à fonder une famille, ils comparent leur revenu actuel au niveau de consommation auquel ils étaient habitués dans leur adolescence. Ils se marient plus jeunes et ont plus d'enfants si la comparaison établie est positive. On a constaté que ce modèle pouvait s'appliquer à l'explosion démographique de l'après-guerre.

(29) Rao, Bhaskara, loc. cit.

probablement à éviter que se reproduise une explosion démographique de l'ampleur qu'on a connue(30). Le taux élevé d'activité chez les femmes a réduit l'importance des fluctuations de la fécondité se fondant sur la théorie Easterlin.

Malgré l'intérêt général de la théorie, il n'est pas certain qu'on puisse s'y fier pour prédire un renversement de la fécondité lorsque les jeunes qui connaissent actuellement des difficultés économiques atteindront un niveau de prospérité économique relative. Même si les contraintes économiques sont allégées, du fait du taux élevé d'activité des femmes et d'autres facteurs socio-psychologiques dont nous discuterons plus loin, il est peu probable que ce groupe connaisse une nouvelle explosion démographique. On serait plutôt tenté de se rallier à une étude britannique récente qui fait ressortir la combinaison entre une fécondité faible et la possibilité d'un déclin séculaire, la fécondité s'approchant de sa limite inférieure(31).

2. Les facteurs socio-psychologiques

Outre les facteurs économiques, des facteurs sociaux et psychologiques jouent un rôle important dans la décision d'avoir des

(30) Oppenheimer, Valerie K., The Easterlin hypothesis: another aspect of the echo effect to consider, Population and Development, septembre-octobre, 1976, p. 433.

(31) Ermisch, J., The relevance of the 'Easterlin Hypothesis' and the "New Home Economics" to fertility movements in Great Britain, Population Studies, mars 1979, p. 39.

enfants et dans celle d'utiliser des méthodes contraceptives. Il est difficile de faire une liste exhaustive de ces facteurs et de les analyser tous, mais on peut en relever quelques-uns.

a) La religion:

Comme le fait observer Henripin, de tous les facteurs qui peuvent influencer sur la fécondité, la religion est probablement celui qui influence le plus explicitement le comportement des couples(32). Outre l'interdiction officielle d'avoir recours à l'avortement et à certaines méthodes de contraception imposée par l'Église catholique romaine, la doctrine de celle-ci enseigne aux couples à ne pas empêcher les naissances sans raison grave.

Dans le groupe d'âge 40-44, le nombre d'enfants mis au monde par des femmes catholiques au Canada était de 4.0 en 1961 comparativement à 2.7 chez les femmes protestantes et à 2.1 chez les femmes juives(33). Pour le groupe d'âge 25-29, toutefois, ces chiffres étaient de 2.2, 2.1 et 1.7 respectivement, ce qui indique une réduction de l'écart entre ces groupes religieux pour la jeune génération. On présume qu'aucun de ces groupes n'avait l'intention de remettre à plus tard leur décision d'avoir d'autres enfants.

L'influence de la religion sur le taux de fécondité s'est affaiblie depuis quelques années. Même dans l'Église catholique

(32) Henripin, Jacques, loc. cit., p. 194.

(33) Henripin, Jacques, loc. cit., p. 198.

romaine, à laquelle appartiennent plus des deux cinquièmes de la population canadienne, et qui s'oppose à la contraception, les couples semblent laisser de plus en plus de côté l'enseignement de l'Église à cet égard(34). Cette tendance, déjà répandue, continuera vraisemblablement de s'étendre dans les années qui viennent. Un sondage effectué à Toronto portant sur la période 1958 à 1968 constatait que la plupart des femmes, indépendamment de leurs croyances religieuses, utilisent des méthodes contraceptives même si celles-ci étaient plus répandues chez les protestantes que chez les catholiques(35). Si l'on s'appuie sur les preuves données ci-dessus, il semble donc peu probable que la religion soit un facteur déterminant du taux de fécondité pour l'avenir.

b) L'urbanisation

Des études ont indiqué que la fécondité est liée au degré d'urbanisation de la population. D'après des études se fondant sur les recensements au Canada, les grandes villes ont réduit le taux de fécondité de 10 à 15 pour cent(36). Les petites villes de 1,000 à 5,000 habitants ont un taux de fécondité supérieur à la moyenne de 10 pour cent et les régions rurales non agricoles de près de 20 pour cent(37).

Les données indiquent également qu'une fois que la population urbaine a atteint une taille donnée, une nouvelle augmentation de la population n'a aucune influence sur les taux de

(34) Hudson Institute, *Le Canada a-t-il un avenir?*, McClelland et Stewart, 1978, p. 71.

(35) Kantner, J.F., J.D. Allingham et T.R. Balakrishnan, Oral Contraception and the Fertility Decline in Canada, (Miméo).

(36) Henripin, Jacques, loc.cit., p. 122.

(37) Ibid.

fécondité. Comme dans la plupart des pays industrialisés, la population urbaine du Canada a augmenté progressivement de 13.1 pour cent en 1851 à 62.9 pour cent en 1951 et à 76.6 pour cent en 1971(38).

L'incidence de l'urbanisation sur la fécondité se fait sentir par le style de vie qu'adoptent les urbains. Le style de vie dans les villes et le statut accordé aux femmes qui y vivent de même que leur taux d'activité, le coût du logement, le taux de mobilité, le niveau de consommation, la multiplicité des loisirs et la "discrimination" à l'égard des enfants sont autant de facteurs qui ont contribué à réduire le niveau de fécondité.

Toutefois, il n'est pas certain que la proportion des Canadiens habitant les villes continuera d'augmenter. Il n'est pas non plus certain que la corrélation positive entre la taille des villes et une fécondité plus faible se maintiendra dans l'avenir.

c) La situation de la femme

Comme le faisait observer une étude américaine, la situation de la femme n'est pas un sujet simple qu'on peut régler en criant lapin. C'est au contraire un sujet qui touche à presque tous les aspects de l'ordre social dont il contribue à modeler les priorités et les projets. C'est aussi un sujet qui fait partie

(38) Johnson, Thomas H., Urbanization and economic growth in Canada, 1851-1971, Research Report No. 7321, The University of Western Ontario, London, p. 8.

intégrante de notre vie privée de multiples façons(39). L'un des secteurs qui a été le plus profondément touché est la procréation puisque, pour la première fois dans l'histoire, la nécessité d'assurer la reproduction de l'espèce est contestée et la maternité elle-même est remise en question (40).

Le mouvement de libération de la femme a ajouté une nouvelle dimension à la situation de la femme en Amérique du Nord. Les célibataires et les divorcées ne sont plus mises au ban de la société; on les a non seulement acceptées, mais leur situation leur a donné une forme de prestige et d'esprit d'aventure(41). L'augmentation du taux de divorce et du nombre de familles dont le chef est une femme est également le fait d'une forte incidence de la libération de la femme(42), et les probabilités de divorce sont souvent reliées à une augmentation du taux d'activité.

On prévoit que l'intégration sexuelle se fonde sur l'égalité, préconisée par le mouvement de libération de la femme,

(39) Keller, Suzanne, The future status of women in America, dans Westoff, Charles F. et Park, Robert J. (ouvrage en collaboration), Demographic and Social Aspects of Population Growth, Washington, 1972, p. 269.

(40) Ibid., p. 270.

(41) Santos, Frederick P., The economics of marital status, dans Lloyd, Cynthia B. (ouvrage en collaboration), Sex Discrimination and the Division of Labour, Columbia, 1975.

(42) Johnson, Shirley B., The impact of women's liberation on marriage, divorce and family life-style, dans Lloyd, Cynthia B. (ouvrage en collaboration), loc. cit., p. 416.

entraînera une baisse de la fécondité. Le nombre d'enfants désirés pourra diminuer et les frais qui y sont reliés (y compris le coût d'opportunité) augmenteront au fur et à mesure que la valeur marginale du temps de la femme augmentera.

d) L'instruction

L'augmentation des niveaux d'instruction a un effet négatif sur le taux de fécondité à cause des taux d'activité plus élevés et probablement d'une plus grande efficacité des méthodes contraceptives. Les taux de fécondité différents suivant le niveau d'instruction laissent supposer qu'un niveau plus élevé d'instruction chez les femmes entraînera vraisemblablement une baisse de la fécondité.

D'après les recensements canadiens, le taux de fécondité baisse au fur et à mesure que le niveau d'instruction augmente(43). Les différences étaient les plus marquées entre les femmes ayant terminé leur cours primaire et celles qui avaient terminé leur cours secondaire et les moins marquées dans les milieux urbains.

e) Les facteurs psychologiques

Un certain nombre de facteurs psychologiques influe sur la décision d'avoir des enfants. Certains d'entre eux peuvent être brièvement mentionnés.

(43) Henripin, Jacques, loc. cit., p. 239.

L'amour des enfants peut influencer favorablement sur le taux de fécondité. Le fait d'avoir un ou deux enfants pourrait satisfaire ce désir, universel chez l'espèce humaine. Les enfants représentent une valeur symbolique et psychologique pour leurs parents, en tant que prolongement d'eux-mêmes et source de plaisir intrinsèque(44). Toutefois, ces valeurs peuvent être contrebalancées par des considérations d'argent, de temps et probablement de douleurs.

La rébellion des jeunes pourrait dissuader certains couples d'avoir des enfants. Les valeurs des parents ne coïncident pas souvent avec celles de leurs enfants et la perspective des enfants ingrats qui s'opposent aux valeurs et aux normes de leurs parents doit amener plus d'une personne à réfléchir sur la décision d'avoir plusieurs enfants(45).

Le désir de suivre "la mode" sur le plan social peut ou non avoir un effet stimulant sur la fécondité suivant la taille des familles servant de modèles à une société, notamment les personnalités en vue. Il est peu probable que cette influence soit le résultat d'une réflexion consciente.

La recherche des plaisirs et la dérobade face à des responsabilités parentales plus lourdes pourraient également

(44) Keller, Suzanne, The future status of women in America, dans Westoff, Charles F. et, Park, Robert J., (ouvrage en collaboration), loc. cit., p. 270.

(45) Hudson Institute, loc. cit., p. 71.

avoir une influence négative sur la fécondité. Par suite d'une plus grande sensibilisation aux responsabilités des parents, certains pays européens ont offert des cours télévisés menant à l'obtention d'un "certificat de parents". Même si les enfants peuvent apporter une certaine forme de plaisir, beaucoup de couples estiment qu'il est encore plus agréable de ne pas en avoir.

À une question de la journaliste Ann Landers du Time à laquelle 50,000 parents ont répondu, 70 pour cent d'entre eux ont indiqué que si on leur donnait de nouveau le choix, ils n'auraient pas d'enfants; cela n'en valait pas la peine(46). En 1960, 20 pour cent des couples mariés aux États-Unis n'avaient pas d'enfants; en 1975, cette proportion était passée à 32 pour cent(47).

3. Les facteurs démographiques

Parmi les facteurs démographiques qui influent sur la fécondité, notons: l'âge au mariage, le taux de nuptialité, la durée du mariage, la mortalité et l'immigration.

a) L'âge au mariage

Le recensement de 1961 révélait qu'après 30 ans de vie conjugale, les femmes qui s'étaient mariées avant 20 ans avaient de 4 à 5 enfants, celles qui s'étaient mariées entre 20 et 24 ans avaient de 3 à 4 enfants et celles qui s'étaient mariées

(46) Time, 5 mars 1979, p. 60.

(47) The Globe and Mail, 17 octobre 1980, p. 17.

entre 25 et 29 ans avaient moins de 3 enfants(48). Le fait de se marier à 25 ans plutôt qu'à 20 ans réduit donc le taux de fécondité de 30 pour cent.

"Toutes autres choses étant égales par ailleurs, lorsqu'il est d'usage de se marier jeune, une plus grande proportion de la population suivra cette norme et le niveau de fécondité éventuel aura tendance à augmenter à cause des risques plus nombreux de grossesse"(49). L'âge moyen au premier mariage est passé de 24.4 pour les femmes en 1941 à 22.4 en 1973 et pour les hommes de 27.6 à 24.9. On croit qu'une baisse soudaine de l'âge au mariage est un facteur qui a contribué à augmenter le taux de fécondité dans les années cinquante. Il est probable que la tendance à poursuivre de plus longues études contribuera à repousser encore l'âge au mariage dans l'avenir.

b) Le taux de nuptialité

Suivant les données connues, 70 pour cent de l'augmentation de la fécondité au cours de la période de 1941 à 1956 est attribuable au fait qu'un plus grand nombre de femmes en âge de procréer étaient mariées(50). Entre 1941 et 1961, le pourcentage des femmes mariées a augmenté de 56.9 à 66.8(51).

(48) Henripin, Jacques, loc. cit., p. 127.

(49) Kalbach, Warren E. et Wayne W. McVey, The Demographic Bases of Canadian Society, McGraw Hill, 1971, p. 271.

(50) Keyfitz, Nathan, New Patterns in the Birth Rate, dans Bladen, V.M., Canadian Population and Northern Colonization, University of Toronto, 1962, p. 37.

(51) Kalbach, Warren E., loc. cit., p. 277.

Malgré le fait que le taux de nuptialité a augmenté de 7.0 par mille habitants en 1961 à 9.0 en 1973, le taux de fécondité a baissé au cours de la même période. Par conséquent, on ne peut supposer aucune corrélation positive entre le taux de nuptialité et le niveau de fécondité.

c) La durée du mariage

La durée du mariage dépend des niveaux de mortalité, du nombre d'échecs des mariages et du nombre de nouveaux mariages. Plus le mariage dure longtemps, plus il est probable que la fécondité sera élevée. En d'autres mots, chaque nouvelle année de vie conjugale augmente les possibilités de naissances. Il est donc tout à fait probable que les mariages malheureux contribueront à faire diminuer le taux de fécondité.

Un certain nombre de facteurs sociaux et économiques ont contribué à faire augmenter rapidement le nombre de mariages brisés ces dernières années. Récemment, une étude suédoise faisait ressortir qu'une participation accrue des femmes à la vie économique semblait avoir une influence sur l'augmentation des possibilités et du caractère souhaitable du divorce(52).

Le nombre des divorces a augmenté de façon importante, en partie à cause de la facilité relative avec laquelle on peut obtenir un divorce maintenant. Il se pourrait même que bientôt le nombre

(52) Schoen, Robert, Economic and social correlates of cohort marriage and divorce in twentieth-century Sweden, Population Studies, juillet 1978, p. 415.

des divorces dépasse le nombre des mariages dans une année donnée. Entre-temps, la durée du mariage avant le divorce a diminué. En 1970, la durée moyenne d'un mariage avant le divorce était de 13.5 années et elle est passée à 11.8 années en 1973. Même si le nombre des remariages a également suivi la tendance à la hausse du taux de divorce, il semble, dans l'ensemble, que les problèmes qu'a connus l'institution du mariage au cours des quelques dernières années contribueront à réduire le taux de fécondité.

d) La mortalité

Un taux de mortalité faible et à la baisse, particulièrement chez les enfants en bas âge, contribuera à réduire la fécondité, comme on l'a noté dans bon nombre de pays en voie d'industrialisation. Cet état de fait s'explique par le désir des parents d'avoir un nombre donné de survivants et, lorsque la mortalité chez les jeunes enfants est élevée, il faut mettre au monde un plus grand nombre d'enfants.

Dans certaines régions du Canada, le taux de mortalité chez les enfants en bas âge (pour 1,000 enfants de moins d'un an) est plus élevé qu'ailleurs, et si l'on en juge d'après les taux de mortalité des enfants en bas âge à l'échelle internationale, les taux du Canada pourraient continuer de baisser. Ce taux est passé de 38.5 en 1951 à 15.5 en 1973(53). Il est possible que d'autres baisses se produisent, surtout dans les Territoires du

(53) Statistique Canada, Annuaire du Canada, 1975, Ottawa, p. 182.

Nord-Ouest où le taux est de 37.4 et en Colombie-Britannique, au Yukon, en Saskatchewan, au Manitoba, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve, où le taux varie entre 16.4 et 19.3.

e) L'immigration

Historiquement, les femmes nées à l'étranger et établies au Canada ont des niveaux de fécondité inférieurs à celui des Canadiennes de naissance. Les taux de fécondité pour les Canadiennes de naissance et les femmes nées à l'étranger de 45 ans et plus en 1971 étaient de 3.4 et de 2.9 enfants respectivement(54). Cette différence est également notée dans les recensements antérieurs(55). Une augmentation du niveau d'immigration n'entraînera donc pas une hausse du taux de fécondité.

4. Le gouvernement

Les politiques et programmes du gouvernement pourraient influencer le taux de fécondité comme c'est le cas dans plusieurs pays en voie d'industrialisation à l'heure actuelle. L'influence du gouvernement sur la fécondité s'exerce indirectement de plusieurs façons, par exemple grâce aux allocations familiales, aux lois d'imposition du revenu, à la sécurité sociale, à l'autorisation de mettre en réclame et de vendre des contraceptifs, à la légalisation de l'avortement, etc. Examinons brièvement chacun de ces facteurs.

(54) Statistique Canada, Études schématiques, n^o. 99-711 au catalogue, 1978, p. 43.

(55) Kalbach, Warren E., The Impact of Immigration on Canada's Population, Statistique Canada, p. 104.

a) Les allocations familiales

Le Canada est l'un des rares pays où des allocations sont versées au nom des enfants, en vigueur dans le cadre du système d'imposition limité aux familles ayant un revenu inférieur à un certain niveau. Ces allocations, même au Québec où elles sont plus élevées pour les enfants plus âgés, ont toujours été minimes et ne peuvent guère avoir d'influence sur la fécondité, sinon aucune. Certains pays de l'Europe de l'Est ont essayé, au cours des dernières années, d'offrir des encouragements financiers aux parents pour les inciter à avoir un plus grand nombre d'enfants. Les répercussions de ces politiques sur la fécondité ont été très limitées.

b) Les lois d'imposition du revenu

Même si les couples mariés et ceux qui ont des enfants retirent quelques avantages financiers du point de vue de l'imposition, ces avantages peuvent difficilement favoriser la fécondité. Si les taux de fécondité au Canada continuent de baisser, on peut penser que des lois sur l'impôt plus favorables aux couples ayant des enfants seront sérieusement envisagées.

c) La sécurité sociale

À l'époque où il n'y avait pas de sécurité sociale, les parents comptaient sur leurs enfants pour subvenir à leurs besoins dans leur vieillesse, comme c'est maintenant le cas dans bien des pays en voie d'industrialisation. Une analyse se fondant sur des données empiriques de 67 pays indique que les programmes de sécurité sociale ont une incidence négative sensible sur les niveaux de fécondité à venir(56).

À l'heure actuelle, la formule de sécurité sociale au Canada, passant par les régimes de pension du gouvernement et du secteur privé, est appropriée, sinon entièrement suffisante, pour assurer les besoins essentiels des parents âgés. Par conséquent, il n'y a plus de raison d'avoir des enfants pour assurer sa subsistance dans la vieillesse. La baisse du taux de fécondité qu'on peut attendre de ce changement d'attitude a probablement atteint son maximum.

d) Publicité et vente de contraceptifs

Il fut un temps où il était interdit de faire de la publicité sur les contraceptifs et d'en vendre. La suppression de ces restrictions a grandement contribué à la chute du taux de natalité. Les méthodes améliorées de contraception offertes ont contribué à faire mieux accepter le contrôle des naissances et à en améliorer l'efficacité.

Toutes les couches de la société canadienne, à l'exception des Esquimaux et des Indiens dans les réserves, ont largement et efficacement recours à la contraception.

De nouvelles améliorations aux méthodes de contraception seront bientôt apportées. L'Organisation mondiale de la santé fait actuellement des essais sur une "pilule annuelle" et effectue des recherches pour provoquer la stérilité temporaire chez les hommes.

(56) Hohm, Charles F., Social security and fertility: an international perspective, Demography, novembre 1975, p. 629.

Tous ces facteurs laissent croire que la fécondité pourrait, même légèrement, continuer de baisser.

e) L'avortement

La légalisation de l'avortement, dans certaines conditions, a facilité le refus des grossesses non désirées.

Même si les études canadiennes à cet égard ne sont pas facilement accessibles, l'étude américaine dont il est question ici pourrait tout aussi bien s'appliquer au Canada. Dans cette étude effectuée de 1971 à 1975, les attitudes à l'égard de l'avortement indiquent que cette méthode est largement approuvée pour des raisons "sérieuses" (santé, 85 pour cent), viol (76 pour cent), mais moins de la moitié de l'échantillon approuve l'avortement pour d'autres raisons (faible revenu, 40 pour cent, mères célibataires, 34 pour cent, enfants non désirés, 28 pour cent)(57).

5. L'environnement

Les préoccupations écologiques, notamment la pollution et l'épuisement des ressources non renouvelables, ont attiré l'attention du public sur la croissance démographique et pourraient aussi contribuer à réduire les niveaux de fécondité à venir. Les observations suivantes relatives à la croissance démographique aux États-Unis pourraient s'appliquer au Canada. Une part de la baisse récente des naissances prévues chez les jeunes femmes américaines

(57) Monteiro, Lois A., Attitudes towards women's role and abortion 1971-75, Population Studies, juillet 1978, p. 445.

peut être attribuable à ce phénomène nouveau qu'est la très grande sensibilisation du public à la croissance démographique et à la taille de la famille(58).

a) La pollution

On considère, à tort ou à raison, que la pollution et la croissance démographique vont de pair. Par conséquent, ceux qui sont conscients des torts que la croissance démographique pourrait causer à l'environnement par la pollution de l'air et de l'eau sont en faveur d'une baisse du taux de la croissance démographique ou d'une croissance nulle.

On peut penser que ce groupe exprimera ses opinions de plus en plus fort à l'avenir, plus précisément par suite de la sensibilisation accrue aux dangers de la pollution et de l'amélioration des moyens de communication. Cette campagne contre la pollution pourrait avoir un effet négatif sur la fécondité.

b) Les ressources

Des inquiétudes sérieuses ont été exprimées sur la possibilité de l'épuisement des ressources non renouvelables, comme l'énergie. Une croissance démographique nulle est donc prônée comme étant une nécessité, non pas pour l'avenir, mais dans l'immédiat.

Ces inquiétudes concernant l'épuisement des ressources non renouvelables pourraient être un facteur qui contribuera à faire diminuer la taille de la famille.

(58) Blake, Judith, Can we believe recent data on birth expectations in the United States, Demography, février 1974, p. 25.

Conclusion

Ici, on pourrait se poser la question: "Qu'advient-il de la fécondité?" Trois scénarios au moins sont possibles.

Premièrement, si l'on se fonde sur le modèle de fécondité suivant la théorie économique, on pourrait prétendre que lorsque le revenu relatif des couples (comparativement à celui de leurs parents lorsque ces couples étaient eux-mêmes adolescents) augmentera, dans quelques années, une autre explosion démographique pourrait se produire.

Deuxièmement, les niveaux de fécondité n'indiqueront aucune tendance de renversement séculaire, mais tendront plutôt à fluctuer aux environs du niveau de renouvellement (actuellement 2.1). Cette hypothèse est étayée par l'observation suivante: lorsqu'une population est largement urbanisée, qu'elle connaît un taux de mortalité faible, et que les méthodes de contraception sont efficaces, il ne reste guère de bases pour prévoir un renversement séculaire de la fécondité; les aspects en faveur du renversement historique de cette tendance sont éculés(59).

Troisièmement, un taux d'activité chez les femmes, élevé et croissant, l'évolution des attitudes sociales à l'égard des femmes et des enfants, un meilleur enseignement, l'urbanisation, des niveaux plus élevés de revenus absolus, des mesures gouvernementales et les facteurs écologiques dont nous avons déjà parlé pourraient entraîner une nouvelle baisse de la fécondité.

(59) Lee, Ronald D., Demographic forecasting and the Easterlin hypothesis, Population and Development Review, septembre-décembre 1976, p. 459.

Certains pays européens ont enregistré des niveaux de fécondité inférieurs à ceux que connaît actuellement le Canada. La Suède, par exemple, avait un taux de fécondité de 1.6 en 1978 comparativement à 2.1 en 1966-1970(60). En République fédérale allemande, le taux de fécondité est passé de 2.2 en 1969 à 1.4 en 1978(61). Quelques futuristes, qui ont formulé leurs observations sur le taux de fécondité au Canada, estiment que le niveau de fécondité aura atteint 1.0 avant la fin du siècle.

Dans le contexte de la baisse soutenue du taux de fécondité au Canada depuis 1959, compte tenu de l'influence des facteurs sociaux, économiques, psychologiques et autres sur la fécondité et aussi de l'expérience de certains pays européens dont il est question ci-dessus, on croit qu'il n'est pas impossible que le taux de fécondité au Canada continue de baisser, même légèrement, au cours des quelques prochaines années.

(60) Grendell, Murray, Sweden Faces Zero Population Growth, Population Bulletin, juin 1980, p. 10.

(61) Calot, Gérard, Données sur l'évolution de la fécondité, le rang de naissance en Allemagne fédérale et en France (1950-1977), Population, décembre 1979, p. 1292.

DOCUMENT N° 2

RECOMMANDATIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES SUR LES
STATISTIQUES EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ET D'ÉMIGRATION ET LEUR
APPLICATION AU CANADA

par

J.J. Kelly
Statistique Canada

Introduction

La migration internationale est un élément très important des changements démographiques au Canada. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration publie chaque année les statistiques officielles sur le nombre de personnes auxquelles on accorde le droit de séjour au Canada à titre d'immigrants et sur leurs caractéristiques. Par ailleurs, Statistique Canada publie des données estimatives sur le nombre de personnes qui émigrent du Canada chaque année. Le présent document évalue la qualité et le taux de couverture des données canadiennes sur les flux migratoires internationaux, compare ces données avec le type de données que les Nations Unies ont recommandé aux pays de collecter, de totaliser et de publier sous ce rapport et suggère des façons possibles d'améliorer les statistiques du Canada sur les flux d'immigration et

d'émigration qui non seulement correspondraient plus étroitement aux recommandations internationales, mais seraient également plus utiles au gouvernement et aux autres utilisateurs.

Recommandations de l'Organisation des Nations Unies sur les statistiques internationales en matière d'immigration et d'émigration

Les pays les plus avancés du point de vue statistique tentent de recueillir régulièrement des données sur le nombre d'immigrants et d'émigrants et sur leurs caractéristiques(1). Étant donné que les statistiques sur l'immigration sont généralement plus faciles à obtenir que les statistiques sur l'émigration, la plupart des pays recueillent les premières de préférence aux deuxièmes. Toutefois, comme l'indique le tableau 1, il y a beaucoup de différence dans les manières de définir et de classer les personnes qui traversent les frontières et, par conséquent, les statistiques nationales qui existent sur les flux migratoires internationaux sont actuellement difficiles à comparer à l'échelle internationale.

(1) Les pays ont besoin de données sur les flux d'immigration et d'émigration parce que ceux-ci influent de façon marquée sur la taille de la population, sa composition, la répartition de ses groupes d'occupations, etc.; avec ces renseignements, les pays peuvent tenter d'acquérir et (ou) d'obtenir les ressources humaines et les compétences dont ils ont besoin.

En vue de résoudre ce problème, l'Organisation des Nations Unies a publié récemment une série exhaustive de recommandations sur les statistiques en matière de migration internationale (2). Ce rapport établit une classification des diverses catégories de personnes qui entrent dans un pays ou en sortent, définit les catégories d'arrivées et de départs qui sont considérées comme des migrations internationales et fait des recommandations sur le type de données que les pays devraient collecter, totaliser et publier pour chacune des catégories de migrants internationaux.

En formulant ses recommandations, l'O.N.U. a tenu compte du fait que tous les pays ne pourraient s'y conformer dans un avenir rapproché. L'O.N.U. souhaite donc que ces recommandations soient considérées comme des objectifs à long terme pour les pays auxquels elles s'adressent. Néanmoins, pour s'assurer que certains progrès sont faits à cet égard, l'O.N.U. a exhorté tous les pays à élaborer un programme progressif ou échelonné tenant compte de leur propre situation et leur permettant de se conformer graduellement aux recommandations internationales.

(2) Recommandations sur les statistiques en matière de migration internationale, Nations Unies, 1980 (rapport ST/ESA/STAT/SER.M/58).

TABEAU 1. IMPORTANTES VARIATIONS CONSTANTES DANS LES DÉFINITIONS NATIONALES DE L'IMMIGRANT

PAYS	DÉFINITIONS NATIONALES DE L'IMMIGRANT
AFRIQUE Seychelles République Unie du Cameroun	Résidents rentrant au pays après un absence de plus de 12 mois et autres arrivants prévoyant séjourner plus de 12 mois. Détenteurs de visas entrant au pays pour une période d'au moins 1 mois.
AMÉRIQUE DU NORD Barbade Trinidad	Non-résidents prévoyant séjourner au moins 6 mois. Personnes (à l'exception des étudiants) prévoyant résider au pays pendant au moins 3 ans (immigrants permanents) et personnes ayant l'autorisation de résider de 1 à 3 ans (immigrants temporaires).
AMÉRIQUE DU SUD Équateur Uruguay	Personnes entrant au pays avec l'autorisation du bureau du chef du service de l'immigration. Étrangers entrant au pays avec l'intention d'y établir résidence, après s'être soumis aux formalités prévues par la loi.
ASIE Arabie Saoudite Birmanie	Étrangers entrant au pays quel que soit le but ou la durée prévue du séjour. Personnes entrant au pays dans le but de trouver un emploi.
EUROPE Danemark Royaume-Uni	Étrangers travaillant au pays ou ayant résidé au pays au moins 3 mois. Personnes (nationaux et étrangers) ayant l'intention de résider pendant un an ou plus après avoir résidé à l'extérieur du pays pendant au moins un an.
OCÉANIE Australie Papouasie, Nouvelle- Guinée	Personnes arrivant au pays avec la ferme intention de s'y établir de façon permanente (colons) et visiteurs arrivant au pays avec la ferme intention d'y demeurer au moins 12 mois et résidents revenant au pays après 12 mois d'absence. Personnes arrivant pour un séjour de longue durée (plus de 12 mois) ou de courte durée (moins de 12 mois).

Source: Pratiques nationales en matière de définitions, de collectes et de compilations des statistiques sur la migration internationale (Nations Unies, ST/ESA/STAT/80/REV. 1).

Remarque: Ce document étudie également les variations nationales quant à la définition de l'émigrant.

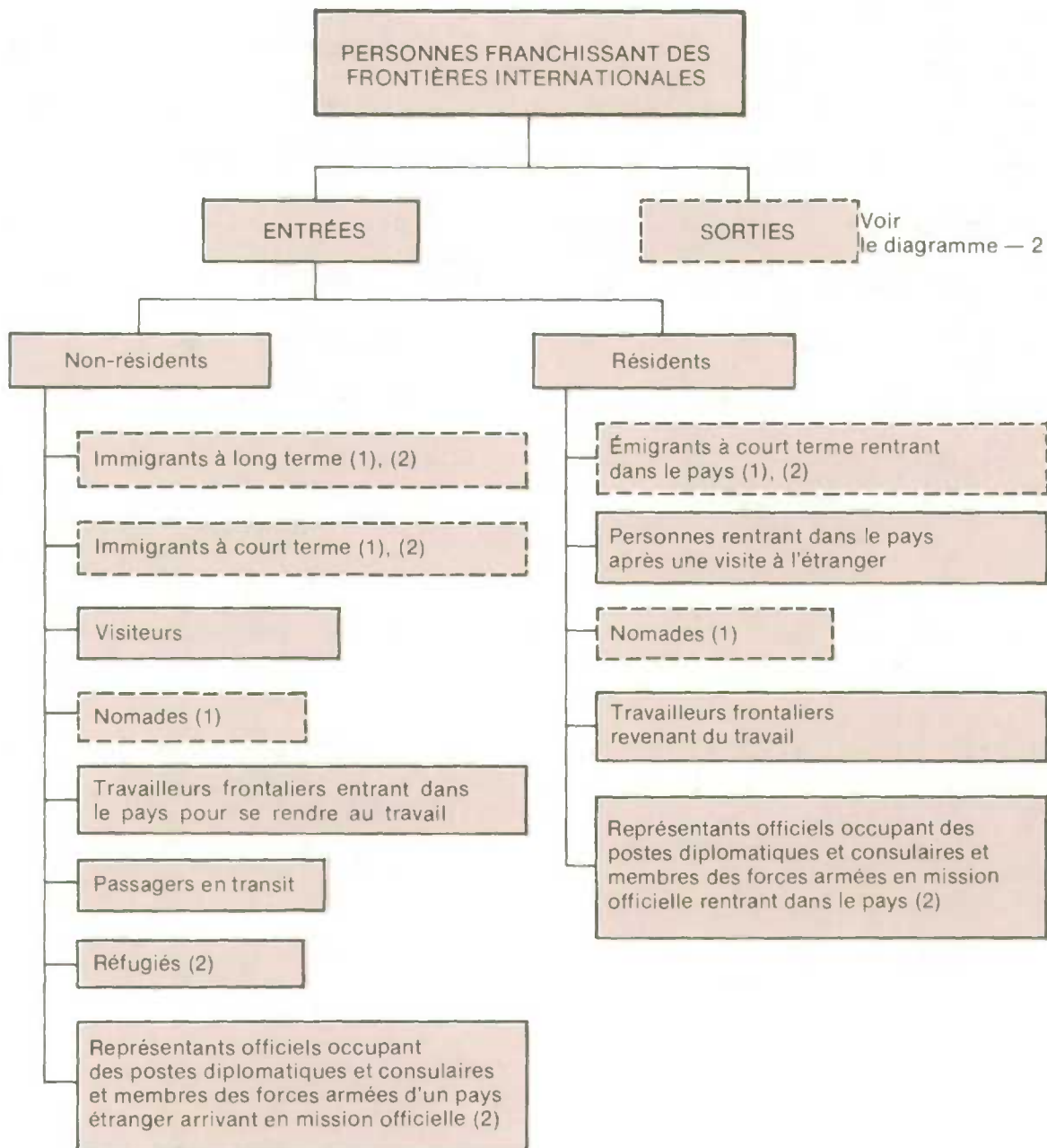
ARRIVÉES

On trouvera au graphique 1, sous forme de diagramme, un résumé des diverses catégories établies par les Nations Unies pour les personnes entrant dans un pays ("arrivants"). Comme on peut le constater, toute personne entrant dans un pays n'est pas nécessairement considérée comme un migrant international. Des treize catégories d'arrivants (3) fixées, seulement quatre sont considérées comme des catégories de migrants internationaux: les personnes autorisées à immigrer pour une longue période, les personnes autorisées à immigrer pour une courte période, les personnes autorisées à émigrer pour une courte période qui rentrent dans leur pays et les nomades. Ce sont ces quatre catégories d'arrivants pour lesquelles l'O.N.U. a recommandé aux différents pays de collecter, de totaliser et de publier des statistiques. Étant donné que le Canada peut être classé parmi les pays qui ne sont pas touchés par les mouvements de populations nomades, trois catégories seulement de migrants internationaux arrivant au Canada s'appliquent. Ces catégories sont définies en détail dans le rapport des Nations Unies.

(3) Comprenant huit catégories de "non-résidents" et cinq catégories de "résidents".

Diagramme — 1

Résumé de la classification des Nations Unies des principales catégories de personnes qui entrent dans un pays (c.-à-d. les entrées)



(1) Les catégories pour lesquelles on recommande de recueillir et de publier des données sont indiquées dans les cases tracées en pointillé (c.-à-d. les immigrants à long terme, les immigrants à court terme, les émigrants à court terme rentrant dans le pays et, le cas échéant, les nomades). Se reporter au texte annexé pour la définition de ces catégories de migrants.

(2) Y compris les personnes à charge et les domestiques accompagnant ou venant rejoindre le migrant (ou le voyageur).

Source: *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Nations Unies, 1980. (Document ST/ESA/STAT/SER.M./58).*

Par souci de concision, nous avons résumé ci-après ces définitions.

(i) Personnes autorisées à immigrer pour une longue période

Il s'agit de personnes (nationaux et étrangers) qui entrent au pays avec l'intention d'y demeurer pendant plus d'un an et qui, si elles y ont déjà séjourné sans interruption pendant plus d'un an, doivent en avoir été absentes, de façon continue, plus d'un an depuis leur dernier séjour de plus d'un an.

(ii) Personnes autorisées à immigrer pour une courte période

Il s'agit de personnes (nationaux et étrangers) qui entrent au pays avec l'intention d'y demeurer pendant un an ou moins pour y exercer une profession rémunérée depuis le pays même et qui, si elles y ont déjà séjourné sans interruption pendant plus d'un an, doivent en avoir été absentes, de façon continue, pendant plus d'un an depuis leur dernier séjour de plus d'un an. Il convient toutefois de signaler que les travailleurs de la frontière qui traversent régulièrement la frontière pour se rendre à leur travail, quotidiennement ou un peu moins fréquemment, ne sont PAS considérés comme des personnes devant obtenir l'autorisation d'immigrer pour une courte période et, par conséquent, ne font pas partie de cette catégorie.

(iii) Personnes autorisées à émigrer pour une courte période, qui rentrent dans leur pays

Il s'agit de personnes (nationaux et étrangers, à l'exclusion des travailleurs de la frontière) qui entrent dans un pays dans lequel elles ont déjà séjourné, de façon continue, pendant plus d'un an et qui n'en ont pas été absentes, de façon continue, pendant plus d'un an depuis leur dernier séjour de plus d'un an, et qui auraient quitté le pays pour aller exercer une profession rémunérée dans un autre pays.

Soulignons que les recommandations de l'O.N.U. précisent que les ressortissants et non-ressortissants, ainsi que les personnes à charge et les employés de maison qui les accompagnent ou viennent les rejoindre, seront inclus dans les totalisations que les pays préparent relativement à chacune des trois catégories d'arrivants décrites ci-dessus.

DÉPARTS

Outre les treize catégories distinctes de personnes qui entrent dans un pays, les recommandations de l'O.N.U. établissent également quatorze catégories (4) distinctes de personnes qui quittent un pays

(4) Elles comprennent sept catégories de "résidants" et sept catégories de "non-résidants".

(départs) figurant au graphique 2. Comme dans les cas des arrivées, ce ne sont pas toutes les personnes qui quittent un pays qui sont considérées comme des migrants internationaux. Des quatorze catégories de départs établies, seulement quatre sont classées comme faisant partie des migrations internationales, c'est-à-dire les personnes autorisées à émigrer pour une courte période, les personnes autorisées à émigrer pour une longue période, les personnes autorisées à immigrer pour une courte période qui quittent le pays et les nomades. En pratique, il y a seulement trois catégories de migrants internationaux quittant le pays qui s'appliquent au Canada. Les définitions de ces trois catégories sont données en détail dans les rapports de l'O.N.U., mais elles sont résumées ci-après.

(i) Personnes autorisées à émigrer pour une longue période

Il s'agit de personnes (nationaux et étrangers) qui quittent le pays dans l'intention de demeurer à l'étranger pendant plus d'un an et qui, si elles ont déjà séjourné dans un autre pays, de façon continue, pendant plus d'un an, doivent avoir séjourné au pays de façon continue pendant plus d'un an depuis leur dernière absence de plus d'un an.

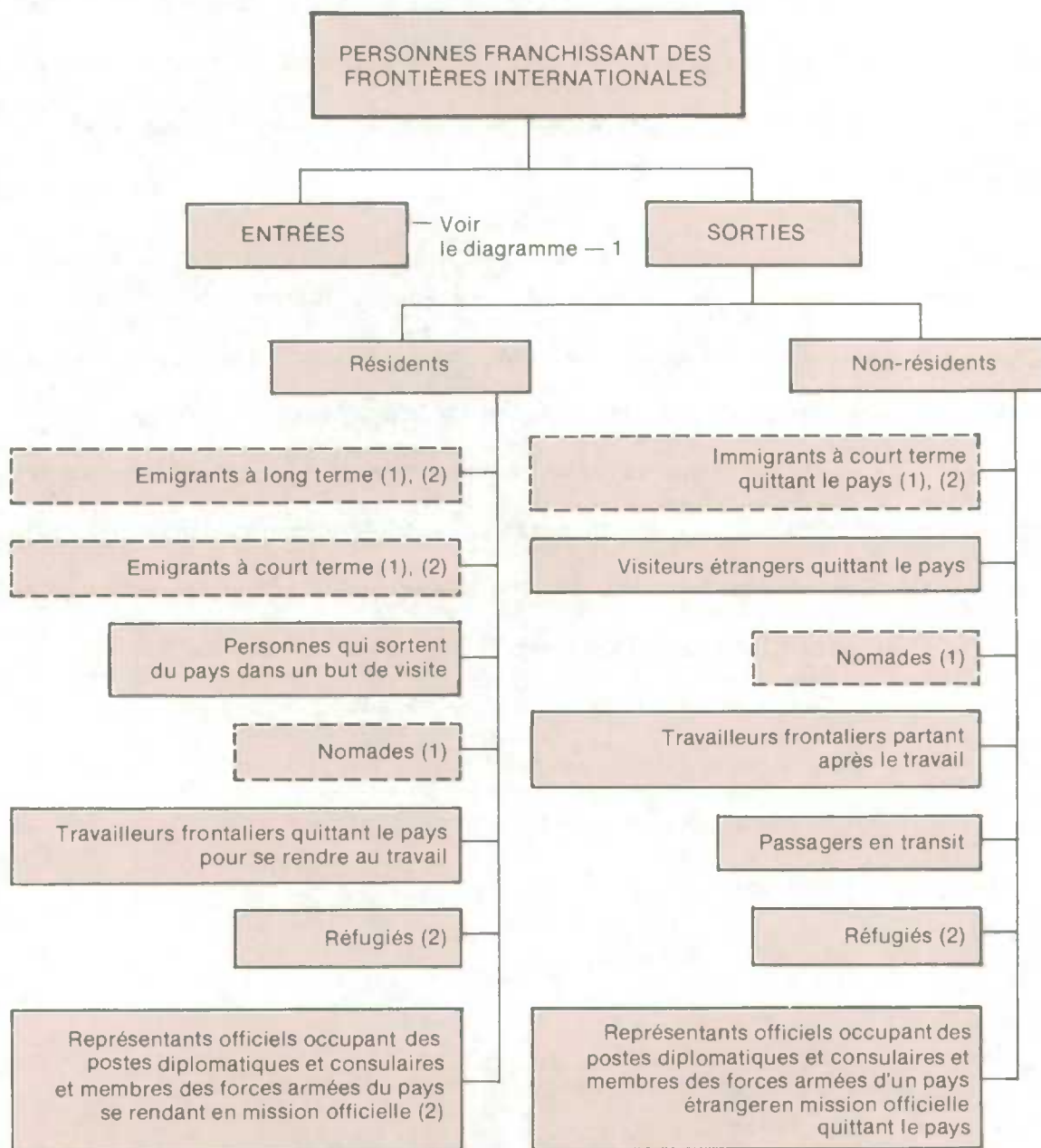
(ii) Personnes autorisées à émigrer pour une courte période

Il s'agit de personnes (nationaux et étrangers) qui quittent le pays pour demeurer à l'étranger pendant un an ou moins et exercer une profession rémunérée dans ce pays et qui, si elles ont déjà séjourné à l'étranger, de façon continue, pendant plus d'un an, doivent avoir habité le pays, de façon continue, pendant plus d'un an depuis leur dernière absence de plus d'un an. Il convient toutefois de signaler que les travailleurs de la frontière qui passent régulièrement la frontière pour se rendre à leur travail, quotidiennement ou un peu moins fréquemment, ne sont PAS considérés comme des personnes autorisées à émigrer pour une courte période et, par conséquent, ne font pas partie de cette catégorie.

(iii) Personnes autorisées à immigrer pour une courte période, qui quittent le pays

Il s'agit de personnes (nationaux et étrangers) qui quittent le pays (à l'exclusion des travailleurs de la frontière) après en avoir été absent, de façon continue, au moins une fois pendant plus d'un an, qui ont séjourné à l'étranger, de façon continue, pendant plus d'un an depuis leur dernière absence de plus d'un an, et qui ont immigré, la dernière fois, pour exercer une profession rémunérée au pays même.

Diagramme — 2

Résumé de la classification des Nations Unies des principales catégories de personnes qui sortent dans un pays (c.-à-d. les sorties)


(1) Les catégories pour lesquelles on recommande de recueillir et de publier des données sont indiquées dans les cases tracées en pointillé (c.-à-d. les émigrants à long terme, les émigrants à court terme, les immigrants à court terme quittant le pays et, le cas échéant, les nomades). Se reporter au texte annexé pour la définition de ces catégories de migrants.

(2) Y compris les personnes à charge et les domestiques accompagnant ou allant rejoindre le migrant (ou le voyageur).

Source: *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Nations Unies, 1980. (Documents ST/ESA/STAT/SER.M./58).*

Notons, comme le précisent les recommandations de l'O.N.U., que les données à recueillir et à publier pour chacune des trois catégories de départ ci-dessus doivent englober les ressortissants et les non-ressortissants du pays ainsi que toute personne à charge et tout employé de maison qui accompagne les migrants ou quitte le pays pour les rejoindre.

Comme l'indique le texte qui précède, les recommandations de l'O.N.U. sur les statistiques en matière de flux migratoires internationaux fournissent un mode de classification de toutes les personnes qui entrent dans un pays ou en sortent; elles établissent les catégories d'arrivées et de départs considérées comme des migrations internationales et décrivent le type de données (5) qu'on recommande aux pays de collecter, de totaliser et de publier pour chacune de ces catégories. Ces distinctions de base étant précisées, nous nous pencherons maintenant sur le type de données que le Canada totalise et publie à l'heure actuelle en matière de flux migratoires d'arrivées et de départs sur son territoire.

(5) Le rapport mentionné à la note 2 contient une description complète du type de données que l'O.N.U. a recommandé aux pays de collecter, de totaliser et de publier pour chaque catégorie de migrants.

Données du Canada en matière d'immigration

Les statistiques que publie le Canada sur l'immigration (6) sont recueillies par la Commission de l'emploi et de l'immigration conformément à la définition de l'immigrant contenue dans la Loi sur l'immigration (1976). En règle générale, la définition administrative de l'immigrant au Canada est celle d'une personne autre qu'un citoyen canadien ayant obtenu l'autorisation légale d'entrer au pays et de s'y établir en permanence. Ces personnes sont généralement nommées "immigrants reçus" et font partie de la catégorie des "personnes autorisées à immigrer pour une longue période" telles que les classent les recommandations de l'O.N.U. Cependant, la définition canadienne de l'immigrant exclut les personnes ci-après mentionnées que considèrent comme immigrants les recommandations de l'O.N.U.

- (1) Les citoyens canadiens rentrant au Canada pour y résider après avoir été absents du pays pendant plus d'un an.
- (2) Les personnes qui ont déjà obtenu le statut d'immigrant reçu, le possèdent encore et reviennent au Canada pour y résider après en avoir été absent pendant plus d'un an.

(6) Ces statistiques sont publiées par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration dans une publication annuelle intitulée Statistiques sur l'immigration; certaines statistiques sur l'immigration sont également publiées par Statistique Canada dans une publication annuelle intitulée Les migrations internationales et interprovinciales au Canada (Catalogue 91-208).

- (3) Les non-ressortissants du Canada qui ont obtenu l'autorisation de séjourner temporairement au Canada, détiennent des visas d'emploi et ont obtenu l'autorisation de rester au Canada de façon continue pendant plus d'un an par renouvellement de ce visa.
- (4) Les non-ressortissants du Canada qui ont obtenu l'autorisation de résider temporairement au Canada, détiennent des visas d'étudiant et ont obtenu l'autorisation de rester au Canada de façon continue pendant plus d'un an par renouvellement de ce visa.
- (5) Les non-ressortissants du Canada qui ont obtenu l'autorisation de séjourner temporairement au Canada, détiennent d'autres types de visas d'immigrants non reçus (par exemple, les visiteurs autorisés à séjourner pendant une longue période) et ont obtenu l'autorisation de rester au Canada de façon continue pendant plus d'un an par renouvellement de ce visa.
- (6) Les personnes se trouvant illégalement au Canada.

Des quatre catégories de migrants à l'arrivée proposées par l'O.N.U., c'est la catégorie des personnes autorisées à immigrer pour une longue période dont on considère que se rapprochent le plus les statistiques du Canada en matière d'immigration. Il existe néanmoins d'importants groupes de migrants qui sont exclus des statistiques sur l'immigration au Canada et qui, selon les critères des Nations Unies, devraient être classés comme des personnes autorisées à immigrer pour

une longue période. Par conséquent, il faut conclure que les statistiques sur l'immigration au Canada ne correspondent pas étroitement aux recommandations faites à tous les pays relativement aux personnes autorisées à immigrer pour une longue période. De plus, à l'heure actuelle, le Canada ne publie aucune donnée statistique portant sur une catégorie qui pourrait être considérée comme proche de celle des migrants à l'arrivée que les recommandations de l'O.N.U. ont appelé "Personnes autorisées à immigrer pour une courte période" ou "Personnes autorisées à émigrer pour une courte période, qui rentrent dans leur pays". Pourtant, il existe diverses façons d'améliorer les données du Canada sur les flux d'immigration, dont nous allons maintenant parler.

Façons possibles d'améliorer les données du Canada sur les flux d'immigration

Bien que les statistiques du Canada sur les flux d'immigration ne correspondent pas étroitement à la classification et aux définitions des migrants à l'arrivée que propose l'O.N.U., il existe diverses façons d'améliorer la qualité, le taux de couverture et la comparabilité internationale de ces données statistiques sur l'immigration, comme nous le montrons ci-après. Notons que dans ces suggestions, nous avons voulu proposer, pour améliorer les données, des moyens qui pourraient être appliqués sans entraîner d'importantes dépenses ou des coûts de main-d'oeuvre élevés pour les ministères qui seraient chargés d'apporter les améliorations. Il faut également signaler qu'outre les suggestions faites ci-après, il existe d'autres moyens d'améliorer les statistiques sur les flux migratoires (dont certaines peuvent s'avérer plus efficaces que celles-ci) que pourraient envisager les fonctionnaires canadiens. En vue de répondre aux besoins

des utilisateurs du Canada et d'autres pays, nombre de suggestions portent sur des façons d'améliorer les publications officielles (7) du gouvernement qui pourraient fournir aux utilisateurs des données plus significatives et plus utiles sur les personnes immigrant au Canada.

PREMIÈRE SUGGESTION

Les publications sur les statistiques de l'immigration devraient être modifiées de façon à contenir un TEXTE dans lequel:

- (i) la source est décrite;
- (ii) la méthode de collecte des données est expliquée;
- (iii) la définition de l'immigrant au Canada est énoncée;
- (iv) des explications sont fournies sur les catégories de personnes qui sont INCLUSES dans les statistiques officielles sur l'immigration ou en sont EXCLUES;
- (v) on explique les points de CONVERGENCE et de DIVERGENCE entre les statistiques officielles et les recommandations internationales; et
- (vi) il y a des commentaires sur la qualité des statistiques officielles sur l'immigration.

(7) Voir note 6.

Cette suggestion a pour but de combler une lacune des publications de statistiques sur l'immigration au Canada, qui ne contiennent, à l'heure actuelle, aucun renseignement sur la source des données, la méthode de collecte des données, leur champ d'application, la définition de l'immigrant ou la qualité des données. Il convient également de signaler que si l'on modifie les publications statistiques comme on le propose ci-dessus, les utilisateurs d'autres pays (qui se fient aux publications gouvernementales du Canada pour obtenir des renseignements sur l'émigration vers le Canada), ainsi que les utilisateurs canadiens seront plus en mesure d'interpréter et d'analyser les données.

DEUXIÈME SUGGESTION

Les limites des publications sur les statistiques de l'immigration devraient être étendues de façon à comprendre des données qui sont recueillies, mais non publiées. Voici les nouveaux tableaux qu'il est suggéré de publier:

- (i) un tableau distinct sur le nombre de personnes admises au Canada avec des visas d'étudiant en 19__ et qui, par suite du renouvellement de leur visa, ont été autorisées à demeurer au pays pour plus d'une année (8), par le dernier pays où elles ont résidé en permanence (y compris leurs personnes à charge);

(8) Pour obtenir une mesure approximative de la durée du séjour au Canada de ces résidents temporaires, il est nécessaire d'effectuer un calcul rétroactif, ce qui signifie que les données statistiques d'une année donnée (par exemple, 1980) pourront seulement figurer dans le bulletin de l'immigration d'une année subséquente (par exemple, 1982). Bien qu'un tel procédé ne soit pas parfait, les autres solutions possibles le sont encore moins.

(ii) un tableau distinct sur le nombre de personnes admises au Canada avec des visas d'emploi en 19__ et qui, par suite du renouvellement de leur visa, ont été autorisées à demeurer au pays pour une période de plus d'un an (8), par le dernier pays où elles ont résidé en permanence (y compris leurs personnes à charge, mais à l'exclusion des travailleurs de la frontière);

(iii) un tableau distinct sur le nombre de personnes admises au Canada avec d'autres types de visas d'immigrants non reçus en 19__ et qui, par suite du renouvellement de leur visa, ont été autorisées à demeurer au pays pour une période de plus d'un an (8), par le dernier pays où elles ont résidé en permanence (y compris leurs personnes à charge);

(iv) un tableau distinct sur le nombre de personnes admises au Canada avec des visas d'emploi en 19__ et qui, par suite de renouvellement de leur visa, ont été autorisées à demeurer au pays pour une période de moins d'un an (8), par le dernier pays où elles ont résidé en permanence (y compris leurs personnes à charge, mais à l'exclusion des travailleurs de la frontière).

Nous proposons l'adoption des nouveaux tableaux (i), (ii) et (iii) parce que, suivant les recommandations de l'O.N.U., de telles personnes devraient être classées comme des "personnes autorisées à immigrer pour une longue période". S'il ajoutait à ses publications ces tableaux distincts, le Canada n'aurait pas à changer la définition de l'immigrant

qu'il utilise à l'heure actuelle et pourrait tout de même se conformer davantage aux recommandations de l'O.N.U. Les utilisateurs intéressés (et particulièrement ceux d'autres pays) pourraient ainsi combiner les données des divers tableaux pour obtenir un nombre total correspondant plus étroitement à la définition des "personnes autorisées à immigrer pour une longue période". Nous proposons l'adoption d'un nouveau tableau (iv) parce que, selon les recommandations de l'O.N.U., ces personnes devraient être classées comme des "personnes autorisées à immigrer pour une courte période". Il faut rappeler que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration procède présentement à la collecte des données nécessaires pour dresser les quatre nouveaux tableaux susmentionnés et que, par conséquent, les coûts de diffusion des données aux utilisateurs par le truchement du bulletin annuel du Ministère sur les statistiques de l'immigration seraient minimes.

TROISIÈME SUGGESTION

Après avoir déterminé que des personnes entrant au Canada font partie de catégories "spéciales" de migrants, les agents de l'immigration du Canada devraient recueillir un minimum de renseignements sur ces arrivants pour qu'il soit possible d'obtenir de nouveaux types de données sur ces catégories particulières de migrants.

Voici une liste des divers types de migrants qui entrent au Canada chaque année, sur lesquels aucun renseignement n'est recueilli et sur lesquels il existe peu de données. Ces types particuliers de migrants sont les suivants.

- a) Les citoyens canadiens rentrant au pays pour y résider après avoir vécu à l'étranger pendant plus d'un an. (Remarque: Ces personnes sont des "immigrants autorisés à séjourner pour une longue période", selon les recommandations de l'O.N.U.)

- b) Les immigrants reçus rentrant au Canada pour y résider après avoir vécu à l'étranger pendant plus d'un an. (Remarque: Ces personnes sont considérées comme des "personnes autorisées à immigrer pour une longue période", selon les recommandations de l'O.N.U.)

- c) Les citoyens canadiens et les immigrants reçus rentrant au Canada pour y résider après avoir vécu à l'étranger pendant un an ou moins pour un travail rémunéré dans un autre pays. (Remarque: Ces personnes sont considérées comme des "personnes autorisées à immigrer pour une courte période, qui rentrent au pays", selon les recommandations de l'O.N.U.)

Pour limiter les coûts le plus possible et pour éviter de retarder les déplacements des migrants et des voyageurs, on suggère que les agents de l'immigration du Canada demandent uniquement les noms et adresses postales au Canada des personnes reconnues comme faisant partie d'une des trois catégories mentionnées précédemment; on pourrait ensuite leur faire parvenir un questionnaire au cours des premières semaines suivant leur retour au Canada, dans lequel elles devraient répondre à un certain nombre de questions (telles que l'âge, le sexe, le précédent pays de résidence, etc.) (9). Une fois le questionnaire rempli, les répondants pourraient le renvoyer par courrier aux services statistiques canadiens pour traitement. De plus, si on le juge nécessaire, on pourrait procéder par étapes, en commençant avec les points d'entrée qui sont le plus avantageux. On pourrait également recueillir l'information par échantillonnage à des points d'entrée désignés (par exemple, en confiant le soin de recueillir les noms et adresses postales des personnes de ces types particuliers de migrants seulement à certains agents de l'immigration).

Si elles adoptaient l'une des trois méthodes dont nous venons de parler, les autorités canadiennes pourraient recueillir des données sur ces types particuliers de migrants qui entrent au pays et sur lesquels il n'existe actuellement aucun renseignement, se conformer davantage aux recommandations internationales et obtenir ainsi des données statistiques qui seraient utiles pour l'élaboration des politiques ou à d'autres fins.

(9) Les agents de l'immigration pourraient également remettre ces questionnaires aux personnes visées et leur demander de le remplir dans les jours qui suivent et de le renvoyer par courrier aux services statistiques canadiens.

Données estimatives du Canada sur l'émigration

Le Canada ne recueille aucune donnée statistique sur l'émigration et il existe donc peu de renseignements sur le nombre et les caractéristiques des personnes qui émigrent du Canada. Toutefois, Statistique Canada, organisme responsable des statistiques nationales au Canada, établit une évaluation annuelle de l'émigration en combinant les statistiques recueillies par les États-Unis et le Royaume-Uni sur le nombre d'immigrants en provenance du Canada au volume présumé du nombre d'émigrants du Canada vers tous les autres pays chaque année (10). En règle générale, on peut supposer que, d'un point de vue théorique, ces évaluations annuelles de l'émigration ont un champ d'application visant les personnes émigrant du Canada semblable à celui des statistiques publiées par le Canada sur l'immigration au Canada et, par conséquent, on doit en conclure qu'elles ne correspondent pas étroitement aux définitions des diverses catégories d'émigrants que propose l'O.N.U. De plus, étant donné la façon dont les deux types de données sur les flux migratoires internationaux sont obtenus pour le Canada, il faut aussi conclure que les statistiques du Canada sur l'immigration sont qualitativement supérieures à ses chiffres estimatifs sur l'émigration.

(10) Le nombre présumé de personnes émigrant du Canada chaque année vers des pays autres que les États-Unis et le Royaume-Uni est actuellement fixé à environ 48,000. Ce chiffre a été obtenu par la méthode résiduelle d'évaluation de l'émigration, après rajustement des données des recensements de 1971 et 1976 pour tenir compte du sous-dénombrement. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la méthode d'évaluation, voir Les migrations internationales et interprovinciales au Canada, 1978-1979 (Statistique Canada, au catalogue n^o 91-208), ou Kelly, J.J., Alternative Estimates of the Volume of Emigration from Canada, 1961-71, Canadian Review of Sociology and Anthropology, Volume 14, 1977, p. 57-67.

Il est déplorable que la qualité des données sur l'émigration soit si faible, parce qu'entre autre, le Canada a besoin de ces données pour évaluer les changements démographiques, pour déterminer le type de compétence et de ressources humaines perdues par l'émigration, pour diffuser les renseignements nécessaires à l'élaboration d'une politique d'emploi à court terme et pour fixer les quotas annuels d'immigration convenables qui sont liés aux besoins économiques et sociaux du pays. Lorsqu'elles recueillent les données nécessaires à ces fins, les autorités canadiennes devraient s'efforcer de se conformer aux recommandations internationales de l'O.N.U. En outre, les autorités canadiennes devraient tenter d'élaborer une stratégie de collecte des données qui ne soit pas trop coûteuse ni ne nuise à la circulation à la frontière tout en produisant des données suffisamment fiables. Il existe diverses façons d'y arriver; nous en expliquons quelques-unes ci-après.

Divers moyens d'améliorer les données du Canada sur les flux d'émigration

Étant donné qu'à l'heure actuelle le Canada ne recueille pas de données statistiques sur l'émigration, il devrait tout d'abord tenter de remédier à la situation en recueillant au moins les données les plus faciles à obtenir sur quelques-unes des catégories proposées de migrants qui quittent le pays. On peut recueillir ces données en faisant le compte exact des personnes comprises dans les catégories d'émigrants visées ou, si on le juge souhaitable, par un échantillonnage quelconque (11). En fait, l'échantillonnage des catégories désignées d'émigrants

(11) Le terme échantillonnage est utilisé dans un sens large pour désigner notamment la collecte de données à certains points d'entrée, la collecte de données relative à des personnes faisant partie de certaines catégories de migrants, etc.

correspond à l'approche par étapes que les Nations Unies ont incité les autres pays à suivre comme moyen de donner suite aux recommandations internationales. Voici certaines possibilités que les autorités canadiennes pourraient envisager.

PREMIÈRE SUGGESTION

Établir une entente réciproque entre le Canada et les États-Unis (et, éventuellement, entre le Canada et d'autres pays) selon laquelle les personnes jugées par les agents de l'immigration du pays de destination comme faisant partie d'une catégorie donnée de migrants (par exemple, les immigrants autorisés à séjourner pour une courte durée aux États-Unis, en provenance du Canada), recevraient des agents de l'immigration du pays de destination un questionnaire qu'ils seraient tenus de renvoyer par la poste à leur pays d'origine. Ces questionnaires pourraient servir aux responsables de la statistique du pays d'origine comme moyen de recueillir des données sur l'émigration de certaines catégories désignées de migrants quittant le pays (notamment, les résidents du Canada se rendant aux États-Unis munis d'un visa d'étude ou d'emploi, les immigrants reçus allant s'installer aux États-Unis, etc.). En échange d'un tel service, fourni au Canada par les agents de l'immigration des États-Unis, les agents canadiens remettraient des questionnaires du même genre aux personnes qui entrent au Canada en provenance des États-Unis (et, éventuellement, d'autres pays) et font partie des catégories désignées de migrants et leur demanderaient de renvoyer ces questionnaires par la poste aux responsables de la statistique aux États-Unis (et d'autres pays).

DEUXIÈME SUGGESTION

Des questionnaires pourraient être distribués aux répondants dans les salles d'embarquement des navires à destination d'autres pays et recueillis avant leur départ (12).

TROISIÈME SUGGESTION

Des questionnaires pourraient être envoyés à un échantillon de personnes dont les adresses à l'étranger auraient été tirées des avis de changement d'adresse postale.

QUATRIÈME SUGGESTION

Des questionnaires pourraient être envoyés à un échantillon de personnes dont les adresses à l'étranger ont été tirées de divers dossiers administratifs (par exemple, les dossiers de l'impôt, les listes d'adresses des bénéficiaires de pensions de vieillesse, les listes d'adresses des bénéficiaires du Régime de pensions du Canada, etc.).

(12) Cette suggestion pourrait être utilisée seule ou combinée à la première suggestion. Si elle est jumelée à la première suggestion, il faudrait tenter de concentrer les efforts sur les salles d'attente des navires à destination des autres pays avec lesquels une entente réciproque a été signée.

CINQUIÈME SUGGESTION

Pour recueillir les données sur les "immigrants autorisés à séjourner pour une courte période, qui quittent leur pays" (par exemple, les personnes qui ont des visas d'emploi et résident au Canada pendant un an ou moins), on pourrait envoyer à ces immigrants un questionnaire à leur adresse postale au Canada au cours des quelques semaines précédant la date d'expiration de leur visa, et leur demander de le renvoyer par la poste au service de la statistique au Canada dans les jours précédant leur départ du Canada. Si l'on choisit cette façon de procéder, il sera nécessaire d'obtenir la liste des adresses au Canada de ces migrants au moment de leur arrivée au pays pour que le questionnaire puisse leur être envoyé (13).

SIXIÈME SUGGESTION

S'il s'avérait trop difficile d'obtenir autrement des données sur les émigrants autorisés à séjourner pour une courte période, qui quittent le Canada, il serait possible de les obtenir en demandant aux agents de l'immigration du Canada de remettre à ces émigrants, à leur rentrée au pays, un questionnaire à remplir et à poster au service de la statistique du Canada au cours de la première ou de

(13) Si les migrants n'ont pas d'adresse de domicile ou de bureau au Canada au moment de leur arrivée à la frontière, on pourrait leur remettre une carte qu'ils utiliseraient pour communiquer plus tard leur adresse au service de la statistique.

la deuxième semaine suivant le retour (14). Ce questionnaire pourrait contenir des questions relatives aux caractéristiques socio-économiques immédiatement avant le départ du Canada (c'est-à-dire lorsque les émigrants sont classés comme "personnes autorisées à émigrer pour une courte période, qui quittent leur pays") et avant le retour au Canada (c'est-à-dire lorsqu'ils sont classés comme "personnes autorisées à émigrer pour une courte période, qui rentrent dans leur pays").

Comme le montrent les suggestions qui précèdent, les responsables de la statistique au Canada disposent de beaucoup de moyens différents pour entreprendre la collecte de données sur les flux d'émigrations annuels. Les suggestions énumérées plus haut n'épuisent pas les possibilités; d'autres méthodes pourraient même se révéler plus efficaces que celles dont nous avons parlé. Comme les statistiques sur l'émigration sont plus difficiles à recueillir que les statistiques sur l'immigration, les autorités gouvernementales devront faire preuve d'imagination pour élaborer des stratégies de collecte de données à la fois peu coûteuses et susceptibles de produire des données fiables et utiles. À moins que les représentants du gouvernement du Canada n'étudient sérieusement les possibilités de recueillir des données fiables sur l'émigration, le Canada ne pourra se conformer davantage aux

(14) Il convient de signaler que la possibilité de recueillir des données sur les émigrants autorisés à séjourner pour une courte période au moment de leur rentrée au pays (c'est-à-dire lorsque les émigrants autorisés à séjourner pour une courte période rentrent au pays) est précisée dans les recommandations de l'O.N.U. au pays.

recommandations internationales ni obtenir de données statistiques réelles sur ce phénomène démographique extrêmement important. Par conséquent, comme dans le cas des statistiques sur l'immigration, nous encourageons les fonctionnaires responsables canadiens à mettre au point un plan d'action concret qui leur permettra de se conformer graduellement aux recommandations de l'O.N.U. en matière de statistiques migratoires internationales.

Conclusion

Comme dans beaucoup d'autres pays, la migration internationale est un élément très important des changements démographiques au Canada. Bien que le Canada recueille certaines données statistiques sur les flux d'immigration et fasse une estimation annuelle des flux d'émigration, ces données sont d'une utilité limitée du point de vue national et international étant donné le champ d'application comparativement restreint des définitions des immigrants et des émigrants au Canada. Nous avons tenté dans le présent document de décrire diverses façons d'accroître la qualité, le taux de couverture et l'utilité des statistiques sur l'immigration et l'émigration au Canada. Nous avons fait des suggestions précises sur la façon dont le Canada pourrait procéder par étapes en vue de se conformer plus étroitement aux recommandations de l'O.N.U. en matière de statistiques sur les flux migratoires internationaux. Bien que notre étude ait pour objet les statistiques canadiennes, l'approche que nous y décrivons devrait être considérée par les autorités gouvernementales des autres pays comme un exemple des moyens à utiliser chez eux pour arriver graduellement à se conformer aux recommandations internationales. À moins que les fonctionnaires responsables au Canada et dans d'autres pays ne tentent

de trouver des moyens d'améliorer les données statistiques sur la migration internationale, ces données demeureront les plus rudimentaires et les moins normalisées dans le domaine de la démographie.

DOCUMENT N° 3

**CROISSANCE ET STRUCTURE FUTURES DE LA POPULATION DU CANADA:
RÉSULTATS ET EFFETS DE QUELQUES SIMULATIONS DÉMOGRAPHIQUES**

par

K.G. Basavarajappa et M.V. George
Statistique CanadaIntroduction

Le profil démographique du Canada a subi des changements significatifs au cours des années 1960 et 1970; ces changements de même que l'évolution des perspectives de changement influent profondément sur les lignes de conduite et les programmes socio-économiques futurs. Dans le présent document, les auteurs tentent d'analyser les principales tendances démographiques du Canada au cours de ces dernières années et d'examiner ce que seront ces tendances d'ici la fin du siècle. Les auteurs ont utilisé des projections établies à partir d'hypothèses spécifiques pour étudier la dynamique de l'évolution démographique future (ainsi que de la structure) et pour en faire ressortir les principaux effets. Il faut souligner que bien que les prévisions soient toujours aléatoires, il est possible de prévoir avec une relative certitude certains paramètres démographiques futurs à l'échelle nationale. Par exemple, contrairement au cas des relations internationales ou des progrès économiques et technologiques futurs, on peut prévoir sans grand risque d'erreur quel sera le nombre de femmes en âge de procréer au cours des quinze prochaines années et, pour une période encore plus longue, quelle sera la population en âge d'activité.

Évolution des taux de croissance démographique

Bien que la population du Canada ait augmenté au cours de chaque période intercensitaire du siècle en cours, la tendance du taux de croissance est à la baisse depuis 1956. Entre 1951 et 1956, la population du Canada a augmenté de 2.1 millions de personnes soit de 14.8 pour cent (tableau 1). Entre 1971 et 1976, elle n'a augmenté que de 1.4 million de personnes (6.6 pour cent), ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 1.3 pour cent. La tendance à la baisse s'est poursuivie; selon les estimations, le taux aurait atteint 0.8 pour cent en 1978-1979, avec une population globale de 23.68 millions au 1^{er} juin 1979. Au cours de 1978-1979, la migration internationale nette a atteint son plus bas niveau avec un chiffre de 7,000; ce phénomène a été un facteur important du très faible taux de croissance. Le 1^{er} juin 1980, on évaluait la population du Canada à 23.94 millions d'habitants.

Les naissances, les décès, l'immigration et l'émigration sont les principales composantes de l'évolution démographique. Ces composantes, à savoir l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) et la migration nette (l'immigration moins l'émigration), ont influé à divers degrés sur les changements démographiques nationaux (tableau 2). L'accroissement naturel a été le facteur prédominant de la croissance démographique au Canada. Entre 1951 et 1976, l'accroissement naturel représentait de 65 à 85 pour cent de la croissance démographique intercensitaire. L'accroissement naturel par rapport à la croissance totale atteignait son pourcentage le plus élevé entre 1961 et 1966 (85 pour cent) et son pourcentage le plus faible entre 1971 et 1976 (66 pour cent). Entre 1976 et 1979, l'accroissement naturel atteignait 84 pour cent de la croissance totale.

TABLEAU 1. Croissance de la population du Canada, 1951-2001

Année	Recensement	Population		
		Projection A	Projection B	Projection C
<u>(i) Nombre (milliers)</u>				
1951	14,009.4			
1956	16,080.8			
1961	18,238.2			
1966	20,014.9			
1971	21,568.3			
1976	22,992.6			

1981		24,244.0	24,167.6	24,091.2
1986		25,855.9	25,456.8	25,062.3
1991		27,545.2	26,639.7	25,758.1
1996		29,065.0	27,591.2	26,151.4
2001		30,342.0	28,312.5	26,334.3

(ii) Accroissement démographique en pourcentage

1951-1956	14.8		
1956-1961	13.4		
1961-1966	9.7		
1966-1971	7.8		
1971-1976	6.6		
1951-1976	64.1		
1976-1981		5.4	5.1
1981-1986		6.6	5.3
1986-1991		6.5	4.6
1991-1996		5.5	3.6
1996-2001		4.4	2.6
1976-2001		32.0	23.1
			14.5

Source: Les données pour la période 1951-1976 proviennent de diverses publications sur le recensement; les prévisions sont tirées de projections démographiques spéciales préparées pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration par la Division de la démographie, Statistique Canada. Voir le texte pour des hypothèses concernant chaque projection.

TABLEAU 2. Composantes de l'accroissement démographique, Canada, 1951-1978

Période	Accroissement démographique total (milliers)	Nais- sances (milliers)	Décès (milliers)	Accroisse- ment naturel (milliers)	Rapport entre l'ac- croissement naturel et la crois- sance totale (pourcentage)
1951-1956	2,071.4	2,106.3	633.1	1,473.2	71.1
1956-1961	2,157.4	2,362.0	687.1	1,674.9	77.7
1961-1966	1,776.7	2,248.8	730.9	1,517.9	85.4
1966-1971	1,553.4	1,855.8	766.4	1,089.4	70.2
1971-1976	1,424.3	1,758.0	823.1	934.9	65.6
1976-1977	265.0	358.5	166.0	192.5	72.6
1977-1978	218.0	358.5	168.5	190.0	87.2
1978-1979	205.7	364.6	165.9	198.7	96.6
1979-1980c)	255.0	362.4	170.8	191.6	75.1

TABLEAU 2. (fin) Composantes de l'accroissement démographique, Canada, 1951-1978

Période	Immigration (milliers)	Émigration (milliers)	Migration nette (milliers)	Rapport entre la migration nette et la crois- sance to- tale (pourcen- tage)	Population à la fin de la période (milliers)
		b)	a)		
1951-1956	783.2	185.0	598.2	28.9	16,080.8
1956-1961	759.7	277.2	482.5	22.3	18,238.2
1961-1966	538.6	279.8	258.8	14.6	20,014.9
1966-1971	890.3	426.3	464.0	29.8	21,568.3
1971-1976	841.0	351.6	489.4	34.4	22,992.6
1976-1977	142.2	69.7	72.5	27.4	23,257.6
1977-1978	106.5	78.5	28.0	12.8	23,475.6
1978-1979	82.2	75.2	7.0	3.4	23,681.3
1979-1980(c)	134.0	70.6	63.4	24.9	23,936.3

a) Estimations résiduelles: croissance démographique totale moins accroissement naturel.

b) Migration nette moins immigration.

c) Données préliminaires.

Source: Les données concernant la population totale pour 1951-1976 sont tirées de diverses publications sur le recensement; les composantes sont des données non publiées qui proviennent de la Section des estimations démographiques, Division de la démographie, Statistique Canada.

Taux de fécondité

Le nombre de naissances dépend non seulement du taux de procréation, mais également du nombre de femmes en âge de procréer. Néanmoins, la fécondité, comme mesure de la fréquence des naissances au sein de la population, a été le facteur le plus important de la croissance démographique au Canada.

Depuis 1951, l'indice synthétique de fécondité a atteint son point le plus élevé en 1959, alors qu'il était de 3.94 enfants par femme (graphique 1). Depuis, toutefois, il a diminué de façon très marquée; l'indice synthétique de fécondité de 1976 était de 1.83, et se situait sous le "niveau de remplacement" de 2.1 enfants par femme pour la population totale, compte tenu des niveaux de mortalité d'alors. L'indice de fécondité a diminué à un point tel ces dernières années qu'en 1978, il était légèrement inférieur à 1.8; il était ainsi inférieur de 16 pour cent au niveau de remplacement. Comme l'indique le graphique 1, l'indice de fécondité est sous le niveau de remplacement depuis 1971. La baisse régulière de l'indice de fécondité depuis 1959 s'est traduite par une baisse de 44 pour cent du niveau de l'accroissement naturel au cours des quinze années qui séparent les périodes 1956-1961 et 1971-1976. Durant cette même période, le nombre de naissances a diminué de près de 26 pour cent. On constate une légère tendance à la hausse du nombre total des naissances depuis 1976, laquelle s'explique par le changement de la structure par âge de la population. En 1985, environ 2.29 millions de femmes feront partie des groupes d'âge où la procréation est maximale, de 20 à 29 ans, soit

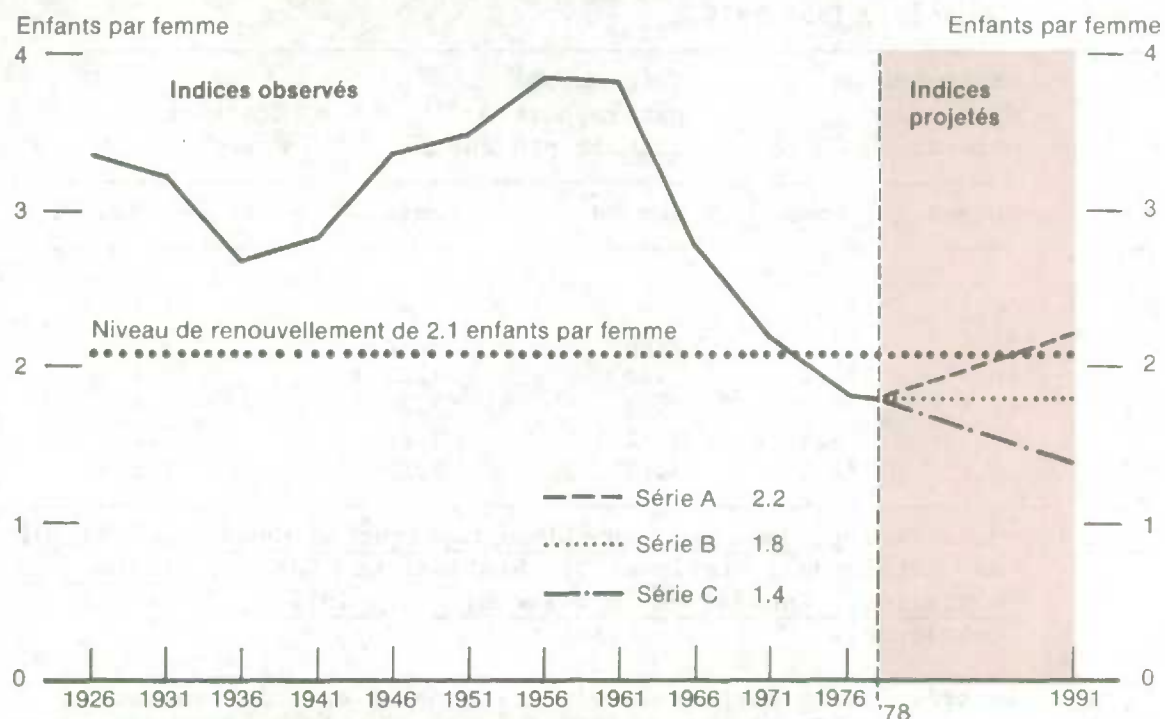
environ 228,000 femmes de plus qu'en 1976. La procréation chez les femmes de ce groupe d'âge ainsi que d'autres groupes d'âge fera augmenter le nombre réel des naissances jusqu'en 1985, même si le niveau de fécondité demeure à 1.8 enfant par femme et s'il n'y a pas de migration internationale durant cette période. Cette augmentation des naissances pourrait être largement attribuée à ce qu'on a appelé le mini "baby boom".

Mortalité

Après une période d'amélioration relativement lente du niveau de mortalité, il semble que l'espérance de vie de la population totale augmente de nouveau à un rythme relativement plus rapide au Canada. Entre 1971 et 1976, l'espérance de vie à la naissance au Canada pour les hommes et pour les femmes est passée de 69.3 ans et 76.4 ans à 70.2 ans et 77.5 ans respectivement, ce qui représente un gain de 0.9 an pour les hommes et 1.1 an pour les femmes (tableau 3).

L'allongement de l'espérance de vie a été relativement plus important pour les hommes que pour les femmes de 1971 à 1976. Un autre aspect important de la tendance historique est l'écart grandissant entre les deux sexes en termes de durée moyenne de vie. Entre 1966 et 1976, l'écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance est passé de 6.4 à 7.3 ans. Une baisse plus rapide du taux de mortalité se traduira par une augmentation plus grande du nombre de personnes âgées.

Figure — I
Indices synthétiques de fécondité observés et projetés, Canada, 1926-1991



Source: 1926-78, Statistique Canada, *La statistique de l'état civil*, Volume 1, no. 84-204 au catalogue, 1978

Migration internationale

La migration internationale a été caractérisée par des fluctuations marquées du nombre de personnes qui immigrent chaque année au Canada. De 1961 à 1976, le niveau annuel d'immigration a oscillé entre 214,300 en 1973-1974 et 70,000 en 1961-1962. Plus récemment, le nombre d'immigrants a oscillé entre 142,200 en 1976-1977 et 82,200 en 1978-1979. Compte tenu de la baisse constante du niveau de fécondité au cours des années 1960 et 1970, la part de la migration nette dans la croissance totale a augmenté entre 1966 et 1976 (tableau 2). Toutefois, au cours de la période 1976-1979, la part de la migration nette dans la croissance totale a radicalement diminué pour tomber au niveau de 3.4 pour cent (1978-1979), soit le niveau le plus bas depuis les années trente. La diminution phénoménale de l'immigration en 1978-1979

TABLEAU 3. Espérance de vie à la naissance (en années) selon le sexe, Canada, 1951-1976

Année	Espérance de vie à la naissance		Gain annuel par rapport à l'année précédente		Écart entre les sexes Femmes-Hommes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1951	66.3	70.8	-	-	4.5
1956	67.6	72.9	0.26	0.42	5.3
1961	68.4	74.2	0.15	0.25	5.8
1966	68.8	75.2	0.08	0.20	6.4
1971	69.3	76.4	0.12	0.24	7.1
1976	70.2	77.5	0.18	0.22	7.3

Source: M.V. George, La croissance démographique au Canada (n° 99-701 au catalogue), tableau 5; Statistique Canada, Tables de mortalité, Canada et provinces, 1975-1977 (n° 84-532 au catalogue).

explique la très faible part de la migration nette dans la croissance totale pour cette année-là. Toutefois, on constate la tendance inverse en 1979-1980, avec un pourcentage d'augmentation de l'immigration de 63% par rapport à l'année précédente.

Croissance future

Compte tenu de la tendance à la baisse de la croissance démographique, de l'indice de fécondité et du niveau de mortalité au cours des deux dernières décennies et de la tendance marquée à la baisse de l'immigration depuis 1976, quelles sont les perspectives de croissance démographique au Canada? Les variations futures continueront de dépendre principalement de l'indice de fécondité, du nombre de femmes en âge de procréer et du niveau de migration nette. La tendance future est étudiée en fonction des résultats des projections explicatives spéciales élaborées par Statistique Canada à la demande du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Séries de projections et hypothèses sous-jacentes

Les projections ont été faites par sexe et par années d'âge au 1^{er} juin de chaque année, en utilisant les estimations démographiques courantes de 1979 comme point de départ. Les hypothèses concernent principalement la période 1979-1991, mais les projections ont été prolongées jusqu'en 2001 et au-delà, les hypothèses étant maintenues constantes aux valeurs de 1991. Comparée aux projections officielles les plus récentes de Statistique Canada, cette révision comporte non seulement le changement de la date repère du 1^{er} juin 1976 pour le 1^{er} juin 1979, mais également des changements dans les niveaux prévus de fécondité, de mortalité et de migration. En raison de ces changements, les séries présentées ici diffèrent des projections officielles(1).

Bien qu'il n'y ait qu'une hypothèse de mortalité, une légère modification a été apportée à l'hypothèse des projections officielles afin de tenir compte des changements du niveau de mortalité durant la période 1971-1976 tels qu'ils sont reflétés dans les tables de mortalité de 1976. Cette modification escompte une amélioration du niveau de mortalité et suppose que l'espérance de vie à la naissance au Canada pourrait atteindre 70.5 ans pour les hommes et 79.0 ans pour les femmes en 1981. On suppose que les niveaux de mortalité demeureront constants à partir de 1981. Ces valeurs sont légèrement supérieures aux chiffres antérieurement projetés pour 1986.

Le graphique 1 montre la difficulté de projeter les taux de fécondité. Cinq hypothèses ont été formulées sur les futurs niveaux de fécondité pour prévoir les scénarios possibles en ce qui concerne les changements dans les niveaux de fécondité. Deux de ces cinq hypothèses

(1) Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, no 91-520 au catalogue, Ottawa, 1980.

supposent une augmentation de l'indice synthétique de fécondité à 2.2 et 2.0 en 1991, deux prévoient une diminution de l'indice à 1.6 et 1.4 en 1991 et une suppose un indice constant de 1.8 pour toute la période à l'étude. Comme on l'a mentionné antérieurement, les niveaux prévus pour 1991 resteront les mêmes pour la période postérieure à 1991. Ces hypothèses ont été choisies parce qu'elles sont considérées comme susceptibles de tenir compte des limites supérieure et inférieure des niveaux de fécondité qui pourraient être atteints en 1991.

En raison des fluctuations considérables du niveau de la migration internationale nette, trois hypothèses ont été choisies. Ces hypothèses prévoient une migration annuelle nette de 75,000, 50,000 et 25,000 personnes au cours de la période à l'étude. La migration internationale nette comprend deux éléments: l'immigration et l'émigration. Comme dans le cas des projections officielles, l'hypothèse de migration nette comprend un seul chiffre, soit 75,000 émigrants par année. La migration nette plus le nombre d'émigrants donne donc l'immigration supposée.

Dans l'ensemble, on compte une hypothèse de mortalité, cinq hypothèses de fécondité et trois hypothèses de migration internationale nette. Diverses combinaisons de ces hypothèses ont donné quinze séries de projections démographiques. Outre ces projections, cinq projections ont été faites en combinant les cinq hypothèses de fécondité et une hypothèse de migration nette de zéro. De ces vingt projections, trois ont été choisies à des fins d'analyse dans le présent document. Ces projections sont appelées série A, série B et série C. Voici les hypothèses qui sous-tendent ces trois séries de projections:

Séries de projections explicatives	Indice synthétique de fécondité en 1991	Moyenne de migration annuelle nette 1979-2001
A	2.2	75,000
B	1.8*	50,000
C	1.4	25,000

* De 1979 à 2001.

Les trois projections choisies se situent entre les limites supérieure et inférieure éventuelles des projections élaborées à partir des diverses hypothèses de migration et de fécondité. Les écarts dans les résultats des projections fondées sur des hypothèses différentes de fécondité et de migration tendent à augmenter au fur et à mesure que la période de projection est prolongée. À court terme, les différences dans les résultats sont négligeables. En 1981, par exemple, la différence concernant la taille de la population, selon la projection élevée (indice synthétique de fécondité de 2.2 et 75,000 pour la migration nette) et la projection faible (indice synthétique de fécondité 1.4 et migration nette de 25,000) n'est que de 152,800 ou 0.6 pour cent. On pourrait déterminer les effets à long terme des projections en déterminant à quel point elles sont sensibles à des changements dans les hypothèses de base. Le tableau 4 contient une brève analyse de sensibilité qui donne les résultats des diverses hypothèses de fécondité en supposant une migration nette de 50,000, ainsi que les résultats des diverses hypothèses de migration nette pour un indice synthétique de fécondité de 1.8. Comme le tableau 4 l'indique, les diverses hypothèses de migration nette donnent une population globale de 26.97 millions de personnes (avec une migration nette de zéro) à 28.97 millions de personnes (avec une migration nette

de 75,000). Ainsi, pour chaque migration annuelle nette supplémentaire de 25,000 personnes au cours de la période de projection, et compte tenu d'un indice synthétique de fécondité constant de 1.8, la population à la fin de la période (2001) augmente de 660.6 à 677.8 milliers de personnes. Ce nombre représente la migration totale nette au cours de la période et l'accroissement naturel du nombre des immigrants après leur arrivée au Canada.

TABLEAU 4. Projections démographiques possibles, compte tenu de diverses hypothèses de migration et de fécondité, Canada, 2001

Scénarios	Taille de la population (milliers)	Pourcentage de personnes du sexe masculin âgées de		
		0-14 ans	15-64 ans	65 ans et plus
Population - 1979	23,670.7	24.3	67.6	8.1
(i) ISF: 1.8				
Migration nette par année				
Zéro	26,974.1	20.3	69.5	10.2
25,000	27,651.9	20.6	69.4	10.0
50,000	28,312.5	20.8	69.4	9.8
75,000	28,973.1	20.9	69.4	9.7
(ii) Immigration nette: 50,000 par année				
ISF				
1.4	26,968.0	17.4	72.3	10.3
1.6	27,629.2	19.1	70.8	10.1
1.8	28,312.5	20.8	69.4	9.8
2.0	28,976.6	22.3	68.1	9.6
2.2	29,654.7	23.8	66.8	9.4

ISF = Indice synthétique de fécondité.

Source: Même source que pour le tableau 1.

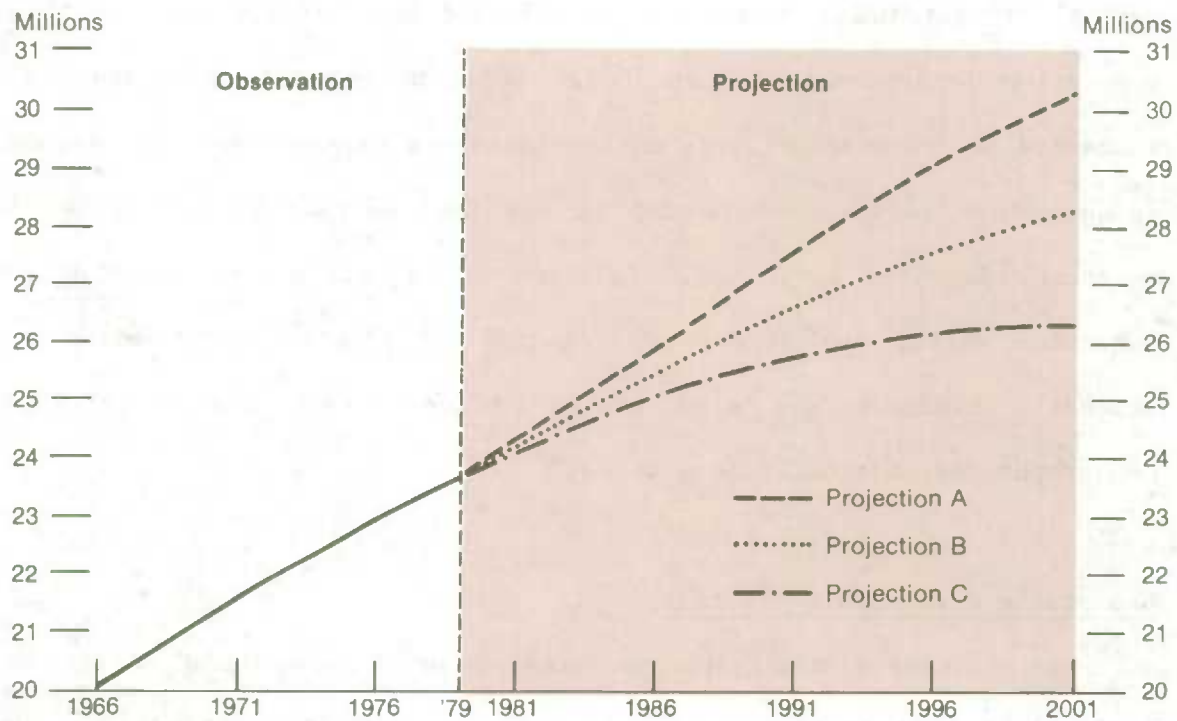
D'autre part, un changement constant de l'indice synthétique de fécondité de 0.2 avec une migration annuelle nette de 50,000 tout au long de la période de projection donnerait un accroissement global de la population de 661.2 à 678.1 milliers de personnes. Ces résultats indiquent que la taille de la population totale projetée varie relativement peu selon les hypothèses comportant des changements mineurs. Toutefois, la répartition par âge de la population projetée est plus sensible au choix des hypothèses, notamment en ce qui concerne les changements dans les hypothèses de fécondité, bien que le sens du changement soit identique dans tous les cas. On peut le constater à partir des pourcentages projetés que présente le tableau 4 concernant la population de sexe masculin en 2001. Comme on peut s'y attendre, les scénarios de croissance faible ont toujours des pourcentages plus élevés de personnes de 65 ans et plus et des pourcentages plus faibles de personnes de moins de 15 ans. Cela est dû au fait qu'en regard de la migration nette, les légères différences de l'indice synthétique de fécondité exercent une plus grande influence sur les projections démographiques, surtout à long terme.

Croissance démographique totale

La croissance démographique prévue, selon les trois séries de projections, est présentée dans le tableau 1 et le graphique 2. La projection forte (série A) indique que la population du Canada

passerait de 23.7 millions en 1979 à un maximum d'environ 27.5 millions en 1991 et à 30.3 millions en 2001. D'après la projection faible (série C), la population totale en 2001 ne peut être inférieure à 26.3 millions. Si le niveau de fécondité actuel de 1.8 enfant par femme ne change pas d'ici la fin du siècle et que la migration annuelle nette est de 25,000 personnes, la population totale en 2001 sera de 27.7 millions de personnes.

Figure —2
Évolution de la population totale, observée et projetée,
Canada, 1966-2001



Source: Tableau 1

Bien que la population totale continuera d'augmenter jusqu'à la fin du siècle, le taux de croissance sera à la baisse selon les trois séries de projections (tableau 1). Dans les projections A et B, les taux de croissance augmenteront au cours des deux périodes quinquennales entre 1976 et 1986, puis baisseront. Dans la projection faible (série C), le taux de croissance tombera à 0.7 pour cent entre 1996 et 2001. Ainsi, bien que le taux de croissance ait augmenté de 64 pour cent au cours du troisième quart de ce siècle, il se situera entre 32 et 14 pour cent au cours du dernier quart de siècle.

La contribution relative de l'accroissement naturel et de la migration nette à la croissance future totale pour le dernier quart du siècle en cours indique que l'excédent des naissances par rapport aux décès comptera encore pour la plus grande part de la croissance (tableau 5). D'après la projection de la série B, 1.7 du taux de croissance totale de 2.6 pour cent (c'est-à-dire 65 pour cent de la croissance) entre 1996 et 2001 sera attribuable à l'accroissement naturel. Toutefois, la contribution de la migration nette à la croissance passera de 18 pour cent entre 1976-1981 à 35 pour cent en 1996-2001. Cette tendance montre l'importance croissante de l'immigration dans la croissance démographique future au Canada, si le niveau de fécondité demeure inférieur au niveau de remplacement.

Le Canada s'achemine-t-il vers la croissance zéro? Un taux de fécondité qui se situe sous le niveau de remplacement ne signifie pas que le Canada connaîtra bientôt une croissance démographique zéro

(qu'on pourrait atteindre si le nombre de naissances était égal au nombre de décès et que la migration nette était égale à zéro). En supposant que le niveau de fécondité reste le même soit 1.8 enfant par femme, et que la migration nette tombe à zéro, la population du Canada continuerait de croître jusqu'à ce qu'elle atteigne 27.4 millions de personnes vers l'an 2016. La population commencera ensuite à diminuer, le nombre de décès excédant le nombre de naissances. Bien que le niveau de fécondité actuel soit largement inférieur au niveau de remplacement, le long laps de temps qu'il faudra pour atteindre une croissance zéro ou négative peut s'expliquer par la soi-disant "inertie de la population" ou par ce qu'on a appelé le mini "baby boom" qui feront en sorte que le nombre de femmes en âge de procréer demeurera élevé pour beaucoup d'années encore. Selon la projection B, la population continuerait de croître jusqu'en 2020. Toutefois, en vertu des hypothèses de migration et de fécondité faibles de la série C, la population commencerait à diminuer après 2005.

Évolution de la structure par âge

L'évolution de la structure par âge au Canada et ses changements prévus semblent varier en fonction de deux principaux phénomènes démographiques: l'explosion démographique d'après-guerre et la dénatalité qui l'a suivie. L'explosion démographique qu'on a connue après la seconde guerre mondiale a créé une hausse permanente mais mobile dans la structure par âge. La dénatalité subséquente, découlant de la baisse constante de la fécondité après 1959, est caractérisée par des cohortes moins nombreuses, par contraste avec le gonflement causé

TABLEAU 5. Composantes observées et projetées de la croissance démographique, Canada, 1951-2001

Année	Population totale (milliers)	Accroissement en pourcentage, par rapport à l'année précédente		
		Population totale	Facteur: accroissement naturel	Facteur: migration nette
<u>(i) Données réelles</u>				
1951	14,009.4	-	-	-
1956	16,080.8	14.8	10.5	4.3
1961	18,238.2	13.4	10.4	3.0
1966	20,014.9	9.7	8.3	1.4
1971	21,568.3	7.8	5.5	2.3
1976	22,992.6	6.6	4.3	2.3
<u>(ii) Projections (série B)</u>				
1981	24,167.6	5.1	4.2	0.9
1986	25,456.8	5.3	4.3	1.0
1991	26,639.7	4.6	3.6	1.0
1996	27,591.2	3.6	2.6	1.0
2001	28,312.5	2.6	1.7	0.9

Pour la période 1976-2001, la migration nette est obtenue par soustraction: l'accroissement de la population totale moins l'accroissement naturel.

Source : Même source que pour le tableau 1.

par l'explosion démographique d'après-guerre. La dénatalité, qui s'est manifestée durant les années où les générations du "baby boom" franchissaient les premières étapes de leur cycle de vie, a compliqué le processus de planification dans plusieurs secteurs clés et a forcé les responsables des politiques à réduire les services et les possibilités projetées en fonction d'une population plus importante.

Notons deux des changements les plus remarquables dans la structure par âge de la population du Canada: la diminution du chiffre et de la proportion de la population qui est âgée de moins de 15 ans et le phénomène contraire pour les personnes âgées de 65 ans et plus. En 1951, 30 pour cent de la population avait moins de 15 ans. Ce chiffre est passé à 33 pour cent en 1966, surtout à cause de l'explosion démographique; mais en 1976, il est tombé à 26 pour cent, principalement en raison de la chute de la fécondité (tableau 6). Cette baisse devrait se poursuivre pour atteindre environ 22 pour cent en 1991 et 20 pour cent en 2001 (série B). Dans la projection faible (série C), cette proportion tombera à 20 pour cent en 1991 et à 17 pour cent en 2001 (tableau 7).

À l'autre extrémité de la structure par âge, nous constatons une croissance considérable de la population âgée de 65 ans et plus. La proportion de la population de ces âges augmente à un rythme constant depuis 1961 et doit augmenter d'après les trois séries de projections. Le nombre de personnes âgées passera de 2.0 à 3.4 millions entre 1976 et 2001, selon la projection moyenne (série B). La proportion des personnes âgées passera de 9 à 12 pour cent entre 1976 et 2001 (série B). D'après la projection faible, qui suppose un indice synthétique de fécondité de 1.4, cette proportion passera à 13 pour cent en 2001.

TABLEAU 6. Croissance démographique enregistrée et projetée pour certains groupes d'âge, Canada, 1951-2001;
(projection de la série B)

Groupe d'âge	1951	1956	1961	1966	1971	1976	1981	1991	2001
(i) Nombre de personnes (milliers)									
Tous les âges	14,009.4	16,080.8	18,238.2	20,014.9	21,568.3	22,992.6	24,167.6	26,639.7	28,312.5
0-14 ans	4,250.7	5,225.2	6,191.9	6,591.8	6,380.9	5,896.2	5,472.3	5,843.3	5,644.8
15-64 ans	8,672.4	9,611.6	10,655.2	11,883.6	13,442.8	15,094.1	16,364.4	17,806.2	19,257.4
65 ans et plus	1,086.3	1,243.9	1,391.2	1,539.5	1,744.4	2,002.3	2,330.9	2,990.2	3,410.3
(ii) Proportion de la population (en pourcentage)									
0-14	30.3	32.5	34.0	32.9	29.6	25.6	22.6	21.9	19.9
15-64	61.9	59.8	58.4	59.4	62.3	65.7	67.8	66.9	68.2
65+	7.8	7.7	7.6	7.7	8.1	8.7	9.6	11.2	12.0
(iii) Rapports de dépendance (en pourcentage)									
(0-14)/(15-64)	49.0	54.4	58.1	55.5	47.5	39.0	33.4	32.8	29.3
(65+)/(15-64)	12.5	12.9	13.1	13.0	13.0	13.3	14.2	16.8	17.7
(0-14,65+)/(15-64)	61.5	67.3	71.2	68.4	60.4	52.3	47.5	49.6	47.0

Source: Même source que pour le tableau 1.

La proportion de la population en âge d'activité (25-64 ans) continuera d'augmenter selon la projection B; elle passera de 66 à 68 pour cent entre 1976 et 2001. Cet accroissement sera l'effet net d'un accroissement de la proportion de la population de 45 à 64 ans et d'une diminution de la proportion de la population de 15 à 44 ans jusqu'à la fin du siècle. Cette baisse de la proportion du dernier groupe s'explique par la plus petite taille des cohortes de personnes nées depuis le début de la période de la dénatalité.

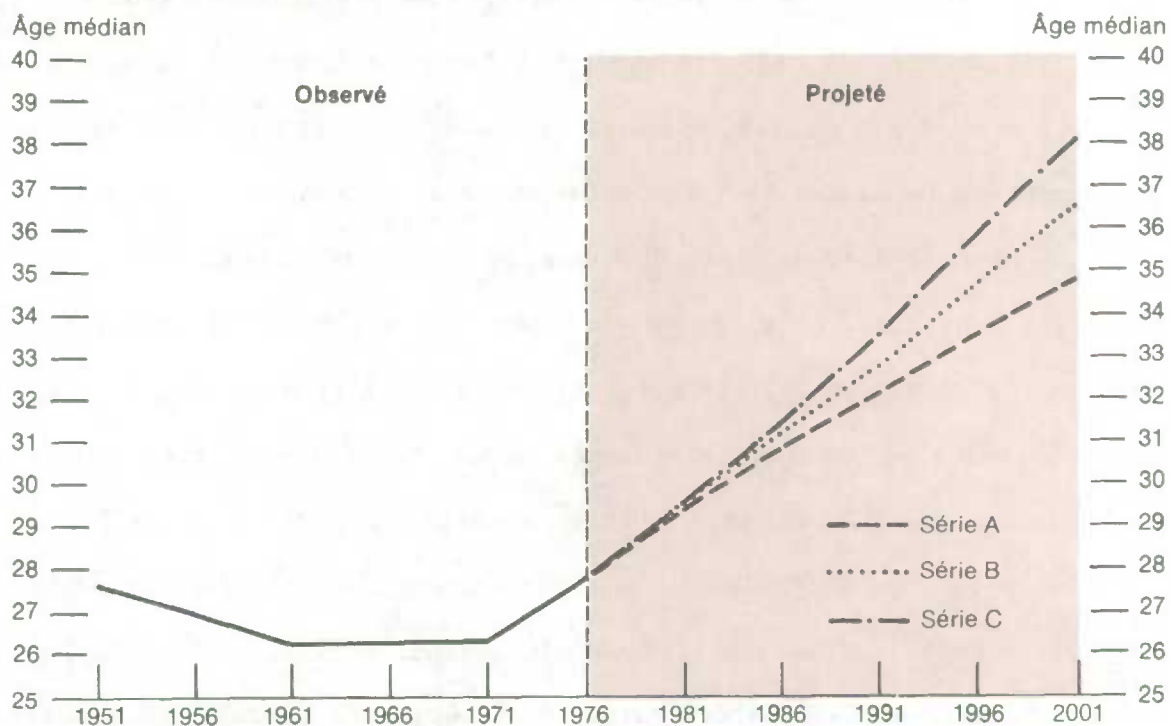
L'âge médian de la population dénote un vieillissement général de la population. L'âge médian a commencé de croître après 1971 et il croîtra selon les trois hypothèses de projections. L'âge médian devrait passer de 28 à 35 ou 38 ans entre 1976 et 2001 (graphique 3).

TABLEAU 7. Indices de la structure par âge, Canada, 1976-2001

Année	Pourcentage de la population totale				Age médian (ans)	
	0-14 ans	15-44 ans	45-64 ans	65+ ans		
1976	25.6	46.5	19.1	8.7	27.8	
Projection						
1981	A	22.7	48.7	19.0	9.6	29.4
	B	22.6	48.7	19.0	9.6	29.5
	C	22.6	48.7	19.1	9.7	29.5
1991	A	23.6	46.8	18.7	10.9	32.1
	B	21.9	47.6	19.2	11.2	32.8
	C	20.2	48.5	19.7	11.6	33.5
2001	A	23.0	43.4	22.3	11.4	34.8
	B	19.9	44.5	23.5	12.0	36.5
	C	16.6	45.7	24.9	12.8	38.1

Source : Même source que pour le tableau 1.

Figure — 3
**Âge médian de la population, observé et projeté,
 Canada, 1951-2001**



Source: Tableau 7

Le taux de croissance comme mécanisme pour fixer des objectifs d'immigration

Nous venons d'étudier la croissance démographique future, en fonction de la taille de la population totale, des composantes de la croissance et des divers groupes d'âge de la population. Maintenant, à l'aide d'un modèle de simulation, nous allons tenter d'examiner le niveau d'immigration requis pour maintenir un certain niveau de croissance démographique au Canada. L'exercice de simulation permet de déterminer les niveaux d'immigration à partir des taux de croissance annuels voulus. Par exemple, on a déterminé le niveau d'immigration

requis pour atteindre le taux de croissance démographique annuel souhaité, compte tenu de certains niveaux de fécondité, de mortalité et d'immigration. Ainsi, si l'indice synthétique de fécondité demeurait à son niveau actuel de 1.8, si les niveaux de mortalité diminuaient légèrement de façon que l'espérance de vie à la naissance soit d'environ 70.5 ans pour les hommes et 79.0 ans pour les femmes en 1981, puis restaient constants, et si le niveau d'émigration restait le même, soit environ 75,000 par année, alors le niveau d'immigration estimatif requis pour atteindre un taux de croissance annuel de 1.0 pour cent devrait varier entre 117,000 en 1979-1980 et environ 110,000 en 1982-1983 et environ 263,100 en 2000-2001. On a obtenu les chiffres correspondants pour différents indices synthétiques de fécondité (2.2, 1.8 et 1.4) et différents niveaux du taux de croissance (1.00, 0.75 et 0.50 pour cent); ces chiffres sont présentés dans le tableau 8 de même que dans les graphiques 4a, 4b et 4c.

Le nombre d'immigrants requis pour atteindre un taux de croissance souhaitable, compte tenu de divers niveaux de fécondité

Si le taux de croissance annuel voulu est de 1.0 pour cent, le nombre d'immigrants requis dépendrait du niveau de fécondité. Par exemple, si l'indice synthétique de fécondité se maintient à son niveau actuel de 1.8, l'immigration devrait tomber progressivement d'un niveau d'environ 117,000 enregistré en 1979-1980 à environ 110,000 pour 1982-1983, pour augmenter ensuite à environ 263,100 en 2001 (voir graphique 4a). La diminution du nombre d'immigrants entre 1979 et 1983

s'explique par une hausse du niveau d'accroissement naturel résultant de changements dans la répartition par âge durant cette période. Comme le niveau de l'accroissement naturel tombe après 1983, le nombre d'immigrants doit augmenter pour qu'on puisse atteindre le taux de croissance voulu de 1.0 pour cent.

Si la fécondité devait baisser à 1.4 en 1991, puis se maintenir à ce niveau durant les années 1990, quel serait le volume d'immigration requis pour atteindre le taux de croissance souhaité de 1.0 pour cent? On peut constater que le nombre d'immigrants requis devrait passer progressivement d'environ 126,000 à environ 332,200 entre 1979-1980 et 2001. Dans ce cas, comme le niveau de l'accroissement naturel continue de baisser, l'immigration doit augmenter. Par ailleurs, si la fécondité se mettait à augmenter et que l'indice synthétique de fécondité atteignait 2.2 en 1991 pour se maintenir à ce niveau durant les années 1990, il faudrait que le nombre d'immigrants requis passe d'environ 108,000 à environ 76,000 entre 1979-1980 et 1985-1986, puis augmente progressivement pour atteindre environ 204,100 en 2001. La diminution du nombre d'immigrants durant la période 1979-1985 s'explique par un plus grand accroissement naturel attribuable à une augmentation de l'indice de fécondité et aux changements dans la répartition par âge durant cette période. Après 1986, en raison de la baisse du niveau de l'accroissement naturel, il faudrait que l'immigration augmente pour qu'on obtienne le taux de croissance souhaité de 1 pour cent par an.

En termes généraux, plus le niveau de fécondité est bas, plus le nombre d'immigrants requis pour atteindre un taux de croissance voulu est élevé.

TABEAU 8. Nombre d'immigrants requis pour atteindre divers taux de croissance, compte tenu d'indices synthétiques de fécondité spécifiques, Canada, 1979-2001

Année	Taux de croissance (TC) (Pourcentage par année) et indice synthétique de fécondité (ISF)							
	TC = 1.00			TC = 0.75			TC = 0.50	
	ISF = 2.2	ISF = 1.8	ISF = 1.4	ISF = 2.2	ISF = 1.8	ISF = 1.4	ISF = 1.8	ISF = 1.4
1979-80	108,000	117,000	126,000	50,100	58,100	67,100	0	10,100
1980-81	93,000	112,000	128,000	40,100	54,100	69,100	0	13,100
1981-82	87,000	111,000	131,000	31,100	50,100	73,100	0	17,100
1982-83	83,100	110,000	139,000	27,100	52,100	80,000	0	26,000
1983-84	80,000	112,000	148,000	24,100	54,100	89,100	0	35,100
1984-85	78,000	116,000	159,000	22,100	57,100	100,000	4,100	45,100
1985-86	76,000	121,000	171,000	21,100	63,100	112,000	11,100	56,000
1986-87	78,000	128,000	180,600	23,100	69,100	122,000	17,100	68,100
1987-88	81,000	136,000	194,400	27,100	78,100	135,100	25,100	81,000
1988-89	86,100	147,100	209,200	31,100	87,100	149,100	34,100	95,100
1989-90	91,100	157,100	224,500	37,100	98,100	164,100	43,100	109,100
1990-91	98,100	169,100	240,500	44,100	109,100	179,100	53,100	124,100
1991-92	109,100	180,100	254,300	55,100	120,000	192,100	63,100	137,100
1992-93	123,100	189,100	264,100	69,100	130,100	201,100	74,100	145,100
1993-94	137,100	201,000	273,800	83,100	141,100	210,100	85,100	154,100
1994-95	150,100	212,100	283,400	96,100	152,100	218,100	95,100	162,100
1995-96	163,100	223,100	292,700	108,100	162,100	227,100	105,100	170,100
1996-97	174,100	233,100	301,700	119,100	171,100	235,100	114,100	178,100
1997-98	184,100	242,100	310,100	128,100	179,100	242,100	122,100	185,100
1998-99	193,100	250,100	318,000	137,100	187,100	249,100	129,100	192,100
1999-2000	199,100	257,100	325,400	143,100	193,100	255,100	136,100	197,100
2000-2001	204,100	263,100	332,200	148,100	198,100	261,100	141,100	203,100

Pour des niveaux inférieurs de croissance, par exemple 0.75 et 0.50 pour cent par année, le nombre d'immigrants requis serait évidemment inférieur au nombre correspondant à un taux de 1.0 pour cent par année. Pour ces taux, voir les graphiques 4b et 4c respectivement.

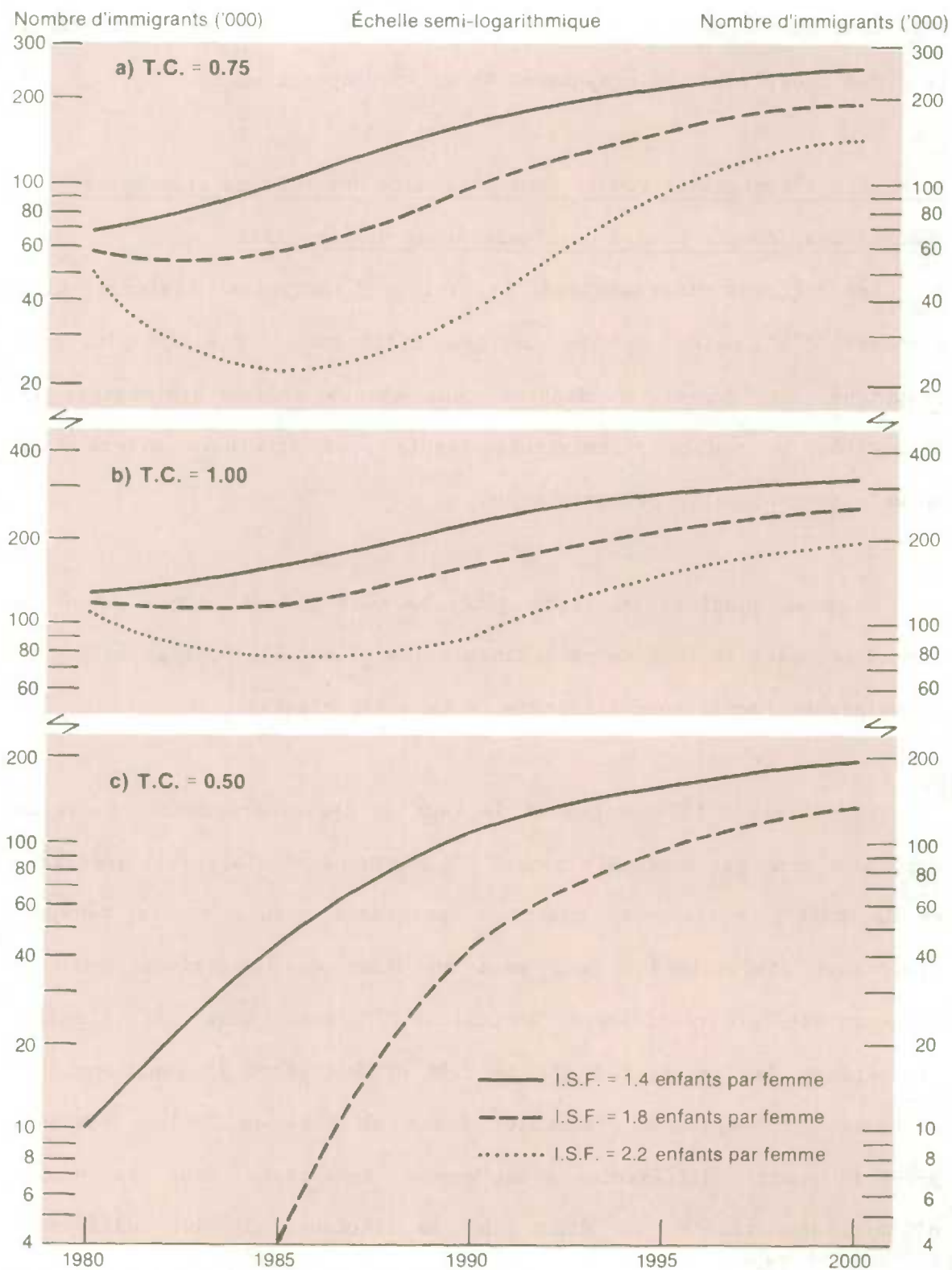
Le nombre d'immigrants requis pour atteindre des taux de croissance spécifiques, compte tenu d'un niveau donné de fécondité

Les chiffres présentés dans le tableau 8 pourraient également être examinés d'un point de vue un peu différent. Par exemple, les graphiques 5a, 5b et 5c donnent pour chaque indice synthétique de fécondité, le nombre d'immigrants requis pour atteindre divers taux annuels de croissance démographique.

On peut conclure de façon générale qu'à chaque niveau donné de fécondité, plus le taux de croissance souhaité est élevé, plus le nombre d'immigrants requis pour atteindre ce taux est élevé.

Le tableau 8 indique que si le taux de croissance souhaité est de 0.75 pour cent par année, le nombre d'immigrants requis serait inférieur de la moitié environ au nombre d'immigrants requis si le taux de croissance était de 1.0 pour cent au début de la période, mais il augmenterait progressivement à environ 73 pour cent (si l'indice synthétique de fécondité était de 2.2) et à environ 79 pour cent (si l'indice synthétique de fécondité était de 1.4) en 2001. Pourquoi y-a-t-il cette différence relativement importante dans le nombre d'immigrants requis au début de la période et une différence relativement petite à la fin de la période entre les deux taux de croissance? L'explication réside dans le volume constant d'émigration

Figure — 4
Nombre d'immigrants nécessaire pour réaliser un taux de croissance (T.C.) donné à partir d'un niveau spécifié d'indice synthétique de fécondité (IS), 1980-2000



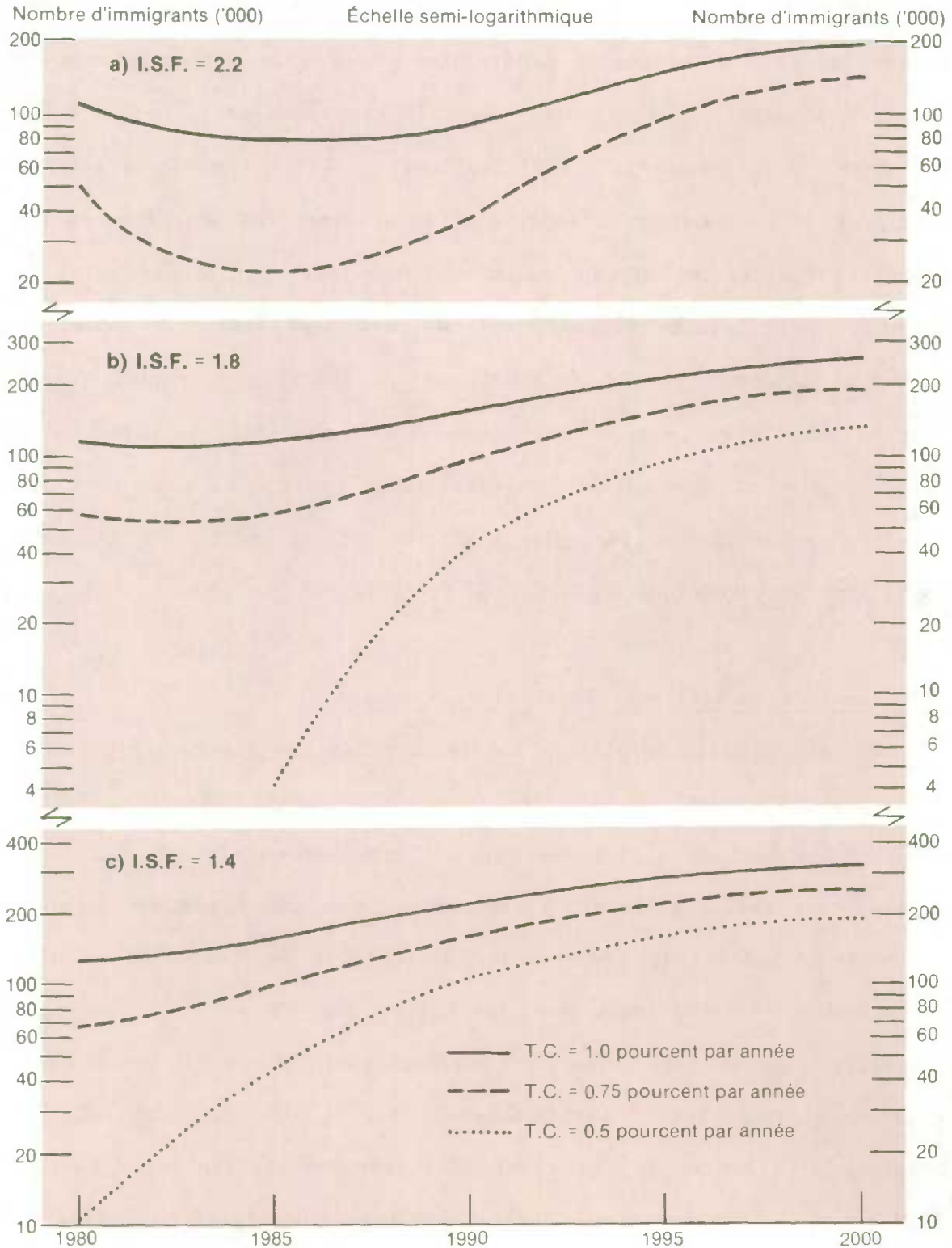
Source: Tableau 8

utilisé dans les projections. Au début de la période, lorsque le volume de la migration nette est petit, l'émigration est relativement plus importante et les différences dans le nombre d'immigrants requis peuvent se révéler être relativement importantes comme c'est effectivement le cas dans l'exemple susmentionné. Avec le temps, comme le volume de la migration nette augmente considérablement, le volume constant de l'émigration perd son importance relative et ainsi les écarts entre les nombres d'immigrants requis diminuent également. Encore une fois, si le taux de croissance souhaité est de 0.50 pour cent par année, le nombre d'immigrants requis ne serait qu'une fraction du nombre requis pour un taux de croissance plus élevé de 0.75 pour cent au début de la période, mais il atteindrait progressivement environ 71 pour cent (si l'indice synthétique de fécondité était de 1.8) et environ 78 pour cent (si l'indice synthétique de fécondité était de 1.4) en 2001.

Variations de la taille de la population totale

Les chiffres de population totale associés aux diverses hypothèses d'immigration devant produire les divers taux de croissance souhaités figurent au tableau 9. À des fins de comparaison, le tableau donne également la taille qu'aurait la population avec une migration nulle et des niveaux spécifiques de l'indice synthétique de fécondité. Toutes ces données figurent dans les graphiques 6a, 6b et 6c. On peut constater que la taille de la population en 2001 varie entre 26.4 millions si le taux de croissance annuel est de 0.50 pour cent et 29.5 millions s'il est de 1 pour cent. (Le deuxième chiffre est d'environ 11.5 pour cent supérieur au premier.) Avec une migration nulle, la taille de la population totale varie selon le niveau de fécondité. Ainsi, si l'indice synthétique de fécondité tombait à 1.4, la taille de

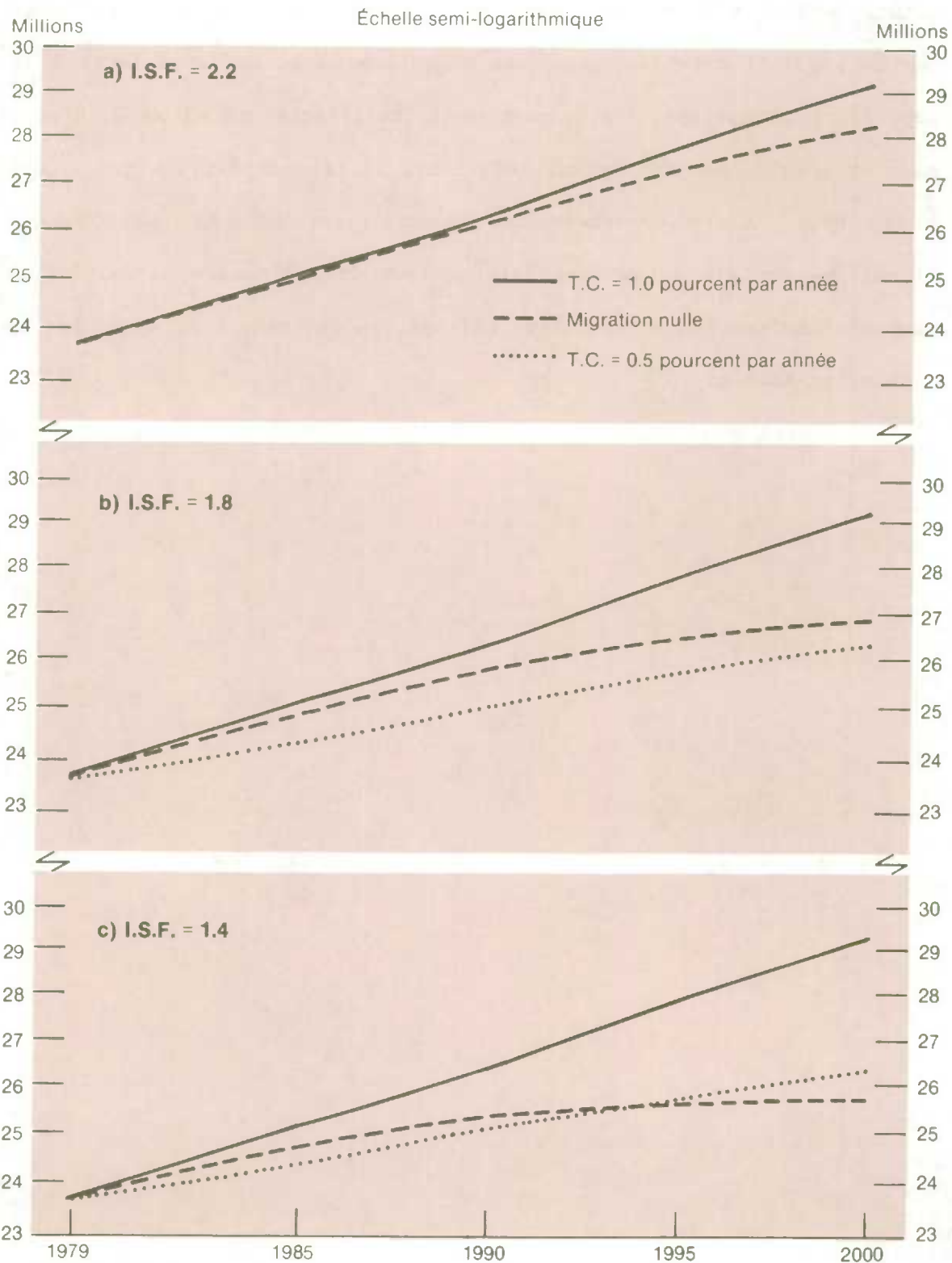
Figure —5
Nombre d'immigrants nécessaire pour réaliser un taux de croissance (T.C.) spécifié à partir d'indices synthétiques de fécondité (ISF) donnés, 1980-2000



Source: Tableau 8

la population ne serait que d'environ 25.7 millions comparativement à 27.0, si l'indice synthétique de fécondité se maintenait à son niveau actuel de 1.8 et à 28.3 millions s'il passait à 2.2. On peut souligner que la population totale, avec une migration nulle est supérieure à la population totale associée à un taux de croissance annuel de 0.50 pour cent et compte tenu de niveaux inférieurs de fécondité (voir graphiques 6b et 6c). Cette hypothèse est valable jusqu'en 1994 au moins et s'explique du fait qu'avec ce dernier taux de croissance, l'émigration excède l'immigration durant cette période, ce qui contribue à réduire la population totale.

Figure — 6
Dimension de la population résultant d'un taux de croissance annuel (T.C.), désiré, d'une migration nulle et d'un indice synthétique spécifié (I.S.F.), Canada, 1979-2000



Source: Tableau 9

TABLEAU 9. Taille de la population, compte tenu d'un taux de croissance annuel souhaité et d'une migration nulle, et de niveaux spécifiques de l'indice synthétique de fécondité, Canada, 1979-2001

Année	Millions				
	Taux de croissance annuelle souhaité (abstraction faite du niveau de fécondité)		Migration nulle		
	1.0%	0.5%	Indice synthétique de fécondité		
			2.2	1.8	1.4
1979	23.671	23.671	23.671	23.671	23.671
1980	23.908	23.788	23.874	23.865	23.856
1981	24.146	23.910	24.089	24.065	24.040
1982	24.389	24.034	24.317	24.270	24.222
1983	24.632	24.157	25.551	24.474	24.399
1984	24.877	24.278	24.791	24.678	24.567
1985	25.125	24.399	25.035	24.880	24.727
1986	25.374	24.522	25.283	25.078	24.875
1987	25.627	24.645	25.532	25.271	25.013
1988	25.881	24.768	25.780	25.457	25.138
1989	26.140	24.892	26.026	25.634	25.249
1990	26.402	25.016	26.268	25.802	25.345
1991	26.668	25.141	26.506	25.961	25.426
1992	26.937	25.266	26.735	26.110	25.493
1993	27.206	25.391	26.950	26.247	25.550
1994	27.478	25.518	27.153	26.373	25.598
1995	27.752	25.645	27.343	26.488	25.637
1996	28.029	25.772	27.521	26.592	25.665
1997	28.309	25.900	27.687	26.685	25.685
1998	28.591	26.028	27.842	26.770	25.697
1999	28.876	26.156	27.989	26.845	25.700
2000	29.163	26.285	28.127	26.913	25.696
2001	29.453	26.415	28.260	26.974	25.686

Conclusion

Les projections contenues dans le présent document révèlent certains effets des principaux changements démographiques récents sur la structure et la croissance future de la population du Canada. Parmi les changements les plus importants, notons l'explosion démographique d'après-guerre, qui a été suivie d'une baisse sans précédent du taux de natalité. Ces changements ont beaucoup influé sur le taux global de croissance et sur la structure par âge de la population. Les changements dans la structure par âge sont associés à des phénomènes sociaux et économiques récents et ont des conséquences pour l'avenir.

D'abord, la proportion de moins en moins grande de jeunes âgés de moins de 20 ans, après trois décennies de croissance liée à l'explosion démographique d'après-guerre, pose des problèmes tels que la redondance des infra-structures, le potentiel excédentaire et le déclin de secteurs économiques. Par exemple, la diminution de la population d'âge scolaire a nécessité des rajustements importants des services et établissements d'enseignement et de soins aux enfants.

Deuxièmement, avec l'augmentation considérable de la proportion de personnes âgées, les questions ayant trait à la retraite, aux pensions, à la sécurité sociale, aux soins médicaux, aux programmes de logement et à divers programmes sociaux et programmes de bien-être destinés aux personnes âgées de 65 ans et plus prendront de plus en plus d'importance.

Troisièmement, les cohortes de l'explosion démographique d'après-guerre, qui ont fait face à une concurrence continue tout au long des divers cycles de vie, devront en outre assumer la responsabilité et le fardeau d'une société vieillissante. Le rapport de dépendance des personnes âgées (la population de plus de 65 ans par rapport à la population de 15 à 64 ans) augmente tandis que le rapport de dépendance des enfants (personnes de moins de 15 ans) a diminué et cette tendance se poursuivra (tableau 6).

Les simulations présentées indiquent comment l'immigration peut être utilisée comme moyen d'atteindre un taux de croissance voulu suivant différentes hypothèses de fécondité. Ainsi, les résultats présentés permettent d'évaluer l'influence relative de l'immigration sur les taux de croissance et ainsi fournissent des données démographiques de base pour fixer des objectifs annuels d'immigration. Ces résultats montrent également que pour fixer des quotas annuels d'immigration, les considérations à court terme comme la situation de l'emploi et la demande de personnel qualifié ne suffisent pas à elles seules. Il importe également de prendre en considération les effets à long terme de facteurs tels que la taille, les taux de croissance et la composition par sexe et par âge de la population.

DOCUMENT N° 4

**DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS OBSERVÉS DANS LES MIGRATIONS INTERPROVINCIALES
AU CANADA ET SCÉNARIOS POSSIBLES POUR LES ANNÉES QUATRE-VINGT**

par

Jeanine Perreault et Ronald Raby
Statistique CanadaIntroduction

Nous avons assisté au début des années soixante-dix à un renversement des mouvements migratoires interprovinciaux comparativement à la décennie précédente. Cette nouvelle migration s'est caractérisée par des soldes négatifs en Ontario, positifs en Saskatchewan et dans les Maritimes. En Alberta, le solde migratoire s'accroît brusquement, surtout après 1973, tandis que le Québec et le Manitoba continuent d'avoir des soldes négatifs. Une question intéressante que l'on s'est posée à l'époque et que l'on peut se poser à nouveau aujourd'hui est la suivante: ces modifications sont-elles de nature conjoncturelle? Sommes-nous en présence de changements temporaires liés à la conjoncture économique? Ou assistons-nous plutôt à une transformation profonde de l'espace démographique du pays caractérisée par un déplacement du pôle d'attraction vers l'Ouest et une baisse correspondante de l'attraction exercée autrefois par l'Ontario? Le but de notre exposé est de tenter de voir si la tendance semble se poursuivre ou si des signes d'essoufflement se manifestent. Les données sont dérivées du fichier des allocations familiales pour la période 1970-80.

Tendances observées dans les années soixante-dix

Nous présentons au tableau 1 l'évolution du taux de mobilité interprovinciale au pays. Nous avons divisé la décennie en deux périodes: 1970-75 et 1975-80. On constate à la lecture du tableau 1 qu'il y a peu de changements dans le taux de mobilité des Canadiens: un peu moins de 2 pour cent de la population a changé de province. Bien que le taux moyen observé au cours du dernier lustre soit un peu plus faible que celui du lustre précédent (17.1 pour mille comparativement à 18.6 pour mille), ces données semblent révéler une relative stabilité de la propension à migrer des Canadiens.

TABLEAU 1. Mobilité interprovinciale au Canada, 1970-80

Année	Migrations interprovinciales	
	Nombre	Taux pour mille
1970-71	404,372	18.8
1971-72	398,571	18.4
1972-73	389,599	17.8
1973-74	436,412	19.6
1974-75	416,890	18.5
1970-74 (Moyenne)	409,169	18.6
1975-76	374,528	16.4
1976-77	397,835	17.2
1977-78	404,940	17.3
1978-79	395,725	16.8
1979-80	418,706	17.6
1975-80 (Moyenne)	398,347	17.1

Source: Statistique Canada, Les migrations internationales et interprovinciales au Canada, 1961-1976, n° 91-208 au catalogue, Ottawa, 1977, Annuel.

Voyons maintenant les pôles d'attraction. D'où viennent les migrants? Où vont-ils? On constate à la lecture du tableau 2 que les Maritimes reçoivent toujours environ 15 pour cent des migrants interprovinciaux et fournissent à peu près le même pourcentage de sortants. Par contre la proportion des migrants vers le Québec a diminué, de 9.2 pour cent à 7.1 pour cent. Par ailleurs, on peut voir qu'une plus grande proportion des migrants provient de l'Ontario. L'Ontario voit également son attraction diminuer: seulement 23.4 pour cent des sortants s'y rendent pendant la deuxième période contre 25.6 pour cent au cours de la première. L'attraction de l'Alberta d'autre part augmente au point que cette province fait désormais concurrence à l'Ontario. Ensemble, l'Alberta et la Colombie-Britannique attirent présentement près de 40 pour cent des migrants.

TABLEAU 2. Migrants par province d'origine et de destination, 1970-75 et 1975-80

Province	pourcentages			
	Migrants-d'où ils viennent		Migrants-où ils vont	
	1970-75	1975-80	1970-75	1975-80
T.-N.	3.1	3.0	2.9	2.7
I.-P.-É.	1.0	1.0	1.2	1.1
N.-É.	5.8	5.6	5.9	5.9
N.B.	4.8	4.5	5.2	5.1
QUÉ.	14.3	14.4	9.2	7.1
ONT.	24.1	25.7	25.6	23.4
MAN.	8.7	8.5	7.2	6.4
SASK.	9.3	5.9	5.8	7.0
ALB.	14.4	15.5	16.4	22.4
C.-B.	13.3	13.8	19.1	17.3
YUKON ET T.N.-O.	1.4	1.8	1.5	1.5
CANADA	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Comme au tableau 1.

TABLEAU 3. Les entrées en Alberta selon la province d'origine, 1970-80

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	Pourcentages	
											YUKON ET T.N.-O.	TOTAL
1970-71	0.5	0.3	2.2	1.9	5.8	14.7	12.3	27.2	-	32.4	2.6	100.0 (59,503)
1971-72	0.5	0.4	2.2	1.5	4.4	19.2	11.4	26.0	-	31.3	3.1	100.0 (61,181)
1972-73	0.5	0.3	2.0	1.3	4.7	18.8	12.0	24.6	-	32.4	3.2	100.0 (62,749)
1973-74	1.1	0.4	2.1	1.4	4.4	20.8	11.4	23.4	-	31.6	3.1	100.0 (72,082)
1974-75	1.0	0.5	2.4	1.5	4.5	22.4	11.4	16.6	-	36.6	3.1	100.0 (79,884)
1975-76	1.0	0.5	2.5	1.6	5.0	25.1	10.6	12.8	-	37.8	3.0	100.0 (76,210)
1976-77	1.5	0.5	3.3	1.7	6.3	25.9	10.8	12.3	-	34.5	3.2	100.0 (84,815)
1977-78	2.7	0.5	3.3	2.2	9.4	28.3	9.6	13.2	-	27.9	2.9	100.0 (88,625)
1978-79	2.5	0.4	3.1	2.3	7.1	29.4	11.7	12.6	-	27.6	3.2	100.0 (92,033)
1979-80	2.1	0.4	3.3	2.7	7.6	34.4	12.3	11.8	-	23.0	2.5	100.0 (105,051)

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entrées en Alberta.

Source: Comme au tableau 1.

Voyons maintenant les entrées en Alberta, selon la province d'origine. Au tableau 3, nous distinguons nettement deux périodes: au cours de la première (1970-77), la Colombie-Britannique est la province qui fournit le plus grand nombre de migrants à l'Alberta; à partir de 1977 cependant la Colombie-Britannique cède graduellement la place à l'Ontario. Au cours de la décennie en cause, la part de l'Ontario dans les migrations vers l'Alberta a continuellement augmenté pour atteindre 34.4 pour cent en 1979-80, et le mouvement à la hausse se poursuit. Ces données semblent donc indiquer que ce phénomène s'est produit en deux temps: dans un premier temps, les provinces adjacentes sont les premières à réagir à l'essor économique de l'Alberta; elles fournissent plus de 50 pour cent des migrants vers l'Alberta; dans un deuxième temps, elles cèdent le pas à des provinces plus éloignées. Un contrecourant apparaît alors, alimenté par les migrations de retour vers la Colombie-Britannique et la Saskatchewan.

Ce mouvement de retour peut être observé en examinant, au tableau 4, les entrées en Colombie-Britannique selon la province d'origine. Comme on pouvait s'y attendre, c'est l'Alberta qui fournit récemment la plus grande proportion de migrants à la Colombie-Britannique. En 1979-80, par exemple, plus de 40 pour cent des entrées en Colombie-Britannique proviennent de l'Alberta, et le mouvement est à la hausse. L'augmentation de cette proportion depuis 1975 s'explique sans doute en partie par des migrations de retour et l'on peut s'attendre à ce que cette tendance se poursuive pendant les prochaines années. (Par contre, il s'agit peut-être, dans certains cas, de migrations en deux temps, c'est-à-dire une migration vers l'Alberta suivie d'une migration

en Colombie-Britannique.) Malheureusement, les données disponibles ne permettent pas de distinguer les migrations de retour et les migrations en deux temps.

Le tableau 5 présente les entrées en Ontario. L'Ontario a toujours exercé une forte attraction sur les migrants interprovinciaux, surtout dans les années soixante et au début des années soixante-dix. Un phénomène intéressant s'observe ici: la proportion des entrées en Ontario en provenance de l'Alberta a presque doublé en dix ans, de 8.8 pour cent en 1970-71 à près de 16 pour cent en 1979-80. On peut sans doute s'attendre à ce que ce mouvement s'accroisse dans l'avenir, si, comme on le croit, il est en partie constitué de migrations de retour vers l'Ontario.

Le tableau 6 présente les échanges migratoires de l'Ontario et de l'Alberta avec l'ensemble des autres provinces. On voit qu'en 1970-71, 52 pour cent des migrations se faisaient avec l'Ontario (comme point de départ ou d'arrivée). En 1979-80, l'Ontario occupe toujours la première place pour l'importance du mouvement migratoire, mais avec un pourcentage réduit (48 pour cent). Durant la deuxième moitié de la décennie, les échanges avec l'Alberta prennent une importance accrue. C'est ainsi qu'en 1979-80, 43 pour cent des mouvements ont l'Alberta soit comme province de départ, soit comme province d'arrivée, comparativement à 28 pour cent en 1970-71. Si la tendance se poursuit, l'Alberta pourrait très bientôt occuper la première place pour l'importance des échanges migratoires interprovinciaux.

TABLEAU 4. Les entrées en Colombie-Britannique selon la province d'origine, 1970-80

Année	Pourcentages											TOTAL
	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	YUKON ET T.N.-O.	
1970-71	0.7	0.2	2.9	1.9	9.0	23.6	10.9	15.5	33.2	-	2.0	100.0 (71,115)
1971-72	0.6	0.2	3.4	1.6	6.6	24.6	10.3	12.8	37.1	-	2.8	100.0 (75,235)
1972-73	0.7	0.2	2.2	1.7	7.0	24.6	10.9	12.1	37.6	-	3.0	100.0 (77,851)
1973-74	1.0	0.3	2.6	1.7	5.7	27.3	9.5	11.1	38.0	-	2.9	100.0 (88,145)
1974-75	1.1	0.3	3.7	1.7	6.5	29.5	10.8	9.4	34.1	-	2.9	100.0 (77,711)
1975-76	1.0	0.3	3.1	1.6	6.4	30.0	10.0	8.2	36.5	-	2.8	100.0 (58,276)
1976-77	0.9	0.3	3.8	1.6	7.7	27.8	8.5	7.6	37.8	-	4.1	100.0 (62,810)
1977-78	0.9	0.2	3.7	2.0	8.1	27.7	9.5	7.4	37.5	-	2.8	100.0 (67,251)
1978-79	0.9	0.4	3.4	1.7	7.4	28.7	9.7	7.0	37.9	-	2.8	100.0 (70,684)
1979-80	1.0	0.3	3.0	1.4	5.7	26.1	10.9	7.9	40.7	-	3.0	100.0 (86,896)

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entrées en Colombie-Britannique.

Source: Comme au tableau 1.

TABLEAU 5. Les entrées en Ontario selon la province d'origine, 1970-80

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.B.	QUÉ.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	Pourcentages	
											YUKON ET T.N.-O.	TOTAL
1970-71	6.3	1.2	10.3	7.5	39.8	-	8.9	4.9	8.8	11.9	0.4	100.0 (128,486)
1971-72	6.3	1.4	9.7	7.6	37.4	-	10.4	4.4	10.2	12.2	0.4	100.0 (109,224)
1972-73	6.5	1.4	8.8	6.8	38.0	-	10.2	3.8	9.8	14.1	0.6	100.0 (96,003)
1973-74	8.0	1.3	10.7	6.9	34.6	-	8.6	4.5	11.6	13.2	0.6	100.0 (104,720)
1974-75	6.0	1.3	10.8	6.9	32.8	-	10.8	3.6	10.2	16.9	0.7	100.0 (84,965)
1975-76	6.3	1.3	9.8	7.0	33.3	-	9.5	3.4	11.9	16.6	0.9	100.0 (81,141)
1976-77	6.1	1.2	9.9	7.1	35.9	-	9.1	3.3	12.5	14.2	0.7	100.0 (92,628)
1977-78	4.9	1.0	8.3	6.0	44.2	-	7.7	2.9	13.1	11.2	0.7	100.0 (107,055)
1978-79	5.3	1.2	8.4	6.5	39.9	-	8.8	3.2	13.9	12.0	0.8	100.0 (93,903)
1979-80	5.5	1.0	8.3	6.0	38.8	-	8.7	3.4	15.8	11.6	0.9	100.0 (90,726)

Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'entrées en Ontario.

Source: Comme au tableau 1.

TABLERAU 6. Les échanges migratoires de l'Ontario et de l'Alberta avec les autres provinces, 1970-80

Année	Migrations avec l'Ontario	Migrations avec l'Alberta	Nombre total de migrations au Canada
1970-71	209,706 (52%)	112,100 (28%)	404,372 (100%)
1971-72	204,368	118,787	398,571
1972-73	191,046	119,934	389,599
1973-74	212,325	141,929	436,412
1974-75	199,464	137,193	416,890
1975-76	183,462	127,798	374,528
1976-77	193,272	144,305	397,835
1977-78	204,018	151,481	404,940
1978-79	195,875	153,697	395,725
1979-80	201,030 (48%)	179,169 (43%)	418,706 (100%)

Source: Comme au tableau 1.

Le taux de mobilité donne une mesure relative du roulement de la population dans une province donnée. (Il s'obtient en divisant la somme des entrées et sorties par la population.) Nous voyons au tableau 7 que le taux de mobilité a diminué dans presque toutes les provinces. Seule l'Alberta, a connu une augmentation de son taux de mobilité au cours de la décennie. En 1979-80, le taux de roulement de sa population a atteint près de 9 pour cent ce qui révèle un va-et-vient considérable.

L'Ontario est comparativement beaucoup moins affecté par ces mouvements migratoires qui ne touchent que 2 pour cent de sa population. Il est intéressant de noter que le Québec est la province où le taux de mobilité est le plus faible: les Québécois migrent peu. Cette faible mobilité confirme l'influence probable des barrières culturelles et linguistiques.

Les changements dans l'orientation des mouvements migratoires se reflètent dans les soldes nets. Le tableau 8 présente une comparaison statique du bilan de chaque lustre. Nous voyons que l'Ontario passe

TABLEAU 7. Le taux de mobilité de la population des provinces*

Province	par 100 habitants	
	1970-71	1979-80
T.-N.	4.3	4.1
I.-P.É.	7.1	6.0
N.-É.	6.0	5.0
N.B.	6.6	5.1
QUÉ.	1.8	1.3
ONT.	2.8	2.4
MAN.	6.4	6.1
SASK.	6.9	5.6
ALB.	7.0	8.8
C.-B.	5.7	5.2
YUKON ET T.N.-O.	21.3	21.2

* Voir le texte pour une définition du taux de mobilité.

Source: Comme au tableau 1.

d'un gain total de près de 30,000 personnes en 1970-75 à un solde négatif de près de 47,000 personnes pour la période 1975-80. En Alberta par contre, la migration nette a triplé pour atteindre plus de 137,000 personnes en 1975-80. En Saskatchewan, les soldes, de fortement négatifs qu'ils étaient, deviennent positifs: près de 16,000 personnes pour le lustre 1975-80. En Colombie-Britannique, les bilans deviennent moins favorables dans la deuxième moitié de la décennie.

La comparaison statique du tableau précédent ne nous permet pas de situer dans le temps le début des changements ni de déceler des signes d'essoufflement. Seule l'étude des mouvements sur une base annuelle permet ce type d'observation. L'examen des soldes migratoires d'une année à l'autre révèle qu'en Ontario, la détérioration de la migration nette était amorcée - et visible - dès l'année 1970. (Pour l'année précédente, soit 1969, la migration nette en Ontario était de 53,000.) L'année 1974-75 marque un tournant: elle représente le creux de la vague pour l'Ontario (solde négatif de près de 30,000 personnes). En

Alberta, par contre, elle indique le début d'une période de forte progression; la migration nette fait un bond soudain et atteint 22,500 personnes contre 2,000, l'année précédente.

TABLEAU 8. La migration interprovinciale nette (comparaison statique du bilan de chaque lustre)

Province	1970-75	1975-80
T.-N.	- 6,152	- 6,306
I.-P.-É.	3,327	2,913
N.-É.	3,587	5,024
N.B.	9,820	12,829
QUÉ.	- 102,963	- 145,945
ONT.	29,887	- 46,751
MAN.	- 29,940	- 42,400
SASK.	- 70,774	15,938
ALB.	40,854	137,018
C.-B.	116,847	72,899
YUKON ET T.N.-O.	5,508	- 5,217

Source: Comme au tableau 1.

Il est intéressant de noter la relation inverse qui existe entre les soldes de l'Ontario et du Québec: quand la situation de la migration se détériore au Québec, celle de l'Ontario s'améliore, et vice versa. En 1974-75, par exemple, le solde est très favorable au Québec. Par contre, l'Ontario affiche les soldes négatifs les plus élevés de toute son histoire. Nous avons observé également une relation inverse, sur le plan de la migration nette, entre l'Alberta et la Colombie-Britannique, du moins jusqu'en 1976-77. Depuis, les soldes suivent une évolution parallèle, la Colombie-Britannique ayant même dépassé l'Alberta en 1979-80. En Colombie-Britannique, un tournant est observé un peu plus tard, vers 1977-78, sous l'effet conjugué d'une baisse des sorties et d'un accroissement des entrées.

TABLEAU 9. Les soldes migratoires dans les provinces, 1970-80

Province	1970-71	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78	1978-79	1979-80
T.-N.	-3,704	910	-537	-3,316	495	592	-1,398	-2,610	-1,872	-1,018
Î.-P.-É.	222	290	923	502	1,390	649	1,027	979	-116	374
N.-É.	-3,825	-371	4,276	1,274	2,233	3,895	179	668	1,384	-1,102
N.B.	-420	612	2,077	1,448	6,103	6,561	2,632	1,876	1,133	627
QUÉ.	-37,995	-20,461	-20,072	-15,136	-9,299	-12,642	-22,996	-46,905	-32,110	-31,292
ONT.	47,266	14,080	960	-2,885	-29,534	-21,180	-8,016	10,092	-8,069	-19,578
MAN.	-7,350	-8,312	-5,771	-1,596	-6,911	-4,238	-4,164	-7,158	-10,934	-15,906
SASK.	-24,176	-19,207	-16,164	-11,604	377	5,845	6,750	2,015	1,711	-383
ALB.	6,905	3,575	5,564	2,235	22,575	24,622	25,325	25,769	30,369	30,933
C.-B.	20,143	27,044	27,333	30,496	11,831	-4,419	2,120	15,657	20,111	39,430
YUKON ET T.N.-O.	2,936	1,840	1,411	-1,418	739	317	-1,459	-383	-1,607	-2,085

Source: Comme au tableau 1.

Scénarios possibles pour les années quatre-vingt

Dans la première partie de notre exposé, nous avons mis en relief l'évolution des mouvements migratoires interprovinciaux au cours des dix dernières années. Nous avons identifié l'année 1973-74 comme marquant un tournant dans l'évolution des migrations interprovinciales avec le développement accéléré que l'industrie du pétrole a connu dans l'Ouest canadien par suite de l'escalade des prix sur la scène internationale. Nous avons noté également que le déplacement du pôle d'attraction vers l'Ouest ne s'est pas arrêté mais, qu'au contraire, il s'est amplifié(1).

Le principal intérêt que présente l'analyse du passé est de nous permettre d'en dégager des tendances pour l'avenir. Cerner des tendances récentes qui sont susceptibles de persister pendant les prochaines années est loin d'être une tâche facile. Dans cette deuxième partie, nous présentons brièvement les quatre scénarios de migration que Statistique Canada a retenus comme schémas d'évolution plausibles de la migration durant les années quatre-vingt(2). Voyons d'abord l'approche conceptuelle.

Deux aspects fondamentaux des migrations ont déterminé le choix de la méthode de projection: d'une part, le caractère difficilement

(1) Pour deux auteurs, Termote et Fréchette, qui se sont penchés sur la migration interprovinciale durant la période 1951-76, ce revirement des tendances était déjà perceptible en 1965-69 et doit être considéré comme un aspect essentiel de la restructuration spatiale de la population canadienne. Voir Termote, M. et Fréchette, R., Les variations du courant migratoire interprovincial, Institut national de la recherche scientifique (I.N.R.S.), Montréal, 1979.

(2) Ces scénarios ainsi que la méthode de projection sont exposés dans Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, n° 91-520 au catalogue, Statistique Canada, Ottawa, 1980.

prévisible des migrations (mouvements souvent erratiques dont l'ampleur et souvent même la direction sont difficiles à prévoir) et, d'autre part, la difficulté d'obtenir des données de base adéquates c'est-à-dire des données sur les mouvements plutôt que des données statiques, données qui soient courantes et disponibles dans de brefs délais afin de suivre de près l'évolution des mouvements. L'approche choisie a donc représenté en quelque sorte un compromis puisque nous avons tenté de sélectionner, parmi plusieurs situations-type du passé, des scénarios de migration présentant des probabilités de se reproduire dans l'avenir. Nous sommes donc partis de l'hypothèse que les facteurs démographiques et autres qui pourraient influencer sur les tendances futures se retrouvent déjà dans les tendances présentes et passées. Nous ne nions pas l'importance des facteurs socio-économiques: nous en faisons une reconnaissance implicite.

Voici les différentes étapes du processus:

1. Choisir une période d'observation

La période 1961-1978 a été retenue parce que:

- (i) elle offre un éventail assez varié de schémas de migration;
- et
- (ii) elle est d'une durée appropriée.

2. Choisir des données de base appropriées

Nous avons retenu les estimations annuelles de la migration (fichier des allocations familiales) parce que:

- (i) elles correspondent dans une large mesure à des statistiques de flux;

- (ii) elles décrivent des mouvements annuels d'entrées-sorties (origine et destination); et
- (iii) les mouvements sont enregistrés dans des délais très brefs (un changement récent et significatif est décelé très rapidement).

3. Identifier, à l'intérieur de cette période, des schémas de migration

Nous en avons identifié trois:

- (i) les années soixante (caractérisées par la forte attraction de l'Ontario);
- (ii) le renversement de cette tendance au début des années soixante-dix; et
- (iii) le déplacement vers l'Ouest des mouvements migratoires favorisant l'Alberta et la Colombie-Britannique.

4. Une méthode faisant appel aux taux de sortie et aux proportions d'entrées pour chaque province, selon l'âge et le sexe a été retenue, et, pour chaque scénario:

- (i) on a d'abord calculé les taux de sortie de chaque province;
- (ii) ces taux, multipliés par la population de la province à chaque année, nous ont donné l'ensemble des sorties pour une province;
- (iii) on a fait la somme des sorties de toutes les provinces; et
- (iv) ce nombre total de migrants a ensuite été réparti entre les provinces sous forme d'entrées (en appliquant des proportions d'entrées).

Cette méthode présente deux avantages fondamentaux. Premièrement, comme les sorties d'une province constituent les entrées dans les autres provinces, aucun ajustement n'est nécessaire; par conséquent, à l'échelle nationale, le nombre d'entrées équivaut au nombre de sorties, et la migration nette est égale à zéro. Deuxièmement, les taux présentent leur avantage habituel sur les valeurs absolues, en ce sens qu'ils permettent de lier la migration à la population totale qui est susceptible de migrer.

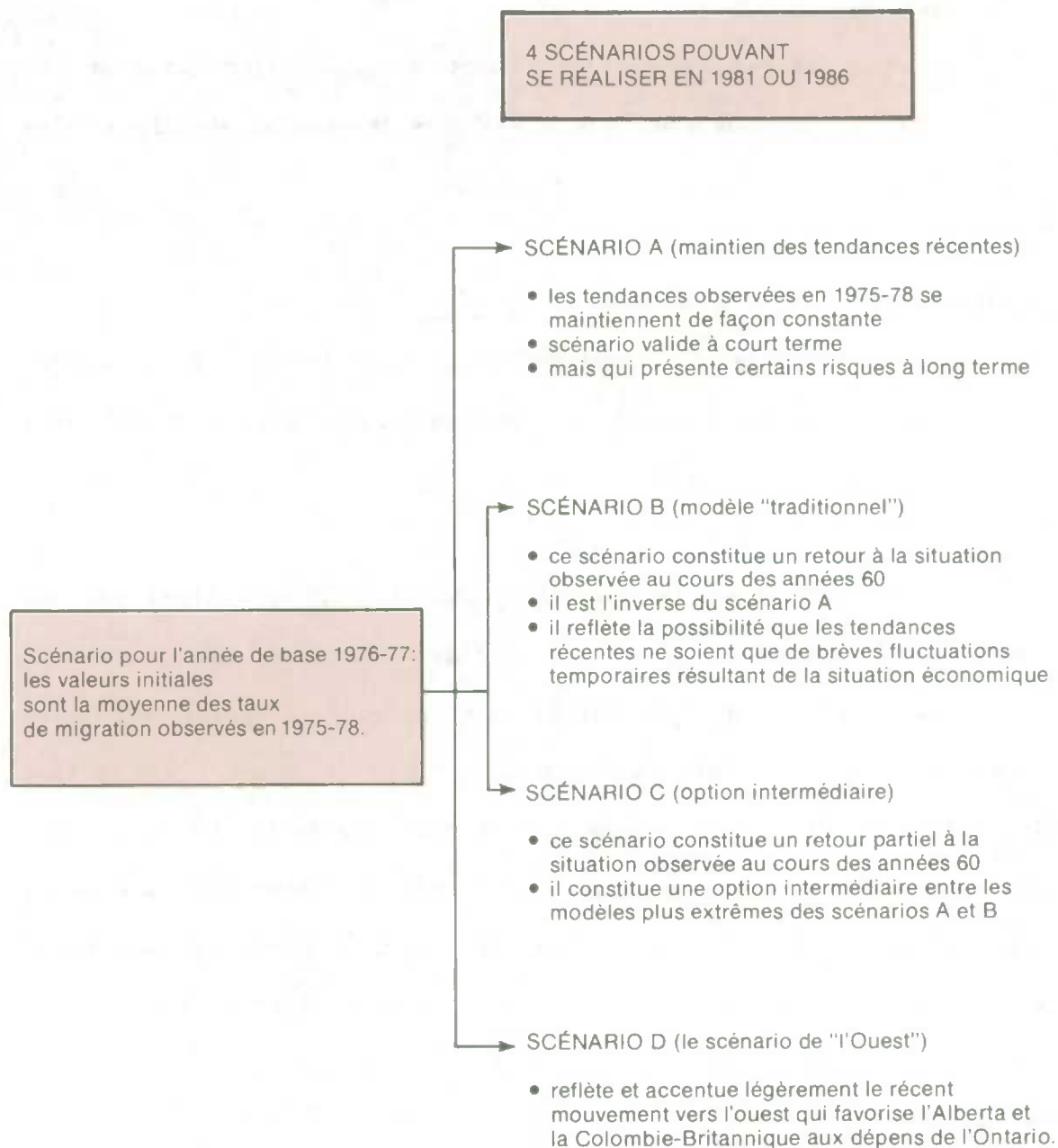
Nous avons retenu quatre scénarios; ils sont présentés au graphique 1. Comme nous l'avons mentionné précédemment, l'approche retenue vise à offrir aux utilisateurs des schémas d'évolution plausibles pour les dix prochaines années. L'intérêt pratique vient de ce que l'utilisateur est forcé de choisir parmi divers scénarios possibles. Son choix est dicté par son jugement personnel et sa propre vision de l'avenir, et sa réflexion l'amène à constater le caractère conditionnel et probabiliste de la projection.

Projection à moyen terme ou projection annuelle?

Il est évident que les scénarios offerts ne couvrent pas toutes les possibilités: ce sont des moyennes valables pour les prochains 10 ou 15 ans. Les projections sont révisées tous les cinq ans, mais il arrive parfois que des tendances plus prononcées se manifestent. C'est le cas présentement en Alberta et en Colombie-Britannique où la migration nette est plus élevée que prévu.

Pour les besoins des projections à court terme, sur 1 à 3 ans, la Division de la démographie de Statistique Canada offre aux utilisateurs

Tableau — 1
Scénarios possibles à court et à moyen termes



Note: Nous supposons ici que les taux de migration évolueront graduellement des niveaux récemment observés (valeurs "initiales") pour aboutir, sur une période de 5 ou 10 ans, à quelques valeurs "finales" qui reflètent certains scénarios. Cette approche rend les projections valides à court terme.

un service de projections spéciales, dans lesquelles,

- la population de départ est l'estimation annuelle la plus récente; et
- les hypothèses de migration sont ajustées pour refléter les nouveaux développements observés dans les mouvements migratoires interprovinciaux ou internationaux.

Comparaison avec les estimations officielles

Il est intéressant de comparer, comme nous le faisons au tableau 10, les quatre scénarios suggérés (que nous avons établis en 1977-78), avec les estimations les plus récentes.

Pour les provinces marquées d'un astérisque, au tableau 10, les soldes estimés se situent en dehors de l'éventail offert par les quatre scénarios. C'est en Colombie-Britannique que l'écart entre les scénarios retenus et les estimations est le plus grand. Les soldes migratoires des dernières années y sont très élevés et dépassent même ceux de l'Alberta. Il serait intéressant de poursuivre une étude comparative de l'évolution économique de ces deux provinces voisines à la lumière des données concernant leurs mouvements migratoires.

Conclusion

1. L'Ontario joue toujours un rôle clé dans les échanges migratoires entre les provinces et demeure, à cet égard, le partenaire principal de toutes les provinces situées à l'est de l'Ontario. Elle occupe toujours, en 1979-80, le premier rang pour le volume des échanges migratoires avec les autres provinces.

TABLEAU 10. Résultats des quatre scénarios comparés aux estimations: Migrations nettes pour la période 1976-80

Province	Estimations	Projections			
		Scénario A	Scénario B	Scénario C	Scénario D
T.-N.	- 6,898	- 6,697	- 11,406	- 9,043	- 7,901
Î.-P.-É.	2,264	4,155	1,876	3,039	3,582
N.-É.	1,129	7,428	- 934	3,268	5,259
N.-B.	6,268	12,414	2,865	7,633	9,945
QUÉ. *	- 133,303	- 108,505	- 83,857	- 96,194	- 102,512
ONT.	- 25,571	- 21,420	6,428	- 7,528	- 31,570
MAN. *	- 38,162	- 17,045	- 22,305	- 19,681	- 18,470
SASK.	10,093	16,110	- 2,497	6,793	11,352
ALB. *	112,396	100,322	73,097	86,750	106,692
C.-B. *	77,318	11,207	32,818	21,990	21,150
YUKON ET T.N.-O. *	- 5,534	2,031	3,916	2,969	2,474

* Les soldes estimés se situent en dehors de l'éventail offert par les quatre scénarios.

2. L'Alberta et la Colombie-Britannique prennent une importance croissante dans les échanges migratoires et font désormais concurrence à l'Ontario. Près de 40 pour cent des migrants s'y dirigent, et ce mouvement s'accroît.

3. Il n'est pas impossible qu'une saturation relative se produise en Alberta et, peut-être, dans un deuxième temps, en Colombie-Britannique, ce qui pourrait:
 - (i) entraîner un mouvement de retour vers les provinces d'origine;
 - (ii) réduire le nombre des départs vers les provinces de l'Ouest;
et
 - (iii) rappeler aux analystes que malgré toutes leurs analyses, les migrations conservent toujours leur caractère cyclique et qu'il n'est pas facile d'en prévoir l'amplitude et les points de retournement.

DOCUMENT N° 5

ANALYSE DE LA RÉPARTITION PAR ÂGE SELON LES PROFESSIONS

CANADA 1971-1985

par

S.Y. Isaac et M. Robertson
Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Introduction

L'aspect démographique de l'analyse des métiers et professions est l'un des domaines les moins explorés de l'analyse du marché du travail. Cet état de fait se traduit par un manque de données appropriées sur les professions et explique en partie certaines difficultés conceptuelles associées à la mobilité entre les professions. La présente étude constitue donc un examen explicatif dans un domaine largement inexploré jusqu'à ce jour de l'analyse du marché du travail.

Pour déterminer les pénuries ou les déséquilibres dans les professions, le profil d'âge (répartition) d'une profession donnée prend une importance considérable étant donné qu'il influe directement sur l'attrition dans les professions exprimée par le nombre des sorties du marché du travail attribuables (i) aux décès (mortalité) et (ii) aux variations du taux d'activité (y compris la retraite). L'attrition est à l'origine d'une hausse de la demande de renouvellement qui doit être associée à la création nette d'emplois pour obtenir la demande globale au titre des professions. L'attrition joue donc un rôle important dans

la détermination des besoins en main-d'oeuvre et des déséquilibres dans les professions. Par exemple, on notera pour les professions où l'âge moyen est très avancé une tendance à un taux élevé d'attrition comparativement aux professions où l'âge moyen est moins avancé. Les professions où les travailleurs sont âgés ou qui s'orientent vers les groupes d'âge avancé sont donc particulièrement importantes au niveau de la politique étant donné que le vieillissement naturel de ces professions peut avoir des répercussions considérables pour les besoins futurs en matière de formation et sur la politique en matière de main-d'oeuvre.

La présente étude comprend une analyse de la répartition par âge dans un certain nombre de professions à partir de données tirées du recensement du Canada et de la formule d'attrition employée pour le modèle des prévisions relatives aux professions canadiennes (PPPC)(1) du ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration. La méthode employée est relativement simple: elle utilise le vieillissement du nombre total de travailleurs dans une profession donnée au cours d'une année repère (en l'occurrence le recensement de 1971) auxquels on applique les taux de mortalité et d'activité répartis sur un certain nombre d'années(2).

(1) Le PPPC donne des projections sur la demande dans les professions pour quelque 500 groupes de professions selon une série particulière d'hypothèses concernant la croissance économique et industrielle. Les tendances futures pour la demande ou les besoins dans les professions comportent deux éléments, l'un découlant de la croissance industrielle (création nette d'emplois) et l'autre de la nécessité de remplacer les travailleurs au fur et à mesure qu'ils quittent la population active (attrition). Les besoins au titre du renouvellement peuvent être considérés soit comme une augmentation de la demande, soit comme une réduction de l'offre.

(2) On a également tenu compte de la double probabilité de la mortalité et des sorties vers l'inactivité.

On tient également compte du rythme de croissance dans cette profession en répartissant les nouveaux actifs (y compris les immigrants) sur certains groupes d'âge. Le modèle d'attrition employé pour le PPPC et utilisé ici comporte néanmoins certaines limites dont nous discuterons ci-dessous.

Le vieillissement ou le changement de la répartition par âge dans une profession dépend dans une large mesure de la croissance de cette profession qui se reflète à son tour sur la croissance du secteur d'activité dans lequel cette profession est concentrée, ou s'il y a répartition égale dans tous les secteurs d'activité, sur les conditions générales de la croissance économique. Par exemple, dans un groupe professionnel où la croissance est rapide, on notera un afflux important de travailleurs relativement jeunes, ce qui aura pour effet de conserver un âge moyen assez jeune dans la profession par rapport à une profession où la croissance est lente et où les cohortes plus âgées ont une plus grande influence.

Dans l'ensemble, on peut s'attendre à une augmentation substantielle de l'attrition au cours des années 1980, comparativement aux décennies de 1960 et 1970, par suite du vieillissement de la population active. La réduction du nombre de jeunes et le ralentissement de la croissance de la population active dans les années 1980 auront donc tendance à relever l'âge moyen de la population active, entraînant un taux d'attrition relativement plus élevé. L'un des buts de la présente étude est d'évaluer les répercussions de certaines hypothèses prises en compte dans les projections de la répartition par âge dans les professions et d'indiquer dans quels domaines on peut améliorer considérablement la méthodologie employée.

A. LE CALCUL DE LA RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE DANS LE MODÈLE PPPC

1. Attrition et vieillissement dans les professions

Comme nous l'avons déjà indiqué, les besoins au titre des professions identifiés dans le PPPC découlaient de deux formes d'attrition: la mortalité et les variations du taux d'activité. Le recensement a fourni une estimation détaillée de la composition par âge et par sexe de la main-d'oeuvre expérimentée par groupe professionnel. Il a été supposé que le rapport hommes/femmes pour chaque profession demeurerait constant. Suivant le vieillissement des travailleurs de chaque groupe professionnel jusqu'en 1985, les taux de mortalité par âge et par sexe ont été appliqués pour faire le calcul du nombre probable de décès chaque année. On a également utilisé le taux d'activité par âge et par sexe pour calculer l'attrition découlant des sorties vers l'inactivité. Pour les groupes âge/sexe où le taux d'activité augmente avec le vieillissement, on présume qu'il n'y a pas d'attrition. Lorsque le taux d'activité diminue avec l'âge, le déclin du taux est multiplié par les effectifs de ce groupe âge/sexe dans chaque profession afin de calculer les besoins dans les professions découlant des sorties vers l'inactivité.

Les hypothèses effectuées pour les calculs de l'attrition sont rendues nécessaires à cause de certaines restrictions des données. Par exemple, elles supposent que le taux de mortalité est le même pour un groupe âge/sexe donné, sans tenir compte de

la profession, étant donné qu'il n'y a pas de table de mortalité suivant les professions. De même, le taux d'activité suppose que l'âge probable de la retraite sera le même pour un groupe âge/sexes donné, sans tenir compte de la profession. Autre hypothèse importante, il n'y a pas de mobilité ou de mutation entre les professions dans le modèle d'attrition. En d'autres mots, le groupe de la profession "X" en 1971 continuera d'exercer la même profession. Cette hypothèse n'est évidemment pas appropriée pour les groupes professionnels où des mouvements vers le haut se produisent, par exemple, les ingénieurs qui sont nommés à des postes de direction. Dans ce cas, on aurait tendance à surestimer l'âge moyen et médian dans la profession. Cette hypothèse peut être moins restrictive pour certaines professions, notamment les dentistes et d'autres travailleurs autonomes où le taux de mobilité semble très bas.

2. Besoins bruts par profession(3)

Comme nous l'avons noté plus haut, un des facteurs importants servant à déterminer la répartition par âge dans une profession est la méthode de répartition des nouveaux actifs entre des groupes d'âge donnés. Les nouveaux actifs dans une profession servent à combler les départs attribuables aux décès ou à la réduction du taux d'activité. En outre, les nouveaux actifs entreront dans les calculs du taux d'augmentation de la croissance de l'emploi au cours de la période visée.

(3) Il faut noter que "profession" se rapporte ici aux groupes à quatre chiffres de la CCDP (Classification canadienne descriptive des professions), dont certains comprennent un nombre important de professions où les compétences sont extrêmement variées.

Les besoins bruts pour une profession représentent la somme de ces deux éléments. Les sources de nouveaux actifs pour une profession donnée comprennent les jeunes qui quittent le milieu scolaire, les immigrants, les personnes qui reviennent sur le marché du travail et les actifs qui changent de profession. Dans le modèle PPPC, les nouveaux actifs sont affectés au groupe d'âge 15-34 par année d'âge d'après les proportions hommes/femmes au recensement de 1971. On calcule ensuite le vieillissement de ces nouveaux actifs et des travailleurs qui continuent d'exercer la profession en utilisant le taux de mortalité par âge et par sexe (un individu qui a 20 ans cette année aura 21 ans l'an prochain, ce qui fait changer le taux de mortalité applicable). De même, le taux d'activité par âge et par sexe est utilisé pour calculer l'attrition attribuable au nombre de sorties vers l'inactivité. Les estimations du PPPC relativement à la répartition par âge et par sexe dans les professions pour 1985 ont été examinées afin de déterminer si on pourrait identifier des changements importants par rapport à la répartition de 1971.

B. ANALYSE DE LA RÉPARTITION PAR ÂGE DANS LES PROFESSIONS

Une brève analyse de la répartition par âge dans les professions en 1971 a été effectuée pour illustrer la structure différente des professions suivant les groupes d'âge. Les chiffres des tableaux 1 et 2 indiquent, pour les hommes et les femmes séparément, la proportion de travailleurs faisant partie

de chaque groupe quinquennal d'âge pour chaque groupe professionnel, assorti des codes à deux chiffres de la CCDP qui répartit les secteurs d'activité en vingt-trois grands groupes(4).

La concentration des personnes âgées dans certaines professions peut être attribuable au déclin de certains secteurs d'activité ou professions (par exemple, les agriculteurs) ou à des changements dans les professions (par exemple, les cadres) ou encore à la rentrée sur le marché du travail dans une profession différente, souvent moins spécialisée (par exemple, les gardes de sécurité). Dans une large mesure, les jeunes travailleurs ont tendance à orienter leur formation et leur choix professionnel vers des secteurs d'activité et des professions qui offrent de bons débouchés, d'où leur concentration dans les professions qui absorbent une proportion de plus en plus grande de l'emploi total. Dans bien des cas, les travailleurs plus âgés sont incapables de soutenir la concurrence du fait de leur niveau d'instruction moindre et de leur formation différente, par exemple, les postes dans l'enseignement qui ont considérablement augmenté au cours des années 1960 furent principalement comblés par de jeunes travailleurs et non grâce à la mobilité professionnelle. De

(4) Des exceptions ont été apportées aux Forces armées (CCDP 611), qui n'ont pas été incluses dans le modèle PPPC, et pour les agriculteurs/propriétaires (CCDP 711) dont la répartition par âge diffère considérablement des travailleurs des autres métiers liés à l'agriculture (CCDP 71). Étant donné que les femmes dans ces deux professions représentent une proportion négligeable des groupes 61 et 71 de la CCDP, elles n'ont pas été indiquées séparément.

TABLEAU 1. Répartition par âge dans les professions, hommes

Pourcentages

Groupe professionnel (assorti des codes de la CCDP)	Groupes d'âge											
	Total	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 +
11 Directeurs, administrateurs, etc.	5.5	0.2	2.4	5.1	6.2	6.9	7.3	7.7	8.0	7.2	6.2	4.3
21/23 Travailleurs - Science sociales et naturelles	4.7	1.5	5.8	7.6	6.4	5.2	4.5	4.3	3.5	2.7	2.4	2.1
27 Enseignants et personnel assimilé	2.4	0.2	2.3	5.1	4.4	2.9	2.1	1.7	1.4	1.2	1.0	0.7
31 Personnel médical et techniciens de la santé	1.5	0.4	1.4	1.7	1.7	1.6	1.6	1.7	1.5	1.4	1.3	2.0
41 Personnel administratif	7.6	7.8	11.5	8.0	6.2	5.9	6.0	6.8	7.5	7.8	8.1	7.1
51 Personnel des ventes	10.0	11.1	8.6	9.6	10.2	10.2	10.6	10.2	10.5	10.3	9.5	10.8
611 Travailleurs des services de protection	3.5	2.6	3.8	4.0	4.1	4.2	3.4	3.1	2.5	2.4	2.8	4.5
Reste de 61 Autres travailleurs des services	5.8	9.9	4.8	3.7	4.2	4.7	3.4	5.5	6.4	7.8	9.9	9.7
711 Agriculteurs	4.0	0.4	0.9	1.8	2.8	3.6	4.7	5.6	6.6	7.2	8.1	13.5
Reste de 71 Autres agriculteurs 73,75	3.2	15.2	3.7	1.6	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	2.2	2.5	4.7
77 Pêcheurs/Travailleurs forestiers/Mineurs	2.7	2.6	3.4	2.8	2.9	2.8	2.7	2.6	2.4	2.3	2.0	1.3
81/82 Travailleurs des industries de transformation	4.9	4.8	5.9	4.7	4.6	4.6	5.0	4.9	4.9	4.9	4.7	2.4
83 Usineurs	4.0	2.0	4.2	4.5	4.5	4.3	4.3	4.5	4.1	3.9	3.4	1.9
85 Travailleurs - Fabrication/ Réparations	8.5	5.4	8.7	9.2	9.6	9.4	9.2	8.8	8.6	8.4	7.7	5.1
87 Travailleurs du bâtiment	9.9	6.2	9.4	9.2	10.6	11.8	11.8	11.0	10.4	10.0	10.1	5.4
91 Travailleurs - Transports	5.8	3.4	5.1	5.9	6.6	7.1	7.0	6.7	6.2	5.7	4.7	2.4
93 Manutentionnaires	2.9	5.8	3.7	2.5	2.4	2.5	2.7	2.6	2.6	2.5	2.4	1.1
95 Autres ouvriers qualifiés	1.7	0.9	1.5	1.6	1.7	1.8	1.9	1.8	1.8	2.0	2.1	1.5
99 N.C.A.	2.6	5.2	3.4	2.0	1.8	1.9	2.1	2.2	2.4	2.7	2.7	2.0
Profession non indiquée	7.4	13.3	8.1	8.0	6.4	5.6	5.3	5.7	5.7	6.1	7.3	15.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Non indiqué: 25, Membres du clergé, 35, Travailleurs - Arts, Sports (Total 1.4%).

Source: Recensement de 1971.

TABLEAU 2. Répartition par âge dans les professions, femmes

Pourcentages

Groupe professionnel (assorti des codes de la CCDP)	Groupes d'âge											
	Total	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65 +
11 Directeurs, administrateurs, etc.	2.0	0.3	1.2	1.8	2.2	2.4	2.6	2.9	3.0	2.8	2.5	1.8
21/23 Travailleurs - Sciences sociales et naturelles	1.6	1.0	2.2	2.3	1.5	1.3	1.3	1.3	1.4	1.3	1.3	0.9
27 Enseignants et personnel assimilé	7.1	0.8	8.8	13.0	9.6	7.4	6.0	5.1	5.5	6.4	6.3	4.3
31 Personnel médical et techniciens de la santé	8.2	3.8	10.8	12.0	9.9	8.0	7.2	6.6	6.8	6.8	6.3	4.0
41 Personnel administratif	31.8	30.8	42.3	34.6	31.8	30.6	29.4	28.9	26.5	24.0	21.8	14.6
51 Personnel des ventes	8.4	11.1	4.9	4.2	6.1	8.3	10.2	11.4	12.6	11.9	10.6	8.5
61 Travailleurs - Services	15.1	23.9	10.6	9.9	11.9	13.7	15.2	16.5	18.1	19.7	21.4	17.4
71 Agriculteurs	3.6	3.5	1.0	2.0	3.6	4.7	5.1	5.4	5.2	5.2	4.6	5.5
81/82 Travailleurs des indust- ries de transformation	2.0	2.1	1.6	1.7	2.1	2.5	2.5	2.4	2.2	2.1	1.9	1.0
83 Usineurs	0.5	0.4	0.4	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.4	0.3	0.3	0.3
85 Travailleurs - Fabrication/ Réparations	5.1	4.3	4.1	4.6	5.9	6.6	6.4	5.9	5.0	4.7	4.6	3.6
87 Travailleurs du bâtiment	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
91 Travailleurs - Transports	0.3	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	0.2
93 Manutentionnaires	1.4	1.7	1.2	1.2	1.4	1.6	1.6	1.5	1.3	1.2	1.0	0.5
95 Autres ouvriers qualifiés	0.5	0.4	0.5	0.4	0.5	0.5	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4	0.2
99 N.C.A.	0.7	0.9	0.7	0.7	0.8	0.7	0.8	0.8	0.7	0.7	0.6	0.4
Profession non indiquée	10.8	13.7	8.5	9.5	10.5	9.6	9.2	9.0	9.7	11.1	14.8	34.5
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Non indiqué: 25, Membres du clergé, 35, Travailleurs - Arts, Sports, 73, Pêcheurs, 75, Travailleurs forestiers, 77, Mineurs (Total 0.9%).

Source: Recensement de 1971.

même, la forte proportion d'adolescents dans certains métiers peut être le fait de la concentration dans des métiers réservés aux adolescents, c'est-à-dire les emplois saisonniers, à temps partiel et peu spécialisés.

Pour un métier donné, une concentration d'adolescents et une plus faible proportion de travailleurs du groupe d'âge 20-24 peuvent être dues au plus grand nombre de travailleurs dans d'autres professions à cause de l'entrée sur le marché du travail de ces jeunes dans des professions plus spécialisées et non pas au mouvement des adolescents vers d'autres emplois. Les travailleurs du groupe d'âge 15-19 peuvent continuer d'occuper leur premier emploi, mais ils représenteraient une plus faible proportion de la population active accrue.

Pour être en mesure d'identifier les changements possibles dans la répartition par âge dans une profession, on a analysé la répartition par âge dans diverses professions en 1971, de même que la répartition par âge en 1985 suivant les prévisions du PPPC. Cette analyse peut nous permettre d'identifier les variations de la structure par âge d'une profession en fonction des différents taux de croissance de l'emploi et du taux d'attrition. En outre, elle a servi à évaluer les répercussions des hypothèses sur lesquelles se fonde le modèle d'attrition.

Un certain nombre de professions (44) ont été choisies pour effectuer l'analyse initiale en fonction de diverses

caractéristiques, notamment les emplois spécialisés et non spécialisés, les cols bleus et les employés de bureau, l'âge médian de 1971 avancé ou jeune et les taux élevés et faibles de croissance et d'attrition. En outre, on s'est efforcé de choisir des professions "visibles" pour simplifier l'évaluation des changements intertemporels dans la répartition par âge.

L'analyse de ces 44 professions a fait ressortir que, quelle qu'ait été la répartition par âge en 1971, les données de 1985 indiquaient une concentration de l'emploi dans le groupe d'âge 30-39, soit environ 40 pour cent pour les hommes et les femmes. Les estimations approximatives de la répartition par âge de la population active pour 1985 n'indiquent pas une concentration aussi forte dans ce groupe d'âge (tableau 3). La concentration dans ce groupe d'âge est le fait du modèle uniformisé du PPPC utilisé pour l'entrée sur le marché du travail et le manque de rajustement pour tenir compte de la mobilité professionnelle. Dans la plupart des cas, il n'a pas été possible d'identifier les variations de la structure par âge dans les professions par rapport aux taux différents de croissance de l'emploi et d'attrition à cause des très fortes répercussions des hypothèses sur lesquelles se fondaient les projections.

La répartition par âge de 1971 diffère considérablement des projections du PPPC à ce titre, et on peut en déduire, d'après ce que nous savons des différentes professions, que le modèle uniformisé utilisé pour l'entrée sur le marché du

travail n'est pas approprié. Par exemple, nous savons que les camelots qui avaient de 15 à 19 ans en 1971 ne seront pas des camelots de 30 à 34 ans en 1985.

À cause de l'incidence de l'application d'une formule uniformisée pour l'âge d'entrée sur le marché du travail sur les besoins bruts jusqu'en 1985, nos observations porteront surtout sur la répartition utilisée en 1971, en mettant en relief les tendances possibles d'entrée et de sortie pour différents genres de professions de même que les problèmes associés à la répartition par âge et par sexe en fonction des estimations du PPPC.

Par conséquent, la section suivante identifiera les répercussions de la répartition des nouveaux actifs utilisées par le PPPC sur les prévisions d'attrition et de ce fait sur les prévisions de besoins bruts, et suggérera des solutions possibles à certains des problèmes soulevés.

1. Le point de repère: la répartition moyenne, 1971 et 1985

Toutes les professions

Dans l'ensemble, l'attrition ou le vieillissement des actifs d'une profession en 1971 découlera du fait que les travailleurs de cette profession seront plus âgés qu'en 1971. Toutefois, nous savons qu'il n'est pas toujours approprié de "faire vieillir" les travailleurs d'une profession donnée à cause des changements de profession. De même, une application uniforme de l'âge d'entrée sur le marché du travail

TABEAU 3. Estimations du PPPC selon l'âge pour 1985 comparativement à la population active prévue^o

en milliers

Groupes d'âge	Hommes			Femmes		
	Employés: PPPC	Population active prévue*	Différence: population active moins employés	Employées: PPPC	Population active prévue*	Différence: population active moins employées
15-19	97.1	508.2	411.1	82.4	411.3	328.9
20-24	465.5	1,019.4	553.9	367.1	769.8	402.7
25-29	905.1	1,047.5	142.4	520.8	632.2	111.4
30-34	1,592.0	945.1	- 646.9	819.9	533.5	- 286.4
35-39	1,649.4	885.9	- 763.5	798.1	512.2	- 285.9
40-44	1,137.5	709.3	- 428.2	495.2	413.3	- 81.9
45-49	697.2	576.4	- 120.8	277.3	326.7	49.4
50-54	529.2	538.9	9.7	198.9	282.5	83.6
55-59	471.0	472.3	1.3	173.8	235.0	61.2
60-64	351.8	353.5	1.7	123.2	159.3	36.1
65+	200.5	194.4#	- 6.1	77.0	92.4#	15.4
Total	8,096.3	7,250.9	- 845.4	3,933.8	4,368.2	434.4
Total Hommes et femmes	12,030.1	11,619.1	- 411.0			

* D'après la population de 1976, en tenant compte des taux de mortalité et en utilisant les taux d'activité du recensement de 1971.

L'estimation procentuelle du groupe d'âge 60-64, en utilisant 55% pour les hommes (65% en 1971) et 58% pour les femmes (68% en 1971).

^o En supposant une immigration nette nulle.

proportionnellement aux travailleurs du groupe d'âge 15-34 qui exerçaient une profession donnée en 1971 n'est pas non plus toujours appropriée. L'âge d'entrée dans une profession variera suivant les niveaux de spécialité et pourra être supérieur à 34 ans dans certaines professions, par exemple pour les cadres.

Le tableau 4 indique la répartition par âge pour toutes les professions(5) pour les hommes et les femmes en 1971 et en 1985 et donne un point de repère pour établir la comparaison avec la répartition par âge dans les professions en particulier. Les besoins bruts pour toutes les professions pour la période 1978-1985 sont de 20.6 pour cent au titre de la croissance de l'emploi et de 16.1 pour cent au titre de l'attrition, et l'âge médian de 1971 est de 37 pour les hommes et de 34 pour les femmes(6).

Les écarts notés dans bien des cas ne sont pas surprenants et peuvent s'expliquer facilement, par exemple, les professions où l'on note une tendance vers des groupes d'âge plus jeunes, notamment les commis de stations-service et les camelots, ou encore les groupes d'âge plus avancés, notamment les cadres et les agriculteurs. La répartition de 1985, cependant, indique une forte concentration de l'emploi (environ 40 pour cent pour les hommes et les femmes) dans le groupe d'âge 30-39, et dans

(5) À l'exclusion des Forces armées.

(6) Les chiffres concernant l'âge, la croissance, l'attrition, la proportion des immigrants et la proportion des femmes figurent au tableau Annexe A.

une moindre mesure dans le groupe d'âge 40-44, qui s'accompagne d'une proportion beaucoup moins forte pour le groupe d'âge 15-24 et dans une moindre mesure pour les groupes d'âge 45 et plus. Cet état de fait est le résultat combiné

- (i) du vieillissement automatique;
- (ii) du fait qu'on n'a pas tenu compte de la mobilité professionnelle; et
- (iii) de l'étalement de tous les entrants sur les groupes d'âge de 15 à 34 ans, qui a un effet de distorsion sur les taux d'attrition des femmes et qui ne tient pas compte de l'entrée sur le marché du travail, à un âge plus avancé, des immigrants et des femmes qui reviennent sur le marché du travail.

TABLEAU 4. Répartition par âge pour toutes les professions:
Recensement de 1971 et PPPC 1985

Groupes d'âge (groupés pour mettre en relief les différences)	Pourcentages			
	Hommes		Femmes	
	Recensement de 1971	PPPC 1985	Recensement de 1971	PPPC 1985
15-24	22.1	6.9	30.8	11.4
25-29	12.9	11.2	12.3	13.2
30-39	21.3	40.1	17.8	41.1
40-44	10.4	14.0	9.3	12.6
45 et plus	33.4	27.7	29.8	21.5

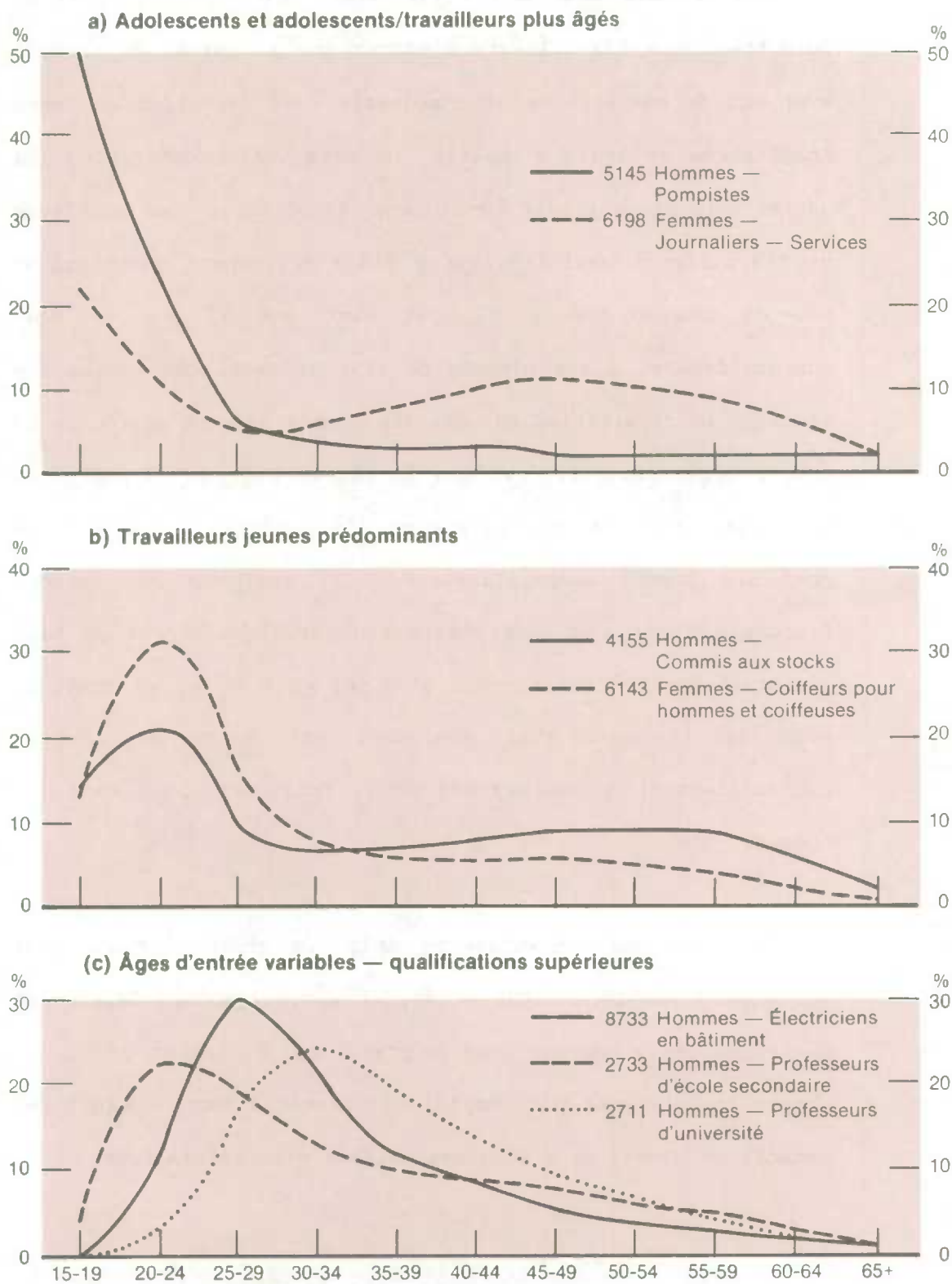
2. Professions adolescents et adolescents/travailleurs âgés
(Graphique 1a)

Les emplois occupés par les adolescents sont fortement concentrés dans le groupe d'âge 15-19, par exemple, la moitié des commis de stations-service (CCDP 5145) en 1971 étaient des adolescents. Les prévisions de PPPC indiquent qu'il n'y aura plus que 5 pour cent des travailleurs qui seront des adolescents en 1985, la concentration s'étant déplacée vers le

groupe d'âge 30-34. Ces métiers sont généralement peu spécialisés et bon nombre de ceux qui les exercent travaillent soit à temps partiel, soit une partie de l'année. Il est probable que les adolescents s'orienteront vers des professions permanentes tout à fait différentes. Certains emplois des adolescents, par exemple les camelots, représentent l'exemple extrême de la mobilité interprofessionnelle du fait que 100 pour cent des personnes qui occupent cet emploi passeront à d'autres professions permanentes dans un très court délai.

La concentration de travailleurs âgés dans certains des emplois qui demandent habituellement peu de spécialité peut être le fait de personnes dont les compétences deviennent redondantes ou de celles qui n'ont jamais acquis de compétence. Une forte proportion de travailleurs dans le groupe qui sert d'exemple, les manoeuvres dans les industries de services (CCDP 6198), sont des immigrants qui ont été admis au Canada à titre de personnes à charge. Il est possible qu'ils n'aient pas de compétence professionnelle et qu'ils n'aient pas non plus une connaissance pratique des langues officielles. Ce groupe comprend des métiers comme les blanchisseurs, les aides-cuisiniers et les aides-serveurs.

Figure — 1
Distribution des professions par groupe d'âge



Source: Recensement de 1971

3. Concentration de jeunes travailleurs (Graphique 1b)

Ces métiers demandent relativement peu de compétences ou permettent aux travailleurs d'entrer sur le marché du travail avec peu de compétences et d'acquérir leur formation ou leurs compétences en cours d'emploi. On note une concentration des adolescents et du groupe 20-24 dans ces métiers. Les coiffeurs et travailleurs assimilés (CCDP 6143) regroupent relativement peu de femmes âgées, 30 pour cent ont 35 ans ou plus comparativement à une moyenne de 49 pour cent pour toutes les femmes. La répartition par âge des hommes faisant partie de ce groupe professionnel n'est pas la même. Près de 38 pour cent des hommes sont des immigrants et l'âge médian est de 37 ans pour les hommes comparativement à 27 ans pour les femmes. Presque 13 pour cent des hommes sont âgés de 60 ans ou plus comparativement à une moyenne d'un peu plus de 8 pour cent, et près de 15 pour cent seulement ont moins de 25 ans comparativement à une moyenne de 22 pour cent pour tous les hommes.

On note une concentration dans les groupes jeunes pour les commis au stock (CCDP 4155), et un pourcentage légèrement au-dessus de la moyenne pour ceux qui ont 50 ans et plus. Il s'agit probablement d'un emploi qui permet d'avoir accès à des emplois de bureau ou à d'autres métiers plus spécialisés.

4. Âges d'entrée différents - Compétences plus spécialisées

(Graphique 1c)

Ce graphique indique les différents âges d'entrée pour certains des groupes professionnels ayant des compétences plus spécialisées. Pour les électriciens d'installation (CCDP 8733), l'âge d'entrée est généralement de 20 à 24 ans; ce groupe comprend également des jeunes du fait qu'on y a inclus les apprentis. Les professeurs d'écoles secondaires (CCDP 2733), dont la plupart ont des diplômes universitaires, sont concentrés dans le groupe 25-29, mais certains sont âgés de 20 à 24 ans. Les professeurs d'université (CCDP 2711), dont la plupart ont au moins une maîtrise et habituellement un doctorat, sont concentrés dans les groupes 25-34, 3 pour cent d'entre eux seulement ayant moins de 25 ans, et il s'agit probablement des étudiants embauchés à temps partiel à titre de professeur adjoint.

Même si la répartition par âge dans une profession sera modifiée par la croissance de l'emploi au cours des années précédentes, il faut toujours tenir compte du renouvellement rendu nécessaire par l'attrition et, de ce fait, le profil de la répartition par âge des jeunes aura tendance à refléter l'âge d'entrée. Étant donné que l'âge d'entrée sur le marché du travail pour les professeurs d'université s'échelonne jusqu'à 34 ans, les calculs uniformisés du PPPC prévoyant que les nouveaux actifs ont entre 15 et 34 ans peut être une assez bonne approximation dans ce cas, même s'il peut y avoir une certaine mobilité professionnelle à un âge plus avancé, du fait

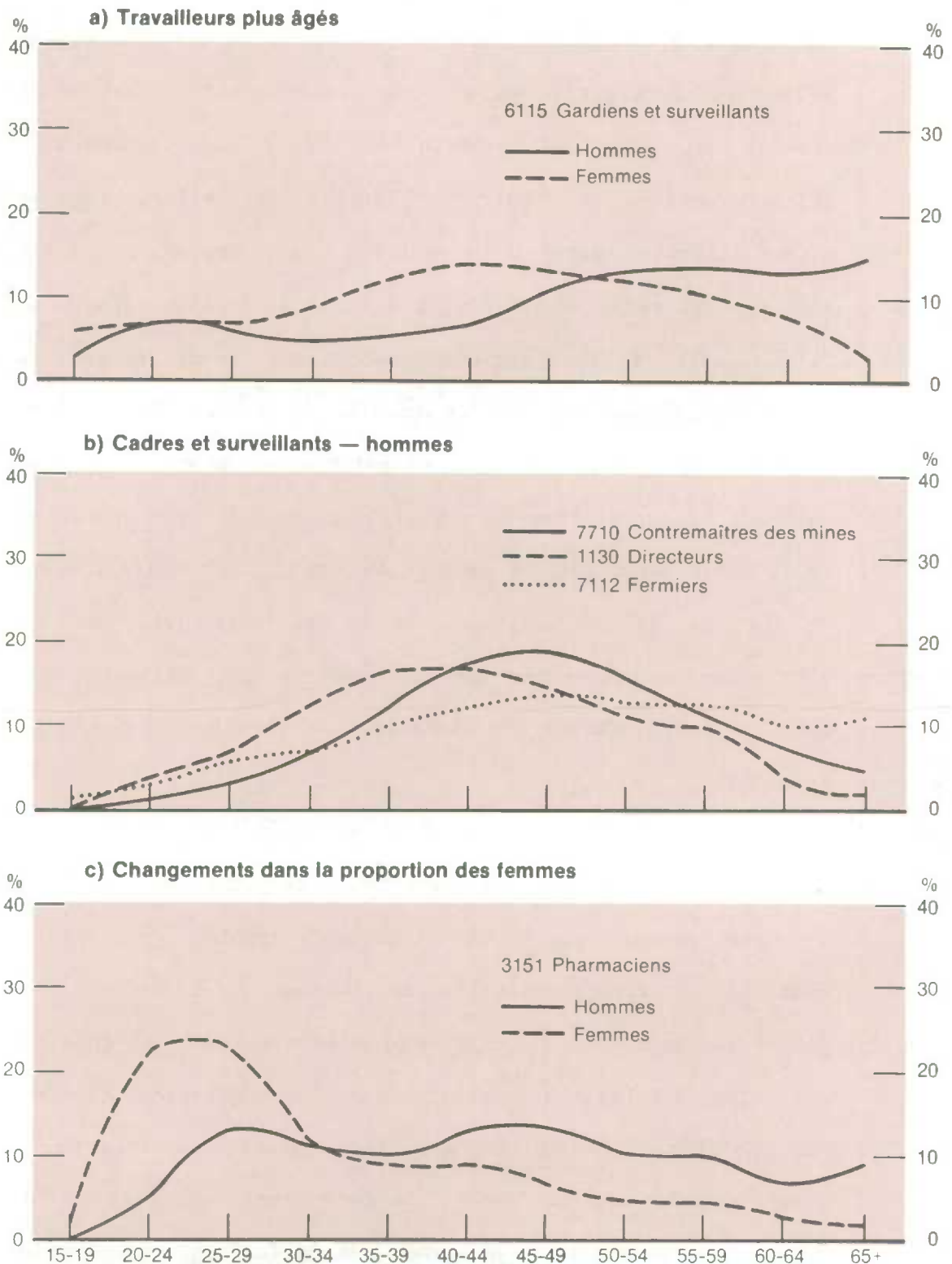
des enseignants qui viennent d'autres professions. Pour la plupart des autres professions, l'amplitude 15-34 est soit trop large, c'est-à-dire que l'âge d'entrée se situe à l'extrémité inférieure, soit trop restreinte pour les professions qui dépendent de la mobilité professionnelle vers le haut pour l'offre de travail.

5. Concentration de travailleurs âgés (Graphique 2a)

Certains métiers plus spécialisés avaient une forte concentration de travailleurs âgés en 1971, et un âge médian bien au-dessus de la moyenne. Pour le métier figurant au graphique 2a, gardiens et veilleurs (CCDP 6115), seulement 16 pour cent des hommes avaient moins de 30 ans comparativement à une moyenne de 35 pour cent, et 20 pour cent des femmes avaient moins de 30 ans comparativement à une moyenne de 43 pour cent. Les hommes étaient également beaucoup plus concentrés dans les groupes d'âge avancé, 42 pour cent d'entre eux étant âgés de 55 ans ou plus comparativement à une moyenne d'environ 15 pour cent. Pour toutes les professions qui ont été analysées pour le présent document, lorsque l'on note une concentration de travailleurs âgés, on note une concentration correspondante des femmes ayant dix ans de moins que les hommes.

Il n'y a guère de preuve permettant de vérifier si ces travailleurs ont conservé leur emploi à cause d'un manque d'instruction ou de formation pendant leur jeunesse, ou si une proportion inconnue de travailleurs ont accepté cet emploi à cause d'un ajustement structurel découlant d'une perte de

Figure — 2
Distribution des professions par groupe d'âge



Source: Recensement de 1971

compétence et d'un manque de possibilités de recyclage. Dans certains cas, ces emplois peuvent être exercés par des immigrants, y compris par des femmes qui ne se destinaient pas à la population active et qui sont entrées sur le marché du travail avec peu de compétence et (ou) une connaissance médiocre de l'une ou l'autre des langues officielles. Pour le métier illustré dans le graphique, nous savons que l'âge d'entrée est relativement élevé, à cause de l'usage répandu de faire appel à des anciens combattants comme gardes de sécurité. Selon la méthode actuelle permettant de calculer l'entrée dans une profession, les estimations du PPPC indiquent une forte concentration de travailleurs des groupes jeunes en 1985, étant donné que ces emplois ont un taux d'attrition élevé du fait de la concentration de travailleurs âgés, et les projections pour nombre de ces emplois ont également été établies pour indiquer une croissance de l'emploi au-dessus de la moyenne.

6. Postes de supervision et de direction (Graphique 2b)

Ces postes seront invariablement comblés grâce à la mobilité interprofessionnelle au fur et à mesure que des personnes acquièrent de plus en plus de compétence et qu'elles gravissent l'échelle hiérarchique dans les professions qu'elles ont choisies. Les agriculteurs font également partie de ce graphique même si bon nombre de ces futurs agriculteurs (en général des travailleurs autonomes) le deviendront par héritage plutôt que par voie d'avancement hiérarchique.

La concentration de l'emploi se répartit entre les groupes d'âge avancé et l'âge d'entrée est de plus de 35 ans. Toutefois, les estimations du PPPC pour 1985 traduisent un déplacement vers les groupes d'âge jeunes compte tenu de la répartition des entrants dans les groupes d'âge supérieurs au groupe 15-34.

7. Variations des proportions chez les femmes (Graphique 2c)

En 1971, il y avait une forte concentration de jeunes femmes dans le groupe professionnel des pharmaciens (CCDP 3151), traduisant ainsi la tendance d'un nombre plus grand de femmes à choisir cette profession. La répartition du PPPC au titre des entrants proportionnellement à la répartition par âge et par sexe de 1971 pour le groupe 15-34 ans aura tendance à diminuer les répercussions de cette variation qui indique une concentration dans les groupes d'âge jeunes. En tant que pourcentage de l'emploi total pour chaque groupe d'âge, les femmes représentent 62 pour cent du groupe d'âge 15-19, 60 pour cent du groupe d'âge 20-24, 35 pour cent du groupe d'âge 25-29 et seulement 24 pour cent du groupe d'âge 30-34.

La concentration des hommes dans les groupes plus âgés représente probablement le grand nombre de personnes qui assurent la direction de la pharmacie ou qui en sont propriétaires, mais qui continuent de se considérer comme des pharmaciens en raison des règlements concernant la présence de pharmaciens qualifiés dans les pharmacies.

C. LES PROBLÈMES ET LES SOLUTIONS POSSIBLES

Dans l'analyse précédente, on a examiné certains tableaux généraux de répartition par âge dans les professions ainsi que les répercussions sur cette répartition lorsqu'on utilise une méthode uniforme d'entrée sur le marché du travail pour faire des projections. Comme nous l'avons déjà noté dans les sections précédentes, le modèle PPPC suppose que l'âge d'entrée dans une profession se situe entre 15 et 34 ans, en tenant compte des proportions attribuées à chaque année d'âge aux hommes et aux femmes compte tenu des données de 1971. La présente section identifiera les problèmes que pose une formule de répartition de ce genre et proposera des solutions possibles à certains problèmes connexes.

1. Âge d'entrée dans une profession

L'âge d'entrée dans les différentes professions varie considérablement suivant le genre de profession. Certaines professions sont invariablement comblées grâce à la mobilité interprofessionnelle (par exemple les postes de direction), alors que l'attrition semble être évidente dans d'autres professions, par exemple les commis de stations-service. Enfin, pour d'autres professions, il semble impossible de déterminer l'âge d'entrée, par exemple pour les gardiens et veilleurs, et on ne peut établir si ces travailleurs conservent leur emploi, viennent d'autres professions ou s'il s'agit de travailleurs qui reviennent sur le marché du travail ou encore d'immigrants.

L'entrée initiale sur le marché du travail peut être illustrée par les taux d'activité, même si on ne peut déterminer l'importance des mouvements compensatoires d'entrée sur le marché du travail et de sortie vers l'inactivité. Le taux d'activité le plus élevé pour les femmes est atteint vers l'âge de 20-21 ans (70 pour cent), après quoi on note une baisse rapide jusqu'à 34 ans (52 pour cent), suivi d'une légère augmentation jusqu'à 42 ans (54 pour cent) et de nouveau d'une diminution assez marquée dans les groupes d'âge avancé.

Le taux d'activité des hommes est très élevé vers l'âge de 20 ans (81 pour cent), mais continue d'augmenter à un rythme plus lent jusqu'à 25 ans (91 pour cent) et atteint finalement son point le plus élevé vers l'âge de 32-34 ans (93.5 pour cent). De 25 à 50 ans, le taux d'activité demeure pratiquement le même. Il est possible que les données du recensement (c'est-à-dire celles de l'année de référence) indiquent un plus grand nombre de jeunes faisant partie de la population active étant donné qu'il y a une augmentation saisonnière du taux d'activité en juin, c'est-à-dire à l'époque du recensement. Il se peut que bon nombre de ces jeunes soient encore aux études et n'exercent pas de façon permanente une profession.

Les taux d'activité indiquent donc que l'entrée initiale d'une personne sur le marché du travail se produira plus que vraisemblablement entre 15 et 24 ans, même si le premier emploi n'est pas permanent. Le taux d'activité chez les femmes

atteint son point le plus élevé, savoir 70 pour cent, vers 20-21 ans et le taux d'activité chez les hommes, savoir 91 pour cent, vers 25 ans. Il est probable que la mobilité interprofessionnelle soit très élevée au cours de ces années, étant donné que les jeunes essaient certains emplois assez peu spécialisés, temporaires et à temps partiel.

Pour perfectionner les estimations du PPPC, il faudrait s'attacher à varier l'âge d'entrée sur le marché du travail suivant les professions, l'établissant à 15-19 pour les unes, à 15-24 pour les autres et enfin à 20-30 pour d'autres encore. Certains emplois, comme ceux des camelots, des commis de stations-service et des cadres, devront peut-être être analysés séparément pour tenir compte des changements de profession qui se produisent à des âges différents. La répartition suivant l'entrée dans certaines professions ou la sortie pourrait présenter quelques difficultés. Il y a très peu de groupes où les transferts sont évidents, l'un d'entre eux étant les élèves infirmières (CCDP 3133) qui deviennent infirmières diplômées (CCDP 3131).

La répartition des immigrants pose un autre problème, étant donné que l'âge d'entrée peut être de beaucoup supérieur au groupe d'âge 15-24 qui représente le plus grand nombre de travailleurs qui entrent pour la première fois sur le marché du travail. Les estimations approximatives indiquent que la répartition par âge des immigrants comptant se joindre à la

population active diffère de façon marquée de l'attribution du PPPC au groupe d'âge 15-34, 28 pour cent des immigrants faisant partie du groupe d'âge 15-24 comparativement à 48 pour cent, ce que prévoit le PPPC, et 24 pour cent des immigrants sont âgés de 35 ans et plus, c'est-à-dire qu'ils font partie d'un groupe d'âge pour lequel le PPPC ne prévoit aucune entrée sur le marché du travail (tableau 5).

TABLEAU 5. Répartition par âge des immigrants et des nouveaux actifs selon le PPPC

Groupes d'âge	Pourcentages	
	Estimation des immigrants comptant se joindre à la population active*	Nouveaux actifs selon le PPPC: répartition des travailleurs de 15 à 34 ans recensement de 1971
15-19	7	17
20-24	21	31
25-29	28	28
30-34	19	24
35 et plus	24	Néant
TOTAL	100	100

* Source: Emploi et Immigration Canada. Il s'agit d'une estimation approximative tirée de données publiées qui n'indique pas la répartition par âge, sauf pour l'ensemble des immigrants.

On note une forte concentration d'immigrants dans certaines professions, et on pourrait peut-être utiliser les données de l'immigration pour étaler leur entrée sur le marché du travail sur un groupe d'âge plus étendu que ce que prévoit le PPPC. Il faudrait pour cela examiner les professions une par une, étant donné que la répartition par âge des immigrants variera d'une profession à l'autre(7). Toutefois, on ne sait

(7) L'analyse de quelques métiers spécialisés est en cours à partir de données sur la profession prévue et l'âge de chaque immigrant.

pas très bien comment on pourrait répartir les personnes à la charge des immigrants, notamment les femmes qui sont admises au Canada à titre de conjoint et qui se joignent par la suite à la population active. Certaines données pourraient être tirées des études longitudinales passées ou à venir effectuées pour divers groupes d'immigrants.

On pourrait essayer de résoudre au moins quelques-uns des problèmes qui se posent pour certaines professions, étant donné que la répartition par âge au moment de l'entrée sur le marché du travail a une incidence importante sur les taux d'attrition pour les années à venir et que ces derniers font partie intégrante des estimations des besoins bruts, puisqu'ils indiquent la concentration possible des besoins futurs en matière de formation.

2. Les femmes sur le marché du travail

Le taux d'activité des femmes atteint son point le plus élevé à l'âge de 20-21 ans et accuse une baisse assez graduelle jusqu'à l'âge de 30 ans. Toutefois, d'après l'analyse de "l'âge d'entrée", et si on fait preuve de bon sens, on sait que bon nombre de femmes qui embrassent des professions plus spécialisées entreront sur le marché du travail entre 20 et 24 ans, soit pour la première fois, soit après avoir exercé un emploi à temps partiel dans leur adolescence pendant qu'elles poursuivaient leurs études. Il doit y avoir des déplacements importants vers d'autres professions entre 20 et 30 ans pour

les femmes étant donné que le nombre de femmes possédant des compétences spécialisées qui entrent sur le marché du travail est plus que contrebalancé par la sortie vers l'inactivité d'une forte proportion de femmes (y compris certaines femmes ayant des compétences assez élevées), ce qui se traduit par une baisse importante du taux d'activité entre ces âges.

La répartition des entrants sur le marché du travail entre 15 et 34 ans aura tendance à réduire la baisse du taux d'activité, par exemple si l'âge d'entrée dans une profession est attribué au groupe d'âge 15-19, la répartition de 15 à 34 ans échelonne les entrants dans des groupes d'âge qui accusent déjà une baisse marquée du taux d'activité. Cette décision aura une incidence importante sur les taux d'attrition pour les femmes et, partant, sur les besoins bruts d'un bon nombre de professions.

Il peut être possible de varier l'application des taux d'activité chez les femmes par groupe de professions de façon à tenir compte de l'entrée des femmes ayant des compétences plus spécialisées, de sorte que les taux d'activité qui accusent une baisse rapide seraient appliqués à des professions plus susceptibles d'être celles où l'on compte le plus grand nombre de sorties vers l'inactivité. Les taux d'activité suivant le niveau d'instruction sont connus et on pourrait les appliquer à des groupes de professions pour lesquels on demande différents niveaux d'instruction. Ils pourraient donc aussi servir à déterminer la variation du taux d'activité par profession.

3. Entrée des travailleurs âgés sur le marché du travail

a) Les femmes

Le modèle PPPC suppose qu'il n'y a pas d'attrition lorsqu'on note une augmentation du taux d'activité sur le marché du travail, c'est-à-dire qu'on ne tient pas compte du retour des femmes sur le marché du travail qui se traduit par une augmentation du taux d'activité chez les femmes de 30 à 44 ans. On ne dispose d'aucune donnée qui pourrait permettre d'identifier les groupes de professions auxquels se joignent ces femmes. Nous pouvons supposer que bon nombre d'entre elles choisissent des métiers plus spécialisés, mais de nombreuses autres peuvent avoir différents niveaux de compétence. Il s'agit là d'un domaine où il faudrait disposer de plus de renseignements étant donné qu'une proportion importante des personnes qui reviennent sur le marché du travail pourraient avoir besoin de perfectionner leurs compétences ou de suivre des cours de recyclage pour obtenir des emplois appropriés.

b) Les immigrants

Comme nous l'avons déjà vu, les immigrants qui se joignent à la population active sont échelonnés sur bon nombre de groupes d'âge. À cet égard, on pourrait tirer certains renseignements des données concernant la profession prévue et l'âge pour les immigrants qui comptent se joindre à la population active, ce que l'on fait déjà pour certains métiers spécialisés. Toutefois,

il ne serait toujours pas possible d'identifier les conjoints des immigrants et les personnes à leur charge qui pourront par la suite se joindre à la population active, sans avoir indiqué la profession qu'ils comptent exercer.

4. Proportions de femmes suivant les professions

Dans les professions où la proportion des femmes augmente, les variations notées peuvent être affaiblies lorsque les nouveaux entrants sont répartis sur les groupes d'âge 15-34, par exemple les pharmaciens (CCDP 3151). Pour d'autres professions, il se peut que la répartition par âge et par sexe oblique vers des entrants plus âgés ou vers une combinaison d'entrants jeunes et âgés qui sera déformée du fait de l'utilisation d'un âge uniforme d'entrée, par exemple, les travailleurs agricoles (CCDP 7182) où l'âge médian chez les hommes est de 20 ans, et de 42 ans chez les femmes, et chez les manoeuvres, du secteur des services (CCDP 6198) où l'on note une différence d'âge semblable entre les hommes et les femmes.

Il est également intéressant de noter que le modèle, dans sa forme actuelle, donne une situation de l'emploi en 1985 qui n'indique pas seulement une importante différence d'après les estimations de la répartition par âge de la population active, mais qui indique une pénurie globale de travailleurs, même en tenant compte d'une croissance nulle du chômage. Cette estimation de la population active ne tient pas compte du

mouvement d'immigration et elle est de ce fait vraisemblablement trop faible. On estime que la pénurie globale sera d'environ 411,000 travailleurs, ce qui représente une pénurie de 845,000 hommes et un surplus de 434,400 femmes. Dans de nombreuses professions, on note une prédominance des femmes ou des hommes et les débouchés futurs seront touchés par les taux d'expansion différents des professions occupées par les hommes ou par les femmes, de même que par les taux d'expansion des professions qui emploient des hommes et des femmes.

Cette estimation, faisant ressortir une grave pénurie de travailleurs et un surplus de travailleuses, pourrait en partie être le résultat du traitement accordé aux entrants, c'est-à-dire qu'on ne tient pas explicitement compte du retour des femmes sur le marché du travail, et les professions où l'on note un nombre croissant de femmes, par exemple les pharmaciens, pourraient se traduire par une augmentation de la proportion des femmes qui serait réduite par la répartition des entrants sur les groupes d'âge 15-34.

Toutefois, il semble encore probable qu'à moins qu'un nombre croissant de femmes se tourne vers des métiers et professions traditionnellement réservés aux hommes, le chômage chez les femmes continuera d'empirer, étant donné que les projections de bon nombre de professions traditionnellement occupées par les femmes indiquent une croissance faible, et que d'autres commencent à se ressentir de l'expansion des

changements technologiques dans les secteurs des emplois de bureau et des services. Les problèmes pourraient même être plus graves pour les femmes très instruites du fait de leur forte concentration dans les professions et secteurs d'activité, savoir l'enseignement et la fonction publique, où la croissance est très lente. Il est également probable que le taux d'activité chez les femmes augmentera jusqu'en 1985, avec pour résultat un nombre plus élevé d'actives que ce que prévoient les estimations établies ici à partir du taux d'activité de 1976.

D. Conclusion

Il est nécessaire d'effectuer une analyse beaucoup plus exhaustive des professions d'après l'âge et d'autres critères pour améliorer la méthodologie de base sur laquelle s'appuient les prévisions au titre des professions. Le taux d'attrition est un élément important des besoins bruts dans une profession, et toute modification de ce taux aurait donc une répercussion sur les estimations du nombre d'entrants qui serviront à remplacer les travailleurs décédés et ceux qui quittent le marché du travail(8). Par ailleurs, les données sur les besoins bruts sont nécessaires pour déterminer l'orientation à long terme des besoins en matière de formation, y compris la formation financée par la CEIC, (Commission de l'emploi et de l'immigration Canada), d'où l'importance d'une plus grande exactitude des données sur les besoins bruts pour l'établissement de la politique du Ministère.

(8) Il faut noter que le total obtenu pour chaque profession est établi au moyen de projections sur l'emploi dans l'industrie et qu'il ne sera pas touché par une modification des estimations de l'âge d'entrée sur le marché du travail.

L'analyse des différents âges d'entrée suivant les professions donnera des renseignements qui peuvent être utilisés pour répartir les entrants sur l'amplitude d'âge appropriée pour chaque profession. Cette analyse se traduira par des taux d'attrition plus élevés chez les femmes parce que, pour la majorité des professions, l'âge d'entrée sera concentré dans des groupes d'âge bien en-deçà de 34 ans, et que le volume des entrants sera ainsi rajusté vers le bas du fait de la diminution du taux d'activité chez les femmes entre 21 et 30 ans. Il y aura également des taux d'attrition plus élevés dans les professions où l'on note une concentration de femmes qui reviennent sur le marché du travail à un âge plus avancé.

Outre ce qui précède, les professions peuvent être classées suivant le niveau approximatif d'instruction, et le taux d'activité des femmes suivant le niveau d'instruction peut être utilisé pour tenir compte du fait que bon nombre de femmes doivent choisir des professions à un âge où le taux d'activité moyen chez les femmes est à la baisse. Cette mesure aura également pour résultat un taux d'attrition beaucoup plus élevé pour bon nombre de professions.

On peut également établir certaines estimations pour tenir compte du fait que les immigrants choisiront des professions après avoir travaillé dans leur pays d'origine. On peut obtenir ces renseignements des immigrants qui comptent se joindre à la population active et faire des estimations approximatives de l'entrée sur le marché du travail des personnes à leur charge. Étant donné que ces immigrants se joindront à la population active

canadienne à un âge plus avancé que la moyenne établie pour la profession qu'ils ont choisie, cette répartition sur des groupes d'âge plus avancé entraînera une augmentation des taux d'attrition.

Il faut également disposer de données sur la mobilité professionnelle pour pouvoir ajuster les profils d'entrée et de sortie par profession. Ces données fourniront également un plus grand nombre de renseignements sur les conditions d'admission dans les emplois par opposition aux emplois qui sont obtenus après avoir acquis de l'expérience ou avoir suivi des cours de formation en cours d'emploi. Ce rajustement se traduira par des niveaux d'attrition beaucoup plus élevés en raison de l'abandon des emplois d'adolescents et de niveau inférieur. L'entrée à un âge plus avancé dans des professions demandant plus d'expérience contribuera également à augmenter l'attrition, du fait des décès et de la diminution du taux d'activité dans ces professions.

Des données sur les professions qu'exercent les femmes qui reviennent sur le marché du travail après quelques années d'absence seraient également utiles pour répartir les entrants sur des groupes d'âge plus avancé dans ces professions.

Tant qu'une analyse plus poussée ne sera pas effectuée, il ne sera pas possible de déterminer quelle incidence aura la variation de l'âge d'entrée suivant les professions et l'ajustement d'une certaine mobilité interprofessionnelle sur le total, même si nous savons pertinemment que tous les rajustements se traduiront par une augmentation du taux d'attrition et, partant, des besoins bruts.

Les données sur la mobilité interprofessionnelle sont nécessaires pour établir un modèle viable, et nous sommes heureux de constater que Statistique Canada sera peut-être en mesure de nous fournir certains de ces renseignements sous peu. Des données sur les changements de profession peuvent également être tirées des dossiers de la CEIC si des prestations d'assurance-chômage sont versées dans l'intervalle.

TABLEAU ANNEXE A. Quelques caractéristiques des groupes professionnels

Groupe professionnel (assorti des codes de la CCDP)	Age médian 1971		1978-1985 (en pourcentage)		1971 - Pourcentage:		
	Hommes	Femmes	Crois- sance	Attrition	Femmes	Hommes immigrants *	Femme immigrantes #
Toutes les professions	37	34	20.6	16.1	34.3	20.3	20.0
1130 Directeurs généraux	48	49	17.2	40.3	3.7	26.3	26.0
1133 Administrateurs de l'enseignement	40	47	2.7	35.0	20.6	12.5	8.8
2711 Professeurs d'universités	37	36	1.3	9.6	16.7	47.9	42.0
2731 Instituteurs des écoles maternelles et primaires	29	30	1.6	16.2	82.3	16.8	11.7
3131 Infirmières	31	31	24.0	18.2	95.8	28.3	19.1
3151 Pharmaciens	44	31	16.6	19.6	23.1	11.1	20.5
4111 Secrétaires	41	29	23.1	20.6	97.4	15.6	16.1
5145 Commis de stations-service	20	23	24.7	6.1	4.3	8.4	10.2
6115 Gardiens et veilleurs	52	43	27.9	28.1	7.1	19.7	13.9
6143 Coiffeurs et travailleurs assimilés	37	27	37.8	19.2	63.2	40.3	23.9
6191 Concierges et nettoyeurs	48	45	21.4	23.6	32.4	29.6	37.8
6198 Manoeuvres, services	22	39	29.5	16.1	47.0	29.8	32.9
7112 Agriculteurs	49	52	- 4.6	24.8	3.3	15.0	25.5
7182 Ouvriers agricoles	20	42	1.5	13.0	46.2	8.5	16.3
7710 Contremaîtres de mineurs	43	-	40.4	14.0	-	14.3	-
8563 Piqueurs de tissus	37	37	11.5	19.7	90.1	52.4	51.5
8733 Électriciens d'installation	32	(35)	25.9	8.7	(0.4)	20.8	(27.1)
8781 Menuisiers	43	(37)	23.4	18.0	(0.5)	27.0	(35.5)

* En temps que pourcentage du total des hommes.

En temps que pourcentage du total des femmes.

Source: Recensement de 1971 et CEIC.

DOCUMENT N° 6

CONSÉQUENCES DES VARIATIONS DE LA RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE
SELON L'ÂGE ET LE SEXE SUR LE TAUX DE CHÔMAGE AU CANADA:
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES D'AVENIR*

par

B. Ram
Statistique Canada

Introduction

En dépit de la forte expansion économique enregistrée depuis les années 60, le taux de chômage au Canada est demeuré plus élevé que dans la plupart, sinon la totalité, des pays industrialisés (1)(2). Le taux de chômage est constamment resté supérieur à 5 pour cent au cours des années 70. En 1978, il a atteint 8.4 pour cent, dépassant ainsi les niveaux atteints au cours des périodes de stagnation économique de la fin des années 50 et du début des années 60.

(*) Une version antérieure de ce document a été présentée à la réunion annuelle de la Société canadienne de la population en juin 1980 à Montréal. Je remercie Ian Macredie, Frank Millerd, George Mori, Douglas Norris et Jenny Podoluk pour leurs commentaires et Claude Dufresne pour la programmation informatique.

(1) Conseil économique du Canada, Travailleurs et des emplois, une étude du marché du travail au Canada, 1976 (Information Canada, Ottawa), chapitre 4.

(2) O.C.D.E. Canada, Études économiques de l'OCDE, 1978 (Paris).

Au Canada comme dans les autres pays industrialisés, les causes de l'augmentation récente du taux de chômage ne sont pas encore entièrement connues. Malgré l'intérêt soutenu des spécialistes des sciences sociales pour ce sujet, une question centrale reste encore sans réponse: quelle part de cette augmentation du taux de chômage peut-on attribuer au changement de la situation démographique et quelle part peut-on attribuer aux politiques économiques, aux changements sociaux et aux facteurs industriels et techniques (3)(4). Le présent document étudie seulement l'aspect démographique de la question et ne prétend donc pas mettre un terme à la polémique au sujet de l'interaction complexe entre les facteurs sociaux, économiques et démographiques. Nous tentons d'évaluer l'influence des variations de la composition démographique de la population active sur le taux de chômage à la fin des années 60 et au cours des années 70. L'analyse se fonde principalement sur les données de l'enquête sur la population active de Statistique Canada au cours de la période 1966-1978.

Nous savons que certains groupes démographiques se caractérisant par un taux moyen de chômage plus élevé que la moyenne pourraient avec le temps constituer une partie accrue de la population active et, toutes

(3) Antos, Joseph, Wesley Mellow et Jack E. Triplett, 'What is the current equivalent to unemployment rates of the past?' Monthly Labour Review, 102, 1979, pp. 36-47.

(4) Cain, Glen C., 'The unemployment rate as an economic indicator', Monthly Labour Review, 102, 1979, pp. 24-35.

choses étant égales par ailleurs, faire augmenter le taux d'ensemble du chômage. C'est ainsi que la hausse du chômage dans les pays industrialisés a été interprétée comme une tendance liée à l'évolution de la composition démographique de la population active (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14).

-
- (5) Gallaway, Lowell E. et Zachary Dyckman, The full employment-unemployment rate: 1953-1980, Journal of Human Resources, 5, 1970, pp. 487-510.
- (6) Perry, George L., Changing labor market and inflation, Brookings Papers on Economic Activity, 3, 1970, pp. 411-447.
- (7) Economic Council, 1976, loc. cit., chapitre 4.
- (8) Wachter, Michael L., The Demographic Impact on Unemployment: Past Experience and Outlook for the Future. Demographic Trends and Full Employment. Special Report No. 12, Washington, D.C., National Commission for Manpower Policy, 1976, pp. 27-29.
- (9) Easterlin, Richard A., What will 1984 be like? Socio-economic implications of recent twists in age structure, Demography, 15, 1978, pp. 397-421.
- (10) Easterlin, Richard A., Michael L. Wachter, et Susan M. Wachter, Demographic influence on economic stability: the United States experience, Population and Development Review, 4, 1978, pp. 1-21.
- (11) O.C.D.E. Youth Unemployment, 1978 (Paris).
- (12) Bowers, Norman, Young and marginal: an overview of youth unemployment, Monthly Labor Review, 102, 1979, pp. 4-18.
- (13) Clogg, Clifford C., Measuring Underemployment: Demographic Indicators for the United States, (Academic Press, New York), 1979, pp. 45-76.
- (14) Flaim, Paul O., The effects of demographic changes on the nation's unemployment rate, Monthly Labour Review, 102, 1979, pp. 13-23.

Les principales causes de ce phénomène sont l'explosion démographique d'après-guerre et d'autres facteurs socio-économiques liés à l'arrivée des jeunes et des femmes dans la population active.

Comme la plupart des pays industrialisés, le Canada a connu une hausse sans précédent de son taux de natalité immédiatement après la seconde Guerre mondiale. Le taux brut est passé de 20.1 pour 1000 habitants en 1937 à 28.7 en 1947, s'est maintenu à environ 27 ou 28 entre 1946 et 1957 pour ensuite commencer à baisser(15). Un assez grand nombre d'enfants nés au cours de la période d'explosion démographique a atteint l'âge adulte au cours des années 60 et 70. Les personnes issues de cette explosion démographique ont atteint l'âge de travailler au même moment où s'est produit une augmentation marquée du nombre de femmes sur le marché du travail, dont la proportion au Canada est passée de 30 pour cent en 1961 à 40 pour cent en 1971 et à 45 pour cent en 1976(16).

Il semble donc que l'accroissement du nombre de jeunes et de femmes dans la population active ait été directement occasionné par l'explosion démographique et d'autres changements socio-économiques plutôt que par une quelconque demande spécifique de la population active. Il semble également que l'augmentation récente du taux de chômage au Canada soit en grande partie attribuable au grand nombre de jeunes et de femmes qui venaient grossir les rangs de la population active à un moment où la situation économique était moins bonne.

(15) Statistique Canada, La Statistique de l'état civil, 1978, n° 84-204 au catalogue, Annuel, Ottawa.

(16) Ashagrie, K. et Leeroy Murray, La population active féminine au Canada, 1980, n° 98-804F au catalogue, Statistique Canada, Ottawa.

Sources de données

La présente analyse se fonde sur les données de l'enquête révisée sur la population active de Statistique Canada pour la période 1966-1978. L'enquête menée chaque mois porte sur un échantillon d'environ 56,000 ménages dans l'ensemble du pays. (Avant janvier 1976, l'échantillon avait environ 35,000 ménages.) L'échantillon a été établi de façon à représenter toutes les personnes de 15 ans et plus résidant au Canada, à l'exception des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, des habitants des réserves indiennes, pensionnaires d'institution et des membres à plein temps des Forces armées (17)(18). Il convient de signaler qu'à compter de janvier 1976, d'importantes révisions ont été faites à l'enquête sur la population active. Ainsi, l'enquête révisée vise maintenant toutes les personnes de 14 ans et plus (17)(19).

(17) Statistique Canada, Méthodologie de l'enquête sur la population active au Canada, n° 71-526 au catalogue, 1976, Ottawa.

(18) Statistique Canada, Guide d'utilisation des données de l'enquête sur la population active, n° 71-528 au catalogue, Occasionnel, 1979, Ottawa.

(19) MacDonald, Bruce, Différences entre les concepts, définitions et méthodes de l'enquête sur la population active et la nouvelle enquête sur la population active, document de recherche n° 3, 1977, Division de l'enquête sur la population active, Statistique Canada, Ottawa.

Toutefois, des groupes de données comparables ayant pour normes de base l'enquête révisée sont publiés pour la période 1966-1978 (20). Les données s'appliquent à la semaine choisie chaque mois pour l'enquête, en général la semaine du 15^e jour. La population active se compose de la partie de la population visée qui, au cours de la semaine de l'enquête, travaillait ou était en chômage.

Les travailleurs comprennent toutes les personnes qui, au cours de la semaine de l'enquête:

- (i) ont occupé un travail quelconque;
- (ii) possédaient un emploi, mais n'ont pas travaillé parce qu'elles étaient malades, en vacances, etc.

Les chômeurs comprennent toutes les personnes qui, au cours de la semaine de l'enquête:

- (i) n'avaient pas de travail, avaient activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines (période prenant fin au début de la semaine de l'enquête) et pouvaient travailler;
- (ii) n'avaient pas activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines, mais avaient été mises à pied pour vingt-six semaines au moins et prévoyaient rentrer au travail;

(20) Statistique Canada, Statistiques chronologiques sur la population active - Chiffres réels, facteurs saisonniers et données désaisonnalisées, n^o 71-201 au catalogue, Annuel, 1979, Ottawa.

(iii) n'avaient pas activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines, mais devaient avoir un nouvel emploi dans les quatre semaines suivant la semaine de l'enquête et pouvaient travailler(17).

Le taux de chômage est le pourcentage du nombre de chômeurs par rapport à la population active.

Dans la présente étude, nous utilisons les moyennes publiées annuellement relativement à la population active et les données sur le chômage selon l'âge et le sexe. Bien qu'il n'ait pas été possible d'obtenir des données par groupe d'âge de cinq ans, les renseignements obtenus ont été suffisants pour pouvoir étudier la question de façon convenable(21).

Tendances récentes du chômage

Plusieurs particularités démographiques importantes du taux de chômage au Canada ressortent du tableau 1.

Premièrement, malgré une hausse globale du taux de chômage dans tous les groupes démographiques, la tendance varie de façon marquée selon l'âge et le sexe. Ainsi, entre 1966 et 1978, le taux d'ensemble

(21) De 1966 à 1969, il y avait des données révisées pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans plutôt que pour les groupes de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans séparément. Les données relatives à ces groupes d'âge ont été obtenues en utilisant les répartitions des enquêtes originales en fonction des totaux révisés pour le groupe d'âge de 15 à 24 ans. Je remercie M. Bruce MacDonald de la Section des caractéristiques économiques de Statistique Canada de nous avoir suggéré de recourir à un tel procédé.

a augmenté de 5 points, mais les hommes ont enregistré une hausse de seulement 4.3 points et les femmes, une hausse de 6.2 points. On a enregistré une augmentation d'environ 3.5 points du taux de chômage chez les personnes âgées de 25 ans et plus, comparativement à 8 points chez les jeunes gens (de 20 à 24 ans) et d'environ 10 points chez les adolescents (de 15 à 19 ans)(22).

Deuxièmement, les taux de chômage sont demeurés systématiquement plus élevés chez les jeunes (de 15 à 24 ans) que dans les autres groupes d'âge et l'écart n'a cessé de s'accroître au cours des dernières années. Dans le cas des hommes, par exemple, la différence entre les taux de chômage chez les adolescents et chez les personnes de 25 ans et plus s'est accrue de 6 points en 1966 pour atteindre 13.3 points en 1978. La hausse correspondante chez les femmes s'est établie à 4.6 points et à 9.5 points.

Troisièmement, l'écart entre les taux d'ensemble chez les hommes et les femmes s'est accru. Deux facteurs semblent en être la cause: la différence entre les taux de chômage des deux sexes chez les jeunes

(22) Pour des raisons théoriques aussi bien que pratiques, la population active masculine et féminine a été divisée en trois groupes d'âge: les adolescents (de 15 à 19 ans), les jeunes gens (de 20 à 24 ans) et les personnes de 25 ans et plus. Il est bien connu que ces trois groupes ont tendance à se comporter différemment sur le marché du travail. De plus, les données de séries chronologiques n'ont pu être obtenues pour des groupes d'âge mieux définis. La nomenclature de ces groupes d'âge est utilisée uniquement pour des raisons pratiques. Le terme "jeunes" s'applique aux adolescents ainsi qu'aux jeunes gens.

TABLERAU 1. Taux de chômage selon l'âge et le sexe au Canada

Pourcent ages

Groupes selon le sexe et l'âge	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
<u>Hommes</u>													
15-19	8.6	10.1	11.8	11.4	15.1	16.3	15.3	12.6	12.1	15.4	16.3	18.1	18.5
20-24	4.7	5.4	6.8	6.6	8.8	9.3	9.6	8.2	7.7	10.5	11.1	12.6	12.7
25+	2.6	3.0	3.5	3.2	4.1	4.3	4.1	3.4	3.3	4.3	4.2	4.9	5.2
Total	3.3	3.9	4.6	4.3	5.6	6.0	5.8	4.9	4.8	6.2	6.3	7.3	7.6
<u>Femmes</u>													
15-19	7.3	8.1	9.1	10.1	12.5	13.6	12.4	11.7	10.9	14.4	15.1	16.7	17.2
20-24	2.8	3.4	4.5	4.1	5.8	7.1	7.4	7.3	7.4	9.1	9.8	11.7	11.5
25+	2.7	2.8	3.3	3.7	4.4	5.0	5.7	5.4	5.1	6.5	6.6	7.4	7.7
Total	3.4	3.7	4.4	4.7	5.8	6.6	7.0	6.7	6.4	8.1	8.4	9.4	9.6
<u>Hommes et femmes</u>													
15-19	8.0	9.2	10.6	10.8	13.9	15.1	14.0	12.2	11.6	14.9	15.7	17.5	17.9
20-24	3.9	4.6	5.8	5.5	7.5	8.4	8.7	7.8	7.6	9.9	10.5	12.2	12.2
25+	2.6	2.9	3.4	3.4	4.2	4.5	4.6	4.1	3.9	5.0	5.1	5.8	6.1
Total	3.4	3.8	4.5	4.4	5.7	6.2	6.2	5.5	5.3	6.9	7.1	8.1	8.4

Source: Statistique Canada, 1978, n° 71-201 au catalogue, Annuel. (Voir note (1.))

a diminué, le taux de chômage des femmes demeurant juste un peu plus faible que celui des hommes. L'écart entre le taux de chômage chez les hommes de 25 ans et plus et celui des femmes du même âge est passé de presque rien à 2.5 points.

Encore qu'il se soit produit une détérioration générale de la situation de l'emploi depuis le milieu des années 60, il est clair que certains groupes ont souffert plus que d'autres à cet égard, comme le montre le tableau 2. La proportion des taux de chômage selon le groupe par rapport au taux de chômage des hommes de 25 ans et plus a été présentée sous forme d'indice pour qu'il soit possible de comparer les positions relatives des divers groupes(23). Il ressort de ce tableau que les taux de chômage des femmes en général et des jeunes gens en particulier se sont accrus par rapport à celui des hommes de 25 ans et plus. Chose surprenante, la situation relative des adolescents ne s'est que légèrement détériorée.

Facteurs démographiques et taux de chômage

Dans quelle mesure l'arrivée des jeunes et des femmes dans la population active explique-t-elle la hausse du taux de chômage? On trouve certaines réponses préliminaires au tableau 3. Le taux de chômage a augmenté parmi les groupes dont la proportion par rapport

(23) L'indice relatif du taux de chômage (URPC) a été calculé de la façon suivante (voir note (6)):

$$RU = \left(\frac{U_{1t}}{U_t} / \frac{U_{166}}{U_{66}} \right) \times 100$$

où U_{1t} représente le taux de chômage du groupe démographique 1 pour l'année t et U_t représente le taux de chômage des hommes de 25 ans et plus pour l'année t.

TABLEAU 2. Indice relatif du taux de chômage selon l'âge et le sexe au Canada de 1966 à 1978
(Hommes de 25 ans et plus = 100)

Année	Hommes				Femmes				Total
	15-19	20-24	25+	15+	15-19	20-24	25+	15+	
1966	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1967	102	99	100	102	96	105	89	94	97
1968	102	107	100	103	93	119	90	96	98
1969	108	114	100	106	112	119	112	112	105
1970	111	119	100	108	109	131	103	108	106
1971	115	119	100	110	112	153	112	117	110
1972	113	129	100	111	107	167	134	130	115
1973	112	133	100	113	122	199	153	150	124
1974	111	129	100	114	117	207	149	148	123
1975	108	135	100	113	119	196	145	144	122
1976	117	146	100	118	128	216	151	153	129
1977	111	142	100	117	121	221	145	147	126
1978	108	135	100	115	118	205	142	141	124

Source: Données tirées du tableau 1. (Voir note (3.))

TABLEAU 3. Composition de la population active selon l'âge et le sexe au Canada de 1966 à 1978

Pourcentages

Année	Hommes				Femmes				Total
	15-19	20-24	25+	15+	15-19	20-24	25+	15+	
1966	5.44	8.23	55.01	66.69	4.74	5.74	20.83	31.31	100.00
1967	5.40	8.42	54.00	69.92	4.76	5.99	21.34	32.08	100.00
1968	5.45	8.56	53.33	67.34	4.68	6.37	21.61	32.66	100.00
1969	5.25	8.75	52.70	66.70	4.59	6.63	22.08	33.30	100.00
1970	5.48	8.70	52.18	66.36	4.66	6.54	22.43	33.64	100.00
1971	5.54	8.72	51.34	65.60	4.80	6.74	22.86	34.40	100.00
1972	5.86	8.64	50.65	64.15	4.97	6.63	23.24	34.85	100.00
1973	6.13	8.60	49.66	64.39	5.18	6.69	23.74	35.61	100.00
1974	6.36	8.68	48.89	63.93	5.39	6.72	23.94	36.07	100.00
1975	6.27	8.62	48.21	63.10	5.29	6.91	24.70	36.90	100.00
1976	6.02	8.66	47.73	62.40	5.20	6.98	25.41	37.60	100.00
1977	6.08	8.67	47.21	61.96	5.07	7.10	25.88	38.04	100.00
1978	5.98	8.65	46.49	61.11	5.05	7.12	26.72	38.89	100.00

Source: Même qu'au tableau 1.

à la population active s'est accrue de même que chez les groupes qui ont peu ou pas varié de ce point de vue. Ainsi, de 1966 à 1978, le taux de chômage des femmes âgées de 25 ans et plus a augmenté de 5 points (de 2.7 à 7.7 pour cent) et le nombre de femmes dans la population active a augmenté de 6 points (de 20.8 à 26.7 pour cent). Toutefois, au cours de la même période, le taux de chômage des adolescents augmentait de 10 points (de 8 à 18 pour cent) et le nombre de travailleurs de ce groupe augmentait de seulement un point (de 10 à 11 pour cent). De même, dans le cas des jeunes adultes, une augmentation d'environ 8 points du taux de chômage s'est accompagnée d'une hausse de moins de 2 points de leur nombre dans la population active. On a enregistré une double augmentation du taux de chômage chez les hommes de 25 ans et plus, de 2.6 pour cent en 1966 à 5.2 pour cent en 1978, malgré une baisse de 8 points du nombre des travailleurs de ce groupe.

Ainsi, le rapport entre l'excédent de main-d'oeuvre et le taux de chômage ne paraît se maintenir que dans le cas des femmes. En dépit d'une très faible augmentation de leur intégration à la population active, les jeunes ont connu une forte hausse de leur taux de chômage.

Dans l'analyse qui précède, il serait difficile de tirer des conclusions précises sur la part des facteurs démographiques et autres dans l'augmentation du taux de chômage. La méthode conventionnelle pour déterminer cette part serait d'établir un taux estimatif à partir d'une répartition fixe (normale) de la population active et de comparer le chiffre obtenu au taux observé. Dans le présent cas, les taux de

chômage rajustés selon le sexe et l'âge ont été calculés pour diverses années à l'aide des coefficients de pondération de 1966, année où l'on a enregistré le taux de chômage le plus bas de toute la période étudiée(24).

Le tableau 4 montre que si la répartition de la population active selon l'âge et le sexe de 1966 à 1978 était toujours restée celle de 1966, le taux de chômage aurait été de 8.0 pour cent plutôt que de 8.4 pour cent en 1978. Cela signifie qu'entre 1966 et 1978, les variations de la répartition de la population active selon l'âge et le sexe auraient occasionné une hausse du taux de chômage de seulement 0.4 points. Une grande partie de la hausse est donc imputable à d'autres facteurs.

Il est intéressant de signaler que le changement de la répartition de la population active selon l'âge a eu des effets opposés sur le taux de chômage selon qu'il s'agissait des hommes ou des femmes. Par exemple, si la répartition selon l'âge était restée la même qu'en 1966, le taux de chômage chez les hommes en 1978 se serait établi à 7.2 pour

(24) Le taux de chômage rajusté U_t' a été calculé au moyen de la formule suivante:

$$U_t' = \frac{\sum_i (U_{it} \cdot L_{i66})}{\sum_i L_{i66}}$$

où U_{it} représente le taux de chômage du i^{eme} groupe démographique au cours de l'année t et L_{i66} représente la population active du i^{eme} groupe démographique en 1966.

TABEAU 4. Taux de chômage observés et rajustés, selon le sexe, de 1966 à 1978

Année	Totale			Hommes			Femmes		
	Taux observés	Taux rajustés*	Différence	Taux observés	Taux rajustés	Différence	Taux observés	Taux rajustés	Différence
1966	3.36	3.36	.00	3.34	3.34	.00	3.41	3.41	.00
1967	3.82	3.81	.01	3.86	3.85	.01	3.74	3.71	.03
1968	4.50	4.50	.00	4.58	4.55	.03	4.35	4.40	- .05
1969	4.43	4.41	.00	4.32	4.26	.06	4.66	4.74	- .08
1970	5.67	5.64	.03	5.58	5.54	.04	5.84	5.88	- .04
1971	6.19	6.11	.08	5.96	5.85	.11	6.63	6.69	- .06
1972	6.22	6.08	.14	5.81	5.65	.16	6.97	7.03	- .06
1973	5.54	5.33	.21	4.92	4.70	.22	6.66	6.70	- .04
1974	5.34	5.11	.23	4.75	4.52	.23	6.39	6.40	- .01
1975	6.91	6.63	.30	6.21	5.92	.29	8.12	8.17	- .05
1976	7.11	6.76	.35	6.34	5.99	.35	8.39	8.47	- .08
1977	8.11	7.72	.39	7.29	6.87	.42	9.44	9.60	- .16
1978	8.36	7.99	.37	7.55	7.15	.40	9.64	9.83	- .19

* Taux rajustés en prenant pour référence la répartition de la population active selon l'âge et le sexe en 1966.
Taux rajustés en prenant pour référence la répartition de la population active selon l'âge en 1966.

cent au lieu de 7.6 pour cent tandis que chez les femmes, pour la même année, il aurait été de 9.8 pour cent au lieu de 9.6 pour cent. Par conséquent, la variation de la répartition de la population active selon l'âge a fait augmenter le taux de chômage de 0.4 points chez les hommes, mais l'a réduit de 0.2 points chez les femmes. Comme l'augmentation de la population active féminine a été enregistrée principalement dans le groupe des femmes qui sont dans la force de l'âge, c'est-à-dire chez celles qui désirent le plus travailler et sont donc le moins susceptibles de chômer, la variation de la répartition selon l'âge peut avoir fait diminuer les taux d'emploi chez les femmes.

Le procédé d'uniformisation utilisé ici n'évalue pas l'effet "pur" du changement dans la composition démographique. Les effets des changements dans la composition de la population active et dans les taux de chômage des divers groupes ne sont pas clairement établis. La méthode des composantes de Kitagawa a fréquemment été utilisée pour résoudre ce problème(25). Dans le cas présent, par exemple, où la composition et les taux spécifiques sont classés selon deux facteurs, c'est-à-dire l'âge et le sexe, la différence entre deux taux de chômage (par exemple, entre 1966 et 1978) est répartie, selon cette technique, en deux composantes: l'une fait état de la différence dans la répartition selon l'âge et le sexe seulement et l'autre indique la différence entre les taux par âge seulement. La première composante se

(25) Kitagawa, Evelyn M., Components of a difference between two rates, Journal of the American Statistical Association, 50, 1955, pp. 1168-1194.

divise elle-même en trois sous-composantes:

- (i) la part attribuable à l'effet net du changement de la répartition selon l'âge, indépendamment du sexe;
- (ii) la part attribuable à l'effet net du changement de la répartition selon le sexe, indépendamment de l'âge;
- (iii) la part attribuable aux différences de la répartition selon l'âge et le sexe, mais qui n'est pas répartie distinctement selon l'âge ou le sexe(26).

Les résultats de l'analyse fondés sur les composantes de Kitagawa sont présentés aux tableaux 5 et 6. L'effet net du changement de composition sur la hausse du taux de chômage est faible (0.22 points de 1966 à 1978) et donne peu de poids aux hypothèses de l'afflux. L'effet des changements sur la répartition selon l'âge (indépendamment du sexe) est de 0.13 points et l'effet des changements sur la répartition selon

(26) Dans le cas présent, le taux de chômage et la population active sont recoupés selon deux facteurs, I (l'âge) et J (le sexe), et la formule suivante a été utilisée pour calculer le changement du taux de chômage global ($t_{..}-T_{..}$) entre deux dates:

$$t_{..}-T_{..} = \sum_i \sum_j \frac{t_{ij} + T_{ij}}{2} \left(\frac{N_{ij}}{n_{..}} - \frac{N_{ij}}{N_{..}} \right) + \sum_i \sum_j \frac{N_{ij}}{n_{..}} + \frac{N_{ij}}{N_{..}} \left(t_{ij} - T_{ij} \right)$$

La première composante mesure les changements de IJ - composition et la deuxième composante mesure les changements de IJ - taux spécifiques seulement. Dans le premier cas, le taux moyen des deux dates a été utilisé comme norme alors que dans le dernier cas, le taux moyen de IJ aux deux dates correspondantes a servi de norme. Pour obtenir plus de détails au sujet de la méthode de calcul, voir Kitagawa, *ibid.*

TABLEAU 5. Composantes de l'augmentation totale du taux de chômage de 1966 à 1978

Période	Augmentation totale	Augmentation due aux changements dans la composition démographique				Augmentation due aux changements dans le taux de chômage		
		Total	Âge indépendamment du sexe	Sexe indépendamment de l'âge	Âge et sexe ensemble	Total	Hommes	Femmes
1966-1967	.46	.01	.01	.00	.00	.45	.34	.11
1966-1968	1.14	.01	.01	.00	.00	1.13	.82	.31
1966-1969	1.07	.00	.00	.00	.00	1.07	.64	.43
1966-1970	2.31	.03	.02	.00	.01	2.28	1.47	.81
1966-1971	2.83	.05	.04	.00	.01	2.78	1.70	1.08
1966-1972	2.85	.10	.08	.02	.00	2.75	1.56	1.19
1966-1973	2.18	.14	.10	.03	.01	2.04	0.94	1.10
1966-1974	1.98	.17	.13	.03	.01	1.80	0.80	1.00
1966-1975	3.55	.20	.14	.05	.01	3.35	1.73	1.62
1966-1976	3.75	.20	.13	.06	.01	3.55	1.81	1.74
1966-1977	4.74	.22	.14	.07	.01	4.52	2.39	2.13
1966-1978	5.00	.22	.13	.08	.01	4.78	2.54	2.24

TABLEAU 6. Composantes de l'augmentation annuelle du taux de chômage de 1966 à 1978

Période	Augmentation totale	Augmentation due aux changements dans la composition démographique			Augmentation due aux changements dans le taux de chômage			
		Total	Âge indépendamment du sexe	Sexe indépendamment de l'âge	Âge et sexe ensemble	Total	Hommes	Femmes
1966-1967	.46	.01	.01	.00	.00	.45	.34	.11
1967-1968	.68	.00	-.00	.00	.00	.68	.48	.20
1968-1969	-.07	-.01	-.01	.00	.00	-.06	-.17	.11
1969-1970	1.24	.02	.02	.00	.00	1.22	.82	.40
1970-1971	.52	.03	.02	.00	.00	.49	.23	.26
1971-1972	.02	.04	.04	.01	-.00	-.02	-.13	.11
1972-1973	-.67	.05	.04	.01	.00	-.72	-.61	-.11
1973-1974	-.20	.05	.04	.01	.00	-.25	-.14	-.11
1974-1975	1.58	.00	-.01	.01	.00	1.57	.92	.65
1975-1976	.20	.00	-.03	.01	-.00	.20	.09	.11
1976-1977	.99	.01	.01	.01	-.00	.98	.57	.41
1977-1978	.26	.02	.01	.02	-.00	.24	.15	.09

répartition selon le sexe (indépendamment de l'âge) est seulement de 0.08 points pour toute la période visée par l'étude. Au cours de chacune des années, l'effet de ces deux composantes n'a jamais dépassé 0.05 points. une partie très importante (4.78 pour cent) de la hausse d'ensemble de 5 points du taux de chômage est attribuable aux variations de la proportion des groupes individuels. Il appert donc que le taux de chômage a augmenté non parce que la taille relative des groupes démographiques à fort taux de chômage s'était accrue, mais parce que leur taux de chômage a augmenté avec le temps.

Ces conclusions ne sont pas absolument nouvelles. En rajustant les données en fonction de l'âge, du sexe, de la région et de l'industrie, Denton et al. ont découvert que l'effet combiné de tous les changements avaient fait monter le taux de chômage au Canada d'environ un demi point de 1953 à 1973 et de seulement un ou deux dixièmes de point environ de 1966 à 1973(27). Selon diverses études comparables, la part des facteurs démographiques a été relativement plus grande aux États-Unis qu'au Canada pour ce qui a trait au taux de chômage(28)(29)(30). L'étude de Flaim, plus révélatrice que la plupart des autres, a montré

(27) Denton, Frank T., Christine H. Feaver, et A. Leslie Robb, Patterns of Unemployment Behaviour in Canada, étude n° 36, 1975, Conseil économique de Canada, Ottawa.

(28) Cagan, Phillip, The reduction of inflation and the magnitude of unemployment, in Contemporary Economic Problems, Washington, D.C., American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1977, pp. 15-52.

(29) Council of Economic Advisors, Economic Report of the President, 1978, U.S. Government Printing Office, Washington, D.C.

(30) Flaim, Paul O., 1979, loc. cit.

que le taux de chômage en 1977 aux États-Unis aurait pu être de 0.8 points inférieur si la répartition de la population active selon l'âge et le sexe avait été celle de 1957 et de 0.5 pour cent inférieur si cette répartition avait été celle de 1967(30). Évidemment, comme divers chercheurs l'ont fait observer(31)(32), des méthodes différentes peuvent produire des estimations différentes, mais pas suffisamment différentes pour infirmer la conclusion selon laquelle les taux de chômage récents sont trop élevés pour être imputables aux changements dans la composition de la population active. À notre avis, cette conclusion convient beaucoup mieux au Canada qu'aux États-Unis.

Perspectives d'avenir

Dans les écrits généraux aussi bien que scientifiques, on prévoit des perspectives d'emploi favorables pour les années 80. Cette prévision repose sur deux hypothèses liées l'une à l'autre. Premièrement, les cohortes issues de l'explosion démographique d'après-guerre entreront graduellement dans des groupes d'âge enregistrant des taux de chômage inférieurs aux autres. Deuxièmement, par suite de la baisse rapide du taux de natalité au cours des années 60, le nombre de jeunes diminuera au cours des années 80. Par conséquent, la concurrence sur le marché du travail sera moins forte pour les jeunes des années 80 qu'elle ne l'est pour les jeunes d'aujourd'hui. Flaim, dans son analyse des données américaines, conclut

(31) Antos et al., 1976, loc. cit.

(32) Cain, Glen C., 1979, loc. cit.

ce qui suit pour la fin des années 80: "Les changements dans la structure de la population active produiront un taux de chômage global inférieur d'au moins un demi point à ce qu'il aurait été dans les conditions qui prévalaient en 1977. Cette amélioration devrait pour une bonne part se produire au début des années 80"(33).

Au tableau 7, des projections du taux d'assurance-chômage sont établies pour la période 1978 à 1991 en fonction de deux hypothèses(34). La première série de projections montre le taux de chômage que connaîtrait le Canada si la structure démographique seule

(33) Flaim, Paul O., 1979, loc. cit., p. 17.

(34) Dans ces projections, on a posé comme hypothèse que la structure du chômage selon le sexe et l'âge était constante. Pour éviter toute erreur, il convient de préciser que les projections du taux de chômage n'ont pas été faites comme telles. Les taux de chômage ont plutôt été calculés à l'aide des changements dans la structure de la population et de la population active selon l'âge et le sexe tout en conservant la structure du chômage de 1978. Ainsi, les projections de chômage (U_t) à la période t est calculée comme suit:

$$U_t = \frac{\sum_i (U_{178} \cdot P_{it} \cdot L_{it})}{\sum_i (P_{it} \cdot L_{it})}$$

U_{178} représente le taux de chômage du $i^{\text{ème}}$ groupe démographique en 1978; P_{it} représente la projection de population du $i^{\text{ème}}$ groupe démographique pour l'année t; et L_{it} représente la projection du taux de participation de la population active du $i^{\text{ème}}$ groupe pour l'année t.

changeait, mais que la répartition de la population active et du chômage selon l'âge et le sexe restait au niveau de 1978(35); la deuxième série montre quel serait le taux de chômage si la répartition de la population et de la population active selon l'âge et le sexe changeait, mais que la structure du taux de chômage restait la même qu'en 1978(36).

-
- (35) À l'instar de Basavarajappa et George(37), nous avons, pour ces calculs, utilisé les projections démographiques selon l'âge et le sexe tirées des séries 4 de Statistique Canada sur les projections démographiques(38). Dans cette projection, nous avons supposé que l'indice synthétique de fécondité s'établissait à 1.7 par femme, l'espérance de vie à la naissance à 70.2 et 78.3 ans pour les hommes et les femmes respectivement et l'apport annuel net de la migration internationale à 50,000 personnes en 1991.
- (36) Pour établir des projections des taux de participation dans la population active selon l'âge et le sexe, les taux de participation ont été calculés par régression linéaire dans le temps pour la période 1966-1978. Et les taux de changement qui en ont résulté ont été réduits de façon exponentielle pour qu'en 2001 les changements égalent zéro. Ce calcul a été fait conformément à la méthode utilisée par le U.S. Bureau of Labour Statistics(39). Ces taux annuels de changement ont été utilisés pour extrapoler le taux de participation jusqu'en 1996. (Voir annexe du tableau A.) La projection du taux de participation de chaque groupe d'âge et de sexe a ensuite été appliquée aux projections démographiques correspondantes. Et les projections relatives à la population active selon l'âge et le sexe ont ensuite été appliquées au taux de chômage de 1978 de façon à obtenir les projections du taux de chômage pour les années choisies.

TABLEAU 7. Projection des taux de chômage de 1978 à 1991

Pourcentages

Années choisies	Hypothèse I*			Hypothèse II#		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
1978 \emptyset	8.4	7.6	9.6	8.4	7.6	9.6
1981	8.2	7.5	9.5	8.3	7.5	9.5
1986	7.9	7.1	9.2	8.1	7.3	9.2
1991	7.7	6.8	9.0	7.9	7.0	9.0

* Changements de la structure démographique avec maintien des taux de participation spécifiques et de chômage au niveau de 1978.

La structure démographique et les taux de participation spécifiques ont été changés, mais les taux de chômage ont été maintenus au niveau de 1978.

\emptyset Taux observés.

Dans la première série de projections, on constate qu'en 1991 les changements de la structure démographique feront à eux seuls baisser le taux de chômage à 7.7 pour cent, soit 0.7 points de moins qu'en 1978. Entre 1978 et 1991, le taux de chômage des hommes passera de 7.5 à 6.8 pour cent et celui des femmes de 9.6 à 9.0 pour cent. Dans la deuxième série des projections, la baisse du taux de chômage de 1978 à 1991 serait moindre, c'est-à-dire qu'en 1991 le taux de chômage s'établirait à 7.9 points, soit 0.5 points de moins qu'en 1978.

(37) Basavarajappa, K.G. et M.V. George, An analysis of components of change in the labour force participation rate, 1961-1976 and 1976-1991; document présenté à la conférence de la Federation of Canadian Demographers tenue à Montréal en 1979.

(38) Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, n^o 91-520 au catalogue, Occasionnel, 1980, Ottawa.

(39) Fullerton, Howard et Paul O. Flaim, New Labor Force Projections to 1990, Monthly Labour Review, décembre 1976, 99(12), pp. 3-13.

Il faut toutefois signaler que les projections qui précèdent sont fondées sur des hypothèses simplificatrices et que, par conséquent, elles ne doivent pas être prises au pied de la lettre(40). En fait, les experts le confirmeraient, ces deux séries de projections ne sont pas suffisamment raffinées pour permettre d'établir des projections en ce qui concerne la population active et le chômage. Notre but ici était de montrer que les changements démographiques et les variations de la composition de la population active n'ont probablement pas une influence aussi grande que beaucoup ne le croient sur le taux de chômage futur. Par exemple, même si la structure de la population active et du chômage selon l'âge et le sexe reste la même (hypothèse tout à fait irréaliste), le taux de chômage n'aura pas baissé de plus de un pour cent à la fin de la décennie.

Conclusion

Le but premier de la présente étude était d'évaluer les répercussions sur le taux de chômage au Canada des variations de la composition démographique de la population active. À l'aide des données

(40) La plupart des techniques d'extrapolation de ce genre sont athéoriques de nature. Il n'a pas été tenu compte des variables socio-économiques qui semblent influencer sur la participation dans la population active. La méthode dégressive utilisée pour obtenir un taux de changement de zéro en 2001 est arbitraire. En outre, il n'y a pas eu de rajustement pour tenir compte des populations autres que civiles et des populations en établissement.

de l'enquête sur la population active, on a constaté qu'entre 1966 et 1978, le taux de chômage a augmenté de 5 points pour atteindre 8.4 pour cent en 1978; toutefois, les changements dans la répartition de la population active selon l'âge et le sexe ont fait augmenter le taux de chômage de seulement un quart de point environ. Le taux de chômage a augmenté non pas en raison de la croissance des groupes démographiques à fort taux de chômage, mais à cause des augmentations du taux de chômage dans ces groupes.

Par surcroît, avec des projections simplificatrices, on a également pu déterminer que les changements qui surviendraient dans la composition de la population active ne contribueraient sans doute pas à réduire sensiblement le taux de chômage. Même si la structure de la population active et des chômeurs restait la même qu'en 1978 et si la structure démographique changeait, la baisse du taux de chômage global serait probablement inférieure à trois quart de point de 1978 à 1991.

ANNEXE-TABLEAU A . Taux de participation de la population active selon l'âge et le sexe, de 1971 à 1999

(pour certaines années seulement)

Groupes selon le sexe et l'âge	Pourcentages						
	Données réelles			Projections			
	1971	1976	1978	1981	1986	1991	1996
<u>Hommes</u>							
15 ans et plus	77.3	77.6	77.9	78.1	78.2	77.8	77.5
15-19	45.4	52.6	54.8	57.8	62.2	65.6	67.5
20-24	82.8	85.1	85.8	85.7	85.4	85.2	85.1
25-54	95.2	94.8	95.0	94.6	94.1	93.8	93.6
25+	82.7	81.1	81.0	80.3	79.2	78.3	77.8
<u>Femmes</u>							
15 ans et plus	39.4	45.2	47.8	50.8	55.0	57.8	59.5
15-19	40.4	47.0	48.0	51.4	55.9	59.4	61.1
20-24	62.3	67.4	70.3	73.9	78.8	82.5	84.6
25-54	43.1	52.1	56.6	62.8	71.2	77.6	81.2
25+	35.4	41.1	44.0	47.0	51.5	55.0	56.9
<u>Hommes et femmes</u>							
15 ans et plus	58.1	61.1	62.6	64.3	66.4	67.6	68.3

DOCUMENT N° 7

IMPACT DE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE
SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AU CANADA

par

A.S. Roy

et

M.J. Robertson

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration

Introduction

Le marché du travail du Canada subit présentement une transformation qui résulte des grands changements démographiques de la période d'après-guerre. La chute abrupte de la natalité au cours des années 1960 et une augmentation continue du taux de participation des femmes à la population active auront des répercussions importantes sur l'avenir du marché du travail au cours des années 1980. Le présent document explore certains des principaux changements démographiques d'après-guerre et leurs liens avec le fonctionnement du marché du travail. Il évalue ensuite l'impact que l'évolution de la structure démographique aura sur la composition de la population active au cours des années 1980.

Ce document est structuré de la façon suivante. La partie I porte sur les liens entre l'évolution démographique et le marché du travail. La partie II constitue une brève revue des changements démographiques qui devraient survenir au cours des années 1980 et traite de leur impact éventuel sur les taux de participation à la population active, sur la composition selon l'âge et le sexe et sur le taux de chômage.

I: LIENS ENTRE L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'importance de la population active d'un pays est essentiellement fonction de celle de sa population en âge de travailler (population civile non institutionnalisée de 15 ans et plus) et du taux de participation. L'évolution de l'importance de la population en âge de travailler dépend, elle, de la croissance démographique naturelle et de l'immigration nette. La croissance démographique naturelle est essentiellement déterminée par la natalité et la mortalité, tandis que la migration nette dépend grandement du niveau de revenu per capita et du taux global de chômage du pays par rapport aux niveaux mondiaux, ainsi que des politiques d'immigration. Le graphique 1 illustre schématiquement les liens qui existent entre l'évolution démographique et le marché du travail.

La natalité est déterminée par le taux de fécondité qui est assujetti à toute une gamme d'influences sociales et économiques(1). Jusqu'à présent on a noté un lien positif direct entre le taux de fécondité et le taux de nuptialité. Une augmentation de celui-ci risque donc d'entraîner une hausse de celui-là et vice versa, si tous les autres facteurs ne changent pas. Un niveau de revenu élevé et un taux de chômage faible tendent à hausser le taux de fécondité par le biais d'une augmentation du taux de nuptialité. Cependant, le niveau de revenu peut affecter directement le désir d'avoir des enfants. Le lien entre la fécondité et le revenu est plutôt complexe, car la fécondité, le revenu et le taux de participation à la population active sont des phénomènes interreliés, comme on le verra ci-après.

(1) Easterlin, R.A., *The Economics and Sociology of Fertility: A Synthesis* dans Charles Tilley (ed.), Historical Studies of Changing Fertility, 1978, Princeton University Press, Princeton.

Évolution démographique et taux de participation

Les changements démographiques comme les fluctuations de la structure par âge de la population et les changements de comportement des femmes sur le plan de la fécondité affectent directement les taux de participation. On associe habituellement les groupes d'âge supérieurs à des taux de participation plus élevés et le vieillissement de la population tend jusqu'à un certain point à hausser le niveau global de participation au marché du travail. Ainsi, à mesure que la population et la population active vieilliront au cours des années 1980, on peut s'attendre à ce que le taux global de participation augmente. De même, une augmentation de la fécondité tend à réduire le taux de participation des femmes au marché du travail, et vice versa.

L'orientation du rapport de cause à effet entre la fécondité et le taux de participation (en d'autres mots: est-ce-que la décision d'avoir des enfants affecte celle de participer à la population active ou est-ce-que le désir de travailler affecte la dimension de la famille) est quelque peu ambiguë (2). Plusieurs études ont démontré que les responsabilités de procréation d'une épouse limitent son activité sur le marché du travail(3)(4). Par ailleurs, on a souvent constaté que l'activité de la

(2) Conger, D.J., et J.M. Campbell, Simultaneity in the Birth Rate Equation: The Effects of the Education, Labor Force Participation, Income and Health, Econometrica, mai 1978.

(3) Bowen, W.C. et T.A. Finegan (1969), The Economics of Labour Force Participation.

(4) Sweet, J.A., Labour force re-entry by mothers of young children, Social Science Research, 1, 1972.

femme sur le marché du travail ou ses projets à cet égard constituent des indicateurs valables de sa fécondité prévue(5)(6)(7). Une étude récente indique que les effets dominants se font sentir de la fécondité à la participation à la population active, à court terme, et de celle-ci à celle-là, à long terme(8).

On a récemment supposé qu'outre l'effet direct décrit ci-dessus, la fécondité pourrait bien avoir un impact indirect marqué sur les taux de participation par le biais des fluctuations du "revenu relatif"(9)(10). L'expression "revenu relatif" décrit la capacité de gain des jeunes adultes (de 15 à 24 ans) par rapport à celle de leurs parents et leur capacité d'adopter un style de vie auquel ils s'étaient habitués avant de se marier. Le principe central qui sous-tend l'hypothèse est que si les jeunes adultes n'ont pas de difficulté à gagner assez pour parvenir au niveau de vie désiré, cela les encouragera à se marier et à avoir

(5) Bumpass, L., et C.F. Westoff, The Later Years of Childbearing, 1970, Princeton University Press, Princeton.

(6) Ryder, N.B., et C.F. Westoff, Reproduction in the United States, 1971, Princeton University Press, Princeton.

(7) Whelpton, P.K., et al., Fertility and Family Planning in the United States, 1966, Princeton University Press, Princeton.

(8) Cramer, J.C., Fertility and Female Employment: Problems of Causal Direction, American Sociological Review, avril 1980.

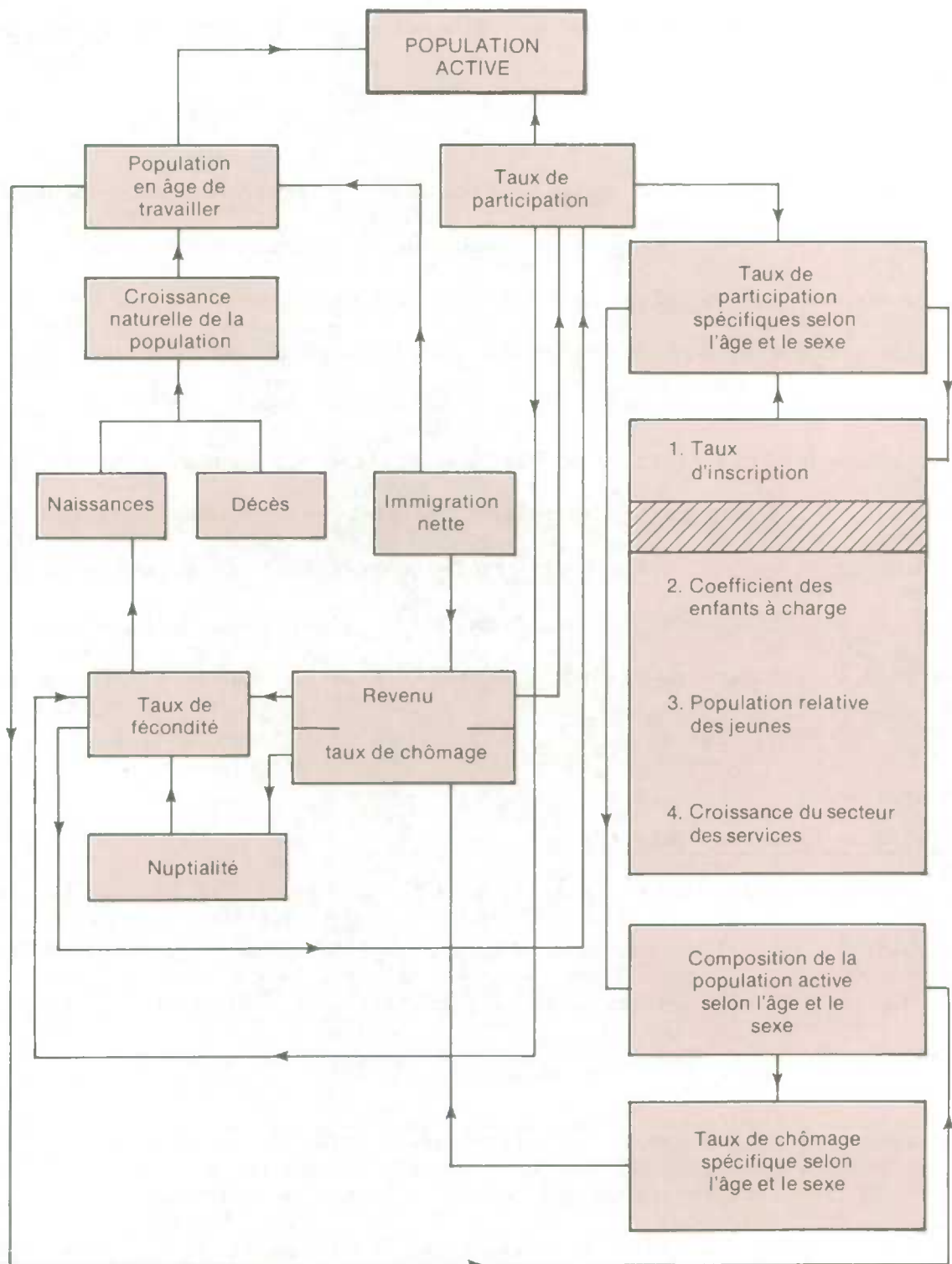
(9) Easterlin, Richard A., Population, Labour Force and Long Swings in Economic Growth: The American Experience (National Bureau of Economic Research), 1968.

(10) Wachter, M.L., Intermediate Swings in Labor Force Participation, Brookings Papers on Economic Activity, 2, 1977, pp. 545-576.

Wachter, M.L., A Labor Supply Model for Secondary Workers, Review of Economics and Statistics, mai 1972.

Diagramme — 1

L'évolution démographique et le marché du travail



des enfants(11). Par contre, s'ils ont de la difficulté à gagner suffisamment pour atteindre le niveau de vie désiré, le stress économique qui en résulte peut les inciter à se marier plus tard, à retarder la venue d'enfants et entraîner l'entrée de la femme mariée sur le marché du travail.

Si on applique ce cadre analytique à l'explosion démographique d'après-guerre, on tire les conclusions suivantes au sujet du comportement sur le plan de la participation: l'arrivée des tranches d'âges nombreuses d'après-guerre sur le marché du travail a gonflé le nombre des jeunes adultes au cours des années 1960 et 1970, ce qui a entraîné une chute relative marquée des salaires et du niveau de vie des jeunes. Pour maintenir le revenu familial, les femmes mariées ont envahi le marché du travail en grands nombres (ce qui aurait entraîné une baisse correspondante de la fécondité). C'est aussi qu'on aurait pu expliquer la hausse considérable du taux de participation des femmes au cours des années 1960.

Hypothèse du revenu relatif

Wachter imagine le revenu relatif, c'est-à-dire le niveau de vie actuel par rapport au niveau antérieur, sous la forme du rapport (Y/Y^*) où Y représente le revenu familial actuel et Y^* , le niveau de revenu prévu ou souhaité(12). Y^* est fonction du revenu antérieur de la

(11) On suppose que les jeunes fixent leurs aspirations ou leurs espoirs économiques selon le niveau de revenu et l'environnement matériel où ils grandissent, ce qui dépend du revenu de leurs parents.

(12) Ce passage est tiré de Matthew J. Robertson et Arun S. Roy, La participation à la population active et l'hypothèse du revenu relatif, ministère de l'Emploi et de l'Immigration (Ottawa), 1980 (polycopié).

famille du sujet et du revenu familial courant des autres groupes d'âge. On exprime le niveau du revenu souhaité par la formule

$$Y_{i,t}^* = g(\sum \alpha_i Y_{i,t-i} \quad \sum \beta_j Y_{j,t}),$$

où α et β sont des coefficients de pondération, et i et j représentent respectivement un groupe particulier et tous les autres groupes. Le premier terme de l'équation reflète l'effet, avec décalage, des aspirations non réalisées, alors que le second mesure l'influence des efforts déployés en vue de "ne pas se laisser dépasser par les autres".

On semble avoir oublié que l'hypothèse Easterlin-Wachter est en réalité constituée de deux sous-hypothèses séparées.

Sous-hypothèse I

La fécondité est fonction du revenu relatif, c'est-à-dire du revenu familial courant par rapport au revenu souhaité, celui-ci étant déterminé par le revenu antérieur de la famille de l'intéressé (plus précisément le revenu des parents).

Sous-hypothèse II

La fécondité est fonction du revenu relatif, c'est-à-dire du revenu familial courant par rapport au revenu souhaité, celui-ci étant déterminé par le niveau de revenu actuel des autres groupes d'âge.

Niveau de revenu souhaité - des faits

Même du point de vue purement logique, l'argument selon lequel le niveau de revenu souhaité d'une famille est déterminé par le niveau de

vie du chef de famille est plutôt ténue. Les études effectuées par Easterlin ou Wachter n'ont pas directement testé la sous-hypothèse I. Ceci est surtout dû au fait qu'il est difficile de quantifier les valeurs des antécédents familiaux des parents qui sont censés déterminer les aspirations des enfants. Les facteurs disponibles (des antécédents familiaux) comprennent la profession et l'éducation des parents. Ces valeurs ne permettent pas de saisir entièrement l'effet du niveau de vie sur le niveau de revenu souhaité. Une récente étude qui utilise des données relatives aux enfants de mêmes parents permet de tester la sous-hypothèse I de façon plus appropriée(13). Elle permet de contrôler les antécédents familiaux - et donc le niveau de vie - puis d'examiner le rapport entre le revenu courant et le nombre d'enfants. Les résultats obtenus par Olneck et Wolfe ne vérifient pas la sous-hypothèse I décrite dans la présente étude(14). On peut supposer que les enfants de mêmes parents ont partagé le même niveau de vie et les mêmes antécédents familiaux au foyer parental avant d'entrer dans la population active. La sous-hypothèse I sous-entend que les frères dont le revenu est le plus élevé devraient avoir plus d'enfants et ceux dont le revenu est moins élevé devraient en avoir moins. Les faits ne confirment pas cette hypothèse.

(13) Olneck, M.R., et Barbara L. Wolfe, A Note on Some Evidence on the Easterlin Hypothesis, Journal of Political Economy, octobre 1978.

(14) Les données sont tirées d'un échantillon d'hommes qui ont fait leurs études dans des écoles publiques de Kalamazoo (Michigan) entre 1928 et 1950. Les dossiers des écoles ont permis d'identifier les enfants de mêmes parents. On a interviewé 1,243 hommes, dont on a pu relier 705 à au moins un frère qui avait lui aussi été interviewé. Tous deux étaient ou avaient été mariés, avaient un revenu déclaré et un certain nombre d'enfants. Les interviews ont permis d'obtenir 352 paires de sujets.

Changements du revenu relatif - des faits

La sous-hypothèse II semble cependant reposer sur des bases un peu plus solides. Les données relatives au revenu canadien démontrent que le revenu relatif des jeunes travailleurs au cours des années 1960 a subi une baisse prononcée et continue. Par rapport au revenu moyen des hommes de 35 à 44 ans, celui des hommes de 25 ans et moins est tombé de 39 pour cent en 1961 (soit à peu près au moment où les contingents de travailleurs issus de l'explosion démographique d'après-guerre ont commencé à entrer dans la population active) à 24 pour cent en 1971. Les contingents de l'explosion démographique d'après-guerre ont commencé à envahir le groupe d'âge des 25 à 34 ans vers 1971, et c'est à peu près à ce moment que le revenu relatif de ce groupe d'âge a commencé lui à baisser. La chute est cependant minime dans ce cas(15). Il semble que le revenu familial total des familles dont le chef avait 25 ans ou moins a subi une chute semblable au cours des années 1960(16), par rapport à celui des familles dont le chef avait de 45 à 54 ans. L'évolution du revenu relatif confirme donc l'hypothèse Easterlin-Wachter selon laquelle les jeunes travailleurs et les travailleurs plus âgés ne sont pas des substituts parfaits les uns des autres. Dans une étude récente, Welch conclut en affirmant que la pression exercée par

(15) Robertson, Matthew J., et Arun S. Roy, loc. cit.

(16) Le revenu relatif des familles dirigées par un chef de 24 ans ou moins a baissé de 72 pour cent en 1961 à 64 pour cent en 1972. On remarque une tendance semblable depuis 1972 dans le cas du revenu relatif des familles dont le chef a de 25 à 34 ans. Les données relatives au revenu indiquent dans l'ensemble que le déclin du revenu relatif des jeunes a été moins important dans le cas des familles que des hommes seuls, car l'entrée sur le marché du travail d'autres membres de la famille, spécialement des jeunes épouses, a peut-être pu compenser dans une certaine mesure la diminution possible du revenu familial. On remarque aussi dans ce contexte que la proportion des familles à deux salaires est à la hausse depuis quelques années et que cette augmentation des unités familiales à deux salaires est concentrée surtout chez les jeunes familles. Pour plus de détails, consulter la source au renvoi no (15).

une population active qui rajeunit rapidement diminue le salaire des nouveaux arrivants(17). Il importe aussi de noter que le taux de fécondité a subi une chute marquée à peu près au moment où le revenu relatif des jeunes travailleurs diminuait et où le taux de participation des jeunes femmes augmentait.

On peut donc s'attendre à ce qu'une augmentation (diminution) de la proportion des jeunes dans la population entraîne une diminution (augmentation) de leur revenu relatif et ait un effet positif (négatif) sur leurs taux de participation. On pourrait logiquement s'attendre à ce que les taux de participation des groupes démographiques plus âgés diminuent en même temps pour refléter la hausse correspondante de leur revenu relatif, même si le raisonnement au sujet de ces groupes est moins persuasif que dans le cas des jeunes.

Analyse empirique du comportement de participation

À l'aide des données annuelles, on a conçu et évalué deux modèles empiriques, A et B, pour la période de 1954 à 1977. On analyse le comportement de participation et on l'extrapole jusqu'en 1990, séparément pour les hommes et les femmes en répartissant en sept groupes d'âge dans chaque cas.

On a utilisé la description suivante pour le modèle B qui constitue une extension du modèle A. Le modèle A ressemble en tous points au modèle B sauf que le premier ne comprend pas la variable représentée par le revenu relatif.

(17) Welch, Finis, Effects of Cohort Size on Earnings: The Baby-Boom Babies' Financial Bust, Journal of Political Economy, octobre 1979.

Description du modèle B

$\ln PR_{i,t} = f[GAP, \psi(T), RPY, ENROL, SE, BW, CDR, RDUM, \ln PR_{i,t-1}]$ (18)
où:

PR_i = taux de participation à la population active du groupe i .

GAP = écart cyclique défini comme étant la déviation procentuelle de la dépense nationale brute (DNB) courante par rapport à la croissance à long terme des DNB(18).

$\psi(T)$ = coefficient de tendance chronologique non linéaire où T représente une tendance chronologique continue à laquelle on attribue une valeur de 1, 2, 3, etc. RT est la réciproque de T et $TK = T \div (T+K)$ où K est une constante. On choisit K de manière à maximiser R^2

RPY = proportion de la population en âge de travailler, de 15 à 34 ans permettant une substitution des effets du revenu relatif associés à l'explosion démographique d'après-guerre(19).

$ENROL$ = taux d'inscription à plein temps dans les écoles secondaires utilisé pour les 15 à 19 ans, et taux d'inscription au niveau postsecondaire utilisé pour les 20 à 24 ans.

SE = pourcentage de l'emploi total représenté par les emplois du secteur des services.

BW = rapport entre les prestations d'assurance-chômage et les salaires.

CDR = coefficient des enfants à charge défini comme étant le nombre des enfants de 4 ans ou moins par rapport à la population féminine de 20 à 44 ans.

$RDUM$ = variable fictive destinée à tenir compte de la révision de l'enquête sur la population active effectuée en 1976.

$\ln PR_{t-1}$ = variable dépendante avec retards(20).

(18) On a calculé la croissance à long terme des DNB en multipliant la productivité repère par l'emploi ajusté cycliquement pour chaque année. On a utilisé le niveau de productivité de 1964 comme productivité repère. Voir ministère des Finances, L'économie canadienne - Projections et objectifs à moyen terme, 1978, Ottawa.

La variable GAP remplace les fluctuations cycliques des conditions d'emploi(21). Le coefficient de régression partielle estimative de la variable GAP peut être positif ou négatif, ce qui indique l'effet du travailleur découragé ou du travailleur supplémentaire respectivement(22). Une hausse du taux d'inscription dans les écoles devrait avoir une influence négative sur le taux de participation des jeunes. Une augmentation de l'emploi dans le secteur des services (SE) signifie généralement une expansion des possibilités d'emploi pour les femmes et les jeunes hommes. C'est pourquoi la variable SE devrait avoir un rapport positif avec leurs taux de participation. La libéralisation du régime d'assurance-chômage en 1971 aurait pu inciter des jeunes à entrer

-
- (19) Alors que la variable RPY permet de mesurer l'impact des changements du revenu relatif sur le taux de participation, la tendance chronologique permet de cerner, entre autres choses (par exemple, les tendances à long terme qui reflètent l'évolution socio-économique à plus long terme), les changements réels et théoriques des salaires absolus. On ne peut utiliser simultanément une tendance chronologique et une variable relative aux salaires absolus à cause du problème que pose la colinéarité importante qui existe entre les deux.
- (20) On a utilisé une variable dépendante avec retards comme variable explicative afin de tenir compte du processus de l'adaptation partielle aux niveaux de participation souhaités.
- (21) Dans la plupart des études, on a utilisé un taux de chômage ou d'emploi pour remplacer les fluctuations cycliques des conditions d'emploi. Comme le taux de chômage (ou d'emploi) et le taux de participation sont, par définition, liés, la corrélation entre les deux pourrait être illusoire. C'est pourquoi les auteurs de la présente étude ont préféré utiliser l'écart cyclique plutôt que le taux de chômage (ou d'emploi).
- (22) Une réduction de l'écart cyclique, dans le sens algébrique (c'est-à-dire qu'il devient plus négatif ou moins positif), tend à diminuer l'emploi et à augmenter le taux de chômage si les autres facteurs ne changent pas. Une diminution du revenu familial causée par le chômage du chef de famille stimule la participation (effet du travailleur supplémentaire); les salaires moins élevés et une diminution des postes vacants découragent par ailleurs la participation, (effet du travailleur découragé). Ainsi, le coefficient positif de la variable de l'écart cyclique indiquerait un effet du travailleur découragé net et le coefficient négatif, un effet du travailleur supplémentaire net.

dans la population active afin d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Deuxièmement, cette même libéralisation aurait pu empêcher des chômeurs de se retirer de la population active. Il devrait donc y avoir un rapport positif entre la variable BW et les taux de participation, surtout chez les jeunes hommes et les femmes dont les liens avec la population active sont relativement fragiles. La variable CDR reflète la présence d'enfants dans la famille, limitant l'activité des femmes sur le marché du travail. C'est pourquoi il devrait y avoir un rapport négatif entre la variable CDR et le taux de participation des femmes.

On utilise une variable de substitution RPY au lieu d'une mesure directe du revenu relatif pour deux raisons. Tout d'abord, une mesure directe du revenu relatif serait endogène. Une baisse du revenu relatif entraînerait une plus grande participation, qui, à son tour, affecterait le revenu relatif. Le rapport de la population des jeunes est par ailleurs exogène à l'équation de la participation. Deuxièmement, la construction d'une variable appropriée s'appliquant au revenu relatif et impliquant à la fois des comparaisons contemporaines entre des groupes d'âge et les comparaisons avec retards s'appliquant au comportement antérieur du sujet pose d'énormes problèmes de données. Une augmentation de la variable RPY devrait diminuer les salaires et donc le revenu des jeunes par rapport à celui des autres. Dans le but de maintenir leur niveau de revenu "souhaité", les jeunes hommes ainsi que les femmes mariées ont tendance à accroître leur participation à la population active. Il devrait donc y avoir un rapport positif entre la variable RPY et les taux de participation des jeunes hommes et des femmes mariées.

Résultats de la régression

Pour procéder à l'analyse de régression, on a utilisé de nombreuses variables de substitution. On a choisi les équations de régression finales qui répondaient à trois conditions: elles devaient fournir les indications attendues des coefficients variables, des projections raisonnables des taux de participation(23) ainsi que le R^2 le plus élevé (c'est-à-dire la puissance explicative la plus élevée).

Comme on l'a déjà dit, le modèle B ressemble en tous points au modèle A, sauf qu'il comporte, en plus de toutes les variables du modèle A, une variable démographique (proportion de la population de 15 à 34 ans en âge de travailler) qui représente le revenu relatif. L'introduction de cette variable démographique a amélioré l'ajustement (R^2) de quatre équations relatives aux groupements par âge et par sexe sans affecter les autres. Les résultats de l'étude indiquent, comme prévu, que la variable représentée par le revenu relatif a un effet positif sur le taux de participation des jeunes (moins de 35 ans). Comme on l'a déjà expliqué, une augmentation de la population des jeunes résultant d'une réduction de leur revenu relatif tend à hausser leur taux de participation. Au point de vue quantitatif, la réaction du taux de participation des jeunes à un changement de la proportion de leur population est considérable par rapport aux hommes dans la force de l'âge(24). Les résultats de la présente étude en ce

(23) Les projections des taux de participation ont été considérées non raisonnables, par exemple, si elles étaient explosives et dépassaient 100 pour cent, ou lorsque les taux de participation des femmes dépassaient ceux des hommes.

(24) Dans le cas des hommes et des femmes plus âgés (35 ans et plus) la variable représentée par le revenu relatif a l'effet négatif prévu sur leur taux de participation, sauf pour trois groupes, soit les hommes de 20 à 24 ans et de 25 à 34 ans, et les femmes de 35 à 44 ans. Dans le cas de ces trois groupes, le coefficient variable portait le mauvais signe et c'est pourquoi les projections du modèle B ne sont pas acceptables.

qui concerne l'hypothèse du revenu relatif correspondent généralement aux constatations de Wachter au sujet des États-Unis(25).

On a tenu compte de l'impact de la libéralisation du régime d'assurance-chômage sur le taux de participation en utilisant une variable que l'on a défini comme le rapport entre la moyenne des prestations hebdomadaires d'assurance-chômage et la moyenne des salaires hebdomadaires. Durant la période d'échantillonnage (1954-1977), le rapport entre les prestations d'assurance-chômage et les salaires a augmenté considérablement, ce qui est dû dans une grande mesure au nouveau règlement sur l'assurance-chômage adopté en 1971. Au point de vue quantitatif, une augmentation du rapport prestations-salaires a beaucoup plus d'effet sur les jeunes travailleurs et sur les femmes que sur les hommes dans la force de l'âge, comme on pouvait s'y attendre. Ces constatations sont conformes avec les données empiriques disponibles sur l'impact de l'assurance-chômage sur la participation à la population active(26).

Les résultats de régression de la présente étude révèlent en général la prédominance d'un effet net du travailleur découragé chez les femmes et les jeunes hommes. Dans le cas des hommes dans la force de l'âge, par ailleurs, c'est l'effet net du travailleur supplémentaire qui

(25) Wachter, M.L. (1977), loc. cit.

(26) Pour plus de détails, voir: Bodkin, R.G., et A. Cournoyer, Legislation and the Labour Market: A Selective Review of Canadian Studies, dans H.G. Grubel et M.A. Walker (eds.), Unemployment Insurance: Global Evidence of its Effects on Unemployment, 1978, Fraser Institute, C.-B.

domine(27). Les données relatives à la série chronologique disponibles pour le Canada au sujet de la prédominance de l'effet net du travailleur découragé ou de l'effet du travailleur supplémentaire sont beaucoup moins concluantes que les données relatives aux sections croisées.

Dans le cas des jeunes (15 à 19 ans), on a utilisé le taux des inscriptions à plein temps à l'école secondaire comme variable affectant leur taux de participation et on a constaté, comme prévu, que ce taux exerçait une influence négative.

Les résultats obtenus soutenant généralement l'hypothèse selon laquelle une expansion de l'emploi dans le secteur des services augmente la participation des jeunes hommes et des femmes. Par ailleurs, une augmentation de l'emploi dans le secteur des services réduit la participation des hommes dans la force de l'âge. Cela pourrait s'expliquer entre autres choses par le fait qu'à mesure qu'augmente l'emploi dans le secteur des services par rapport à l'emploi total, ces possibilités d'emploi pour les hommes dans la force de l'âge diminuent en conséquence, ce qui abaisse leur participation à la population active. Cela pourrait aussi s'expliquer par le fait qu'une hausse de l'emploi dans le secteur des services a un effet négatif sur le revenu. À mesure qu'augmentent les possibilités d'emploi dans le secteur des services, les femmes mariées et les jeunes hommes participent en nombres croissants à la population active, ce qui augmente le revenu familial et entraîne une diminution de l'effort déployé par les hommes dans la force de l'âge pour trouver du travail.

(27) La variable relative à l'écart cyclique n'a d'importance statistique que dans le cas de trois groupes répartis par âge et par sexe (modèle A).

Composition de la population active et taux de chômage

La composition de la population active (graphique 1) est déterminée par les taux de participation particuliers à l'âge et au sexe et par la composition de la population en âge de travailler.

L'impact des changements démographiques sur le taux de chômage global(28) attire l'attention depuis quelques années. Au cours des deux dernières décennies, l'économie canadienne a connu une importante dérive ascendante à long terme du taux de chômage global. Par exemple, le taux de chômage moyen est passé de 4.8 pour cent au cours de la période de 1961 à 1971 (cycle commercial complet) à 6.7 pour cent au cours de la période de 1971 à 1978. Lors des pointes cycliques, les taux de chômage respectifs (que l'on décrit conventionnellement par l'expression "taux entiers de chômage - emploi") étaient de 3.4 pour cent et 5.3 pour cent en 1966 et 1974, années de pointe. Cette tendance à la hausse du taux de chômage entre les années de pointe résulte en grande partie de l'évolution de la structure démographique de la population active. Les changements démographiques augmentent le taux global de chômage de deux façons: ils modifient la composition de la population active ainsi que les taux de chômage des divers groupes.

Il est bien connu qu'il y a eu une différence considérable dans les taux de croissance des divers groupes démographiques de la population active au cours de la période de 1966 à 1974. La participation des jeunes et des femmes adultes à la population active a augmenté beaucoup plus rapidement que celle des hommes adultes, ce qui reflète surtout la maturation des grands nombres de jeunes nés au cours de l'explosion

(28) Gallaway, L.E., 1979, Manpower Economics.

démographique des années 1940 et 1950, l'augmentation rapide du taux de participation des femmes et du nombre des familles à deux salaires, ainsi que la tendance des travailleurs masculins âgés à prendre leur retraite plus tôt. À cause des taux de croissance différentiels, les proportions de la population active selon l'âge et le sexe ont changé considérablement en 1975 par rapport à 1966.

On peut calculer l'effet de la composition sur le changement du taux global d'emploi-chômage pour la période de 1966 à 1974 en calculant d'abord un taux de chômage global basé sur les taux spécifiques de répartition par âge et par sexe de 1966 et sur les coefficients de pondération spécifiques de la population active répartie par âge et par sexe pour 1974, puis en soustrayant du résultat obtenu(29) le taux réel de 1966. Une estimation empirique basée sur cette méthode indique que le taux de chômage de 1974, année de pointe cyclique, aurait été de 0.2 pour cent moins élevé qu'il ne l'a été en réalité, compte tenu des taux de chaque groupe cette année-là, si la composition de la population active avait été la même qu'en 1966.

Le taux de chômage global peut être affecté aussi par les fluctuations des taux de chômage de certains groupes démographiques en particulier, ou de tous ceux-ci. Pour déterminer quels sont les taux de chômage de quels groupes qui ont eu tendance à augmenter, on pourrait

(29) Algébriquement, l'équation se présente sous la forme suivante:

$$x = \frac{\sum (U_{i66} \cdot W_{i74})}{\sum W_{i74}} - \frac{\sum (U_{i66} \cdot W_{i66})}{\sum W_{i66}}$$

où U_{i66} représente le taux de chômage du groupe i en 1966 et W_{i74} et W_{i66} représentent respectivement la population active du groupe i en 1974 et en 1966.

établir la régression des taux de chômage annuels de chaque groupe démographique en fonction des taux de chômage annuels des hommes dans la force de l'âge et du temps. On a calculé la contribution du taux de chômage de chaque groupe à l'augmentation du taux global d'emploi-chômage sur la période de 1966 à 1974 en multipliant les tendances chronologiques estimatives par les coefficients de pondération de la population active de 1974 (voir le tableau 1). Le total de toutes les contributions représente précisément la partie de la différence de 1.9 pour cent entre les taux de chômage de 1966 et de 1974 qui n'est pas expliquée par l'évolution de la composition de la population active (1.74 pour cent). À peu près la moitié reflétait une hausse des taux de chômage des femmes dans la force de l'âge et l'autre moitié était due à l'augmentation des taux de chômage des jeunes, surtout des 20 à 24 ans. La contribution négative des hommes âgés et la contribution positive des femmes âgées s'équivalent à peu près.

TABLEAU 1. Contributions des taux de chômage des groupes, par âge et par sexe, à l'augmentation du taux global de chômage-emploi entre 1966 et 1974, au Canada

(en pourcentage)

Sexe	Groupe d'âge			
	15-19	20-24	25-54	55+
Hommes	-0.04	0.30	-	-0.11
Femmes	0.21	0.42	0.86	0.10

Source: Calculé ainsi: $T_i \cdot L_i(1.74) / \sum (T_i L_i)$, où T_i représente les tendances chronologiques des taux de chômage des groupes et L_i représente la population active du groupe en 1974. Voir ministère de l'Emploi et de l'Immigration, Impact de l'évolution démographique sur le chômage au Canada, Ottawa, juillet 1974 (polycopié).

II: L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE DES ANNÉES 1980 ET SES RÉPERCUSSIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Au cours de la période d'après-guerre, la population du Canada a augmenté beaucoup plus rapidement que celle des États-Unis et de la plupart des autres pays industrialisés. Cela a été dû surtout à l'explosion démographique d'après-guerre qui a été beaucoup plus prononcée au Canada qu'aux États-Unis ou ailleurs. À partir du début des années 1950, cependant, le taux de croissance démographique du Canada a commencé à décliner rapidement. Il est passé de 3.3 pour cent en 1956-1957 à 1.2 pour cent seulement en 1976-1977, soit une chute de 2 pour cent en deux décennies. Avant de commencer à analyser l'impact de l'évolution démographique sur le marché du travail des années 1980, il serait utile de procéder à une revue très brève des principaux changements démographiques qui devraient se produire au Canada.

Tendances démographiques projetées pour les années 1980

Population et taux de croissance

D'après les projections démographiques de Statistique Canada, la population du Canada continuera d'augmenter beaucoup plus lentement qu'auparavant d'ici à la fin du siècle. Le taux de croissance de la population devrait diminuer à 1 pour cent en 1986, comparativement à 1.2 pour cent en 1976 et à 2.1 pour cent en 1961. Le fléchissement du taux de croissance de la population résulte surtout d'une baisse prévue du taux global de fécondité qui devrait passer de 1.9 pour cent en 1970 à 1.7 pour cent en 1991(30).

(30) Statistique Canada a produit quatre séries de projections démographiques jusqu'en l'an 2001. Celles-ci sont basées sur deux scénarios possibles reliés au taux de fécondité: le taux "élevé" (passant de 1.9 pour cent en 1976 à 2.1 pour cent en 1991) et le taux "bas" (tombant à 1.7 pour cent en 1991). On a posé trois hypothèses possibles en ce qui concerne le taux d'immigration net, soit le taux "bas" (50,000 immigrants par année), le taux "moyen" (75,000 immigrants par année) et le taux "élevé" (100,000 immigrants par année). Les différences qualitatives sous-jacentes aux quatre séries de projections n'ont aucune importance. Aux fins de discussion et d'analyse, les auteurs du présent exposé ont utilisé la projection n° 3 qui incorpore l'hypothèse d'une fertilité faible et d'un taux d'immigration moyen. Pour plus de détails, voir: Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, Ottawa, juin 1980, n° 91-520 au catalogue.

Évolution de la structure d'âge

Les projections démographiques indiquent que la structure d'âge de la population subira des changements remarquables. Au cours des années 1980, pendant que la proportion des jeunes de 24 ans et moins diminuera considérablement, celle des 45 ans et plus augmentera de façon marquée. La proportion de la population des 15 à 24 ans devrait passer de 19.6 pour cent qu'elle était en 1977 à 17 pour cent en 1985 et à 14.2 pour cent en 1991. L'augmentation globale la plus importante se produira chez les 35 à 44 ans. La proportion des 65 ans et plus augmentera elle aussi considérablement au cours des années 1980.

Vieillessement progressif de la population

La population du Canada continuera de vieillir progressivement au cours des deux prochaines décennies à cause de la natalité qui devrait fléchir davantage et de l'effet retardé de la chute du taux de fécondité au cours des années 1960 et 1970. Par exemple, le coefficient de dépendance des jeunes (soit le nombre des 17 ans et moins par rapport à celui des 18 à 64 ans) devrait tomber considérablement pendant que celui des personnes âgées (c'est-à-dire le nombre des 65 ans et plus par rapport à celui des 18 à 64 ans) devrait augmenter. En outre, l'âge moyen de la population du Canada devrait passer de 28.4 ans en 1977 à 31 ans en 1986.

Projections des taux de participation et de la population active*

On a établi des projections de la population active pour les années 1980 en combinant les projections des taux de participation basés sur les modèles A et B (voir partie I) aux projections démographiques exogènes. Les projections démographiques utilisées ici sont celles qui sont décrites par l'expression projection 3 (pour plus de détails, voir le texte qui précède). À partir des deux modèles décrits à la partie I, on a établi les projections des taux de participation jusqu'en 1990 en fonction des hypothèses suivantes:

*Les auteurs remercient Serge Bertrand des nombreuses observations et suggestions utiles qu'il leur a fournies dans la préparation de cette partie).

- (i) L'économie canadienne reprendra la voie de la croissance à long terme en 1983.
- (ii) Le taux d'inscription dans les écoles diminuera jusqu'en 1986 et se stabilisera par la suite.
- (iii) L'emploi dans le secteur des services continuera d'augmenter par rapport à l'emploi total.
- (iv) Il n'y aura pas de changement radical dans l'âge légal de la retraite (65 ans).
- (v) Le rapport entre les prestations d'assurance-chômage et les salaires demeurera au niveau de 1977 jusqu'en 1990.
- (vi) Les variables concernant les effets du revenu relatif et la présence de jeunes enfants sont fonction des projections démographiques. Celles-ci indiquent que la proportion des jeunes enfants (4 ans et moins) et celle des 15 à 34 ans diminueront graduellement pendant la période couverte par la projection.

On peut décrire ces hypothèses comme "le cas de base" ou le scénario "de référence". On a choisi ces hypothèses dans le but de présenter une série d'hypothèses généralement acceptées lorsque rien ne prouvait que des hypothèses de remplacement auraient été plus réalistes. On a procédé à un certain nombre de simulations pour analyser la sensibilité des projections à des variations raisonnables de ces hypothèses. D'après les simulations, il semble que la fluctuation des hypothèses modifie les taux de participation des groupes composants sans altérer les tendances principales(31).

(31) Dans le cas de base, on suppose que l'emploi dans le secteur des services continuera d'augmenter, mais plus lentement qu'au cours des années 1960 et au début des années 1970. Aux fins de l'analyse de sensibilité, on a procédé à une simulation en supposant que la part du secteur des services dans l'emploi total se stabilise. Les résultats de la simulation démontrent que le fait de modifier ainsi l'hypothèse relative à la croissance de l'emploi dans le secteur des services a entraîné une stabilisation du taux de participation des femmes adultes. Ce phénomène est dans une certaine mesure compensé par une augmentation du taux de participation des hommes adultes qui est peut-être dû au fait qu'à mesure que la croissance de l'emploi dans le secteur des services se stabilise et que les femmes mariées ont de plus en plus de difficulté à trouver de l'emploi pour soutenir le revenu familial, le taux de participation à la population active des hommes plus âgés tend à augmenter. Le taux de participation des jeunes n'est à peu près pas affecté, tout comme le taux global de participation.

Croissance et composition de la population active au cours des années 1980

Comme on l'a déjà dit précédemment, les projections démographiques indiquent que la population des jeunes (15 à 24 ans) augmentera beaucoup plus lentement et que celle des personnes dans la force de l'âge (25 à 54 ans) et augmentera beaucoup plus rapidement qu'au cours de la décennie précédente. Ceci est dû au fait que le contingent de l'explosion démographique envahira le groupe d'âge des adultes (25 ans et plus) à mesure qu'il vieillira. Il ne sera cependant pas remplacé entièrement par de nouveaux jeunes en âge de travailler à cause de la chute marquée des taux de fécondité et de natalité des années 1960. La proportion de la population en âge de travailler représentée par les jeunes diminuera donc en réalité au cours des années 1980 (spécialement après 1985) alors que la population des hommes et des femmes adultes continuera d'augmenter (tableau 2). Le résultat net de cette évolution démographique sera représenté par une population en âge de travailler qui sera beaucoup plus vieille au cours des années 1980 qu'au cours des années 1970. Comme les groupes d'âge plus vieux ont habituellement des taux de participation plus élevés, cette évolution démographique entraînera une augmentation du taux global de participation.

TABLEAU 2. Croissance projetée de la population en âge de travailler de certains groupes répartis par âge et par sexe
Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)

Groupes choisis	1960-65 (chiffres réels)	1970-75 (chiffres réels)	1975-79 (chiffres réels)	1980-85	1985-90
Jeunes (15 à 24 ans)	5.0	2.8	2.4	- 1.4	- 2.6
Hommes adultes (25 ans et plus)	1.2	2.4	1.7	2.4	2.0
Femmes adultes (25 ans et plus)	1.6	2.8	5.1	2.4	2.2
Total (tous les âges)	2.2	2.6	3.2	1.4	1.2

Source: Statistique Canada, Projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1976-2001, juin 1980, n° 91-520 au catalogue.

L'évolution démographique peut aussi affecter le comportement de participation en modifiant la position des jeunes à l'égard du revenu relatif. Si le groupe des jeunes améliore sa position à l'égard du revenu relatif au cours des années 1980 à cause du fait qu'une diminution de la population exerce moins de pression à la baisse sur les salaires, il sera peut-être moins nécessaire que les jeunes femmes mariées participent à la population active pour aider au revenu familial. Ainsi, l'effet du revenu relatif sur la participation pourrait ralentir quelque peu la tendance à la hausse à long terme du taux de participation des femmes.

La hausse continue du taux global de participation au cours des années 1980 (tableaux 3 et 4) représente le résultat net de plusieurs tendances diverses du comportement de participation des différents groupes d'âges de la population. La tendance à la hausse du taux de participation des femmes adultes se maintiendra, mais à un rythme plus lent que par le passé. Le taux de participation des hommes adultes diminuera légèrement et celui des jeunes augmentera surtout à cause de l'augmentation prévue du taux de participation des femmes de 20 à 24 ans.

TABLEAU 3. Taux de participation: Tendances historiques et projections
(en pourcentage)

Année	Jeunes personnes* (15-24)	Femmes adultes (25+)	Hommes adultes (25+)	Total
1955	53.0	19.4	86.3	52.9
1960	50.3	24.5	86.5	54.2
1965	48.1	28.6	85.5	54.4
1970	56.0	34.5	83.3	57.8
1975	62.9	40.0	81.9	61.1
1978	64.4	44.0	81.0	62.6
1980	65.6	45.9	80.5	63.4
1985	68.7	50.1	80.2	65.6
1990	68.3	53.5	79.6	66.3

Source: 1955, 1960 vieille enquête sur la population active
1960-1978 nouvelle enquête sur la population active révisée.
En ce qui concerne les projections, voir ministère de l'Emploi
et de l'Immigration Canada, Analyse du taux de participation à
la population active: Facteurs sous-jacents et tendances
 futures, août 1980 (polycopié).

* Vieille enquête sur la population active: Le groupe des jeunes englobe les 14 à 24 ans.
La même chose va pour les autres tableaux.

TABLEAU 4. Taux projetés de participation à la population active, 1978-1990
Hommes, femmes et les deux sexes

Groupe d'âge	(en pourcentage)											
	Taux de participation des hommes jusqu'en 1990				Taux de participation des femmes jusqu'en 1990				Taux de participation global jusqu'en 1990			
	1978	1980	1985	1990	1978	1980	1985	1990	1978	1980	1985	1990
15-19	54.8	55.8	57.3	56.7	48.0	49.2	50.0	50.0	51.5	52.6	53.6	53.4
20-24	85.8	85.1	84.0	83.3	70.3	72.5	77.9	80.6	78.1	78.6	80.9	81.9
25-34	95.6	95.3	94.7	94.2	59.0	61.3	67.1	72.4	77.2	78.2	80.8	83.3
35-44	96.0	95.9	95.7	95.5	58.3	61.2	66.3	70.1	77.2	78.6	81.0	83.2
45-54	92.9	92.7	92.3	91.9	51.0	53.6	59.2	63.9	71.9	73.1	75.7	77.8
55-64	76.6	75.6	74.2	72.9	32.8	34.3	38.1	41.3	53.7	53.9	54.8	56.5
65 +	15.1	14.6	13.6	12.3	4.5	4.4	4.2	4.2	9.2	8.8	8.2	7.6
Total	77.9	77.8	78.2	77.8	47.8	49.6	53.4	55.7	62.6	63.4	65.6	66.5

Source: Ministère de l'Emploi et de l'Immigration Canada. Analyse du taux de participation à la population active: Facteurs sous-jacents et tendances futures, août 1980 (polycopié).

Les projections de la présente étude indiquent que le taux de participation des jeunes continuera d'augmenter jusqu'en 1985 puis se stabilisera par la suite, ce qui sera dû principalement à la stabilisation prévue du taux d'inscription après 1985. La population active jeune devrait subir des changements assez importants. Les projections indiquent qu'elle devrait diminuer après 1980 (tableau 5), ce qui serait attribuable surtout à la diminution marquée de la population des jeunes qui a été causée par la baisse considérable du taux de natalité au cours des années 1960.

Le nombre des hommes adultes dans la population active devrait augmenter plus rapidement au cours des années 1980 qu'au cours des années dernières (tableau 5), ce qui serait dû à une croissance plus rapide de la population adulte (tableau 2) et qui ferait plus que compenser la tendance à la baisse de leur taux de participation (tableau 3). La tendance à la baisse du taux de participation des hommes adultes est attribuable en partie aux retraites hâtives déclenchées par la libéralisation des prestations de retraite que l'on connaît depuis quelques années.

Le nombre des femmes adultes dans la population active devrait aussi augmenter plus lentement qu'au cours de la période de 1970 à 1975 même s'il demeurera probablement le composant de la population active dont la croissance sera la plus rapide. L'augmentation du nombre des

TABLEAU 5. Croissance prévue du taux de participation à la population active de certains groupes selon l'âge et le sexe
Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)

Certains groupes	1965-70* (chiffres réels)	1970-75# (chiffres réels)	1975-79# (chiffres réels)	1980-85Ø	1985-90Ø
Jeunes (15 à 24 ans)	3.6	5.8	2.4	- 0.5	- 2.4
Hommes adultes (25 ans et plus)	0.9	2.1	1.7	2.2	1.9
Femmes adultes (25 ans et plus)	4.6	6.1	5.1	4.5	3.6
Total (tous les âges)	2.2	3.9	3.2	2.1	1.4

* Source: vieille enquête sur la population active. Le groupe des jeunes englobe les 14 à 24 ans.

Source: nouvelle enquête sur la population active révisée.

Ø Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, Analyse du taux de participation à la population active: Facteurs sous-jacents et tendances futures, août 1980 (polycopié).

femmes adultes dans la population active au cours des années 1980 sera attribuable principalement à la tendance à la hausse de leur taux de participation (même si cette tendance à la hausse ralentira). Le taux de croissance de la population des femmes adultes diminuera. La hausse prévue de la participation des femmes reflètera une croissance continue de l'emploi dans le secteur des services, une diminution du taux de fécondité ainsi que des facteurs socio-économiques à long terme comme l'évolution du rôle de la femme dans la société.

La différence des taux de croissance des principaux groupes démographiques de la population active implique un déplacement important de la composition de la population active (tableau 6). La proportion des jeunes diminuera presque aussi rapidement à l'avenir qu'elle a augmenté dans le passé, celle des femmes adultes devrait continuer d'augmenter rapidement et, contrairement à l'expérience récente, celle des hommes adultes augmentera lentement au lieu de diminuer.

TABLEAU 6. Composition de la population active pour certains groupes selon l'âge et le sexe: tendances historiques et projections

Année	(en pourcentage)			
	Jeunes (15-24)	Femmes adultes (25+)	Hommes adultes (25+)	Total
1955	22.8	14.1	63.1	100.0
1960	21.9	17.3	60.8	100.0
1965	23.4	19.6	57.0	100.0
1970	25.4	22.4	52.2	100.0
1975	27.2	24.6	48.2	100.0
1980	26.4	27.7	45.9	100.0
1985	23.2	30.7	46.1	100.0
1990	19.1	33.8	47.1	100.0

Source: 1970, 1975 nouvelle enquête sur la population active révisée. 1980-1990, Ministère de l'Emploi et de l'Immigration, Analyse du taux de participation à la population active: Facteurs sous-jacents et tendances futures, août 1980 (polycopié).

L'impact de l'évolution démographique sur le chômage au cours des années

1980

Jusqu'à maintenant, on a parlé surtout de l'offre, particulièrement en ce qui concerne la composition de la population active. Il faut cependant tenir compte des répercussions de l'évolution démographique sur les taux de chômage global et par groupes à l'intérieur d'un système d'équations simultanées où interagissent les facteurs de l'offre et de

la demande. Les modèles à équation simple comme celui mis au point par Wachter où le taux de chômage de chaque groupe démographique est déterminé uniquement par les facteurs cycliques et l'explosion démographique (capté à l'aide d'une variable démographique relative) sont incomplets(32). Une analyse démographique complète comprendrait la rétroaction endogène due à l'offre qui inclurait, par exemple, l'impact du nombre des femmes et des jeunes sur leur propre taux de chômage. La variable démographique relative utilisée dans les études empiriques pourrait simplement refléter les effets de la tendance chronologique (et de la participation) plutôt que la capacité de substitution et la complémentarité entre les groupes.

Afin d'évaluer l'impact de l'évolution démographique sur les taux de chômage, on a imaginé la structure suivante (simultanée) qui établit un lien entre l'évolution démographique et le marché du travail(33). Les équations du modèle décrivent le taux de chômage des hommes dans la force de l'âge, celui des jeunes et des femmes par rapport à celui des hommes de plus de 25 ans, l'offre chez les jeunes et les femmes, ainsi que les niveaux de salaires absolus et relatifs. Le taux de chômage global est, par définition, relié au taux de chômage des hommes dans la

(32) Wachter M.L. et Wachter S.M. , The Fiscal Policy Dilemma: Cyclical Swings Dominated by Supply Side Constraints, dans The Economic Consequences of Slowing Population Growth, T.J. Espersshade et W.J. Serow, eds., chapitre 4, 1978. Le modèle de base est représenté par une structure de "surpopulation par les contingents", établie en vertu de l'hypothèse de possibilités imparfaites de substitution et de flexibilité des salaires, particulièrement entre les jeunes travailleurs et les hommes plus âgés (dans la force de l'âge).

(33) Cette partie est tirée de Smith R. et Robertson, M., Unemployment, Wages and Demographic Change in Post war Canada, (à venir).

force de l'âge. Ces trois dernières variables sont à leur tour expliquées, au point de vue du comportement, par des variables du système. Enfin, le système est fermé par les équations des salaires et des salaires relatifs. On suppose que les prix sont fixés à l'extérieur du marché du travail (marché du produit ou génération externe) et que la productivité est exogène.

TABLEAU 7. Projections du taux de chômage jusqu'en 1985

	(en pourcentage)		
	Croissance élevée	Croissance faible	1979
Hommes dans la force de l'âge	4.3	5.0	4.6
Femmes et jeunes	6.7	8.7	9.9
Total	5.8	6.3	7.5

Afin d'évaluer l'impact de l'évolution démographique sur le marché du travail jusqu'en 1985, on a établi la forme réduite du modèle dans des conditions d'équilibre (état stable) et on a posé un certain nombre d'hypothèses au sujet des variables exogènes. On a établi deux projections (tableau 7). L'une en fonction d'une croissance économique élevée et l'autre en fonction d'une croissance et faible jusqu'en 1985(34). Les projections sont exploratoires, mais elles indiquent une baisse importante du taux de chômage combiné des jeunes et des femmes, ce qui reflète en grande partie la chute de l'offre (et du taux de chômage) des jeunes travailleurs. Les projections semblent très sensibles aux hypothèses relatives à la croissance économique.

Le facteur principal qui explique la baisse du taux de chômage chez les jeunes et les femmes est la diminution de la population en âge de travailler (offre) par rapport à celle des hommes dans la force de l'âge, modifiée par l'effet d'une baisse de l'offre relative de femmes et de jeunes sur les salaires relatifs et la demande. Le principal facteur qui agit sur la diminution du taux de chômage résulte principalement du déclin de la population des jeunes. Le fléchissement du taux de chômage chez les hommes dans la force de l'âge (25 à 54 ans) reflète la croissance de la productivité réelle et devrait diminuer à 4 pour cent en 1985 si l'économie fonctionne presque à pleine capacité et devrait augmenter à 5 pour cent si la croissance est modeste seulement.

(34) Dans le scénario de la croissance élevée, l'économie fonctionne presque à capacité en 1985. Dans le scénario à croissance faible, l'économie fonctionne bien au-dessous de sa capacité. Les autres hypothèses sont les mêmes pour les projections élevées et faibles. Ces hypothèses impliquent une inflation régulière de 10 pour cent, une projection de la population en âge de travailler provenant de Statistique Canada (projection numéro 3), la variable représentée par le salaire minimum passant à \$5 en 1985, un rapport entre les prestations d'assurance-chômage et les salaires de 36 pour cent, ajusté fiscalement et une accumulation d'inventaires (pourcentage du PNB) égale à la moyenne des années 1970.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Document 1 Tendances liées à la fécondité au Canada

Le premier participant, M. Zsigmond (Statistique Canada), s'est interrogé sur la question de savoir si les allocations familiales ont un effet quelconque sur les niveaux de fécondité en citant des exemples de la scène internationale où des gouvernements ont influencé la fécondité par des stimulants financiers.

En réponse à ces questions, John Samuel (Emploi et Immigration) a dit que le niveau des allocations familiales au Canada était trop faible actuellement pour avoir un effet quelconque sur la fécondité; une comparaison entre le programme d'allocations familiales du Québec et ceux des autres provinces du Canada a montré que les primes légèrement supérieures du Québec avaient peu ou pas du tout d'influence sur la fécondité. Il a reconnu que dans certains pays d'Europe de l'Est, les gouvernements concernés avaient consenti, outre les allocations familiales, des prêts à des couples pour acheter des meubles, etc., et que les bénéficiaires n'avaient pas été tenus de rembourser ces prêts s'ils avaient eu un certain nombre d'enfants. Toutefois, dans les meilleurs des cas, ces mesures n'avaient eu d'effets que temporaires.

Une autre question de Bali Ram (Statistique Canada) se rapportait aux spéculations de M. Samuel sur la tendance future de la fécondité. De l'avis de M. Ram, deux hypothèses contradictoires ont été avancées:

d'abord, l'hypothèse selon laquelle il y aurait une explosion démographique dans un avenir rapproché; puis, l'hypothèse selon laquelle au fur et à mesure que le nombre de femmes augmentera dans la population active, la fécondité continuera de baisser jusqu'à ce qu'elle atteigne un point de stabilité. M. Ram a ajouté que cette question avait été soulevée maintes et maintes fois aux États-Unis et ailleurs et qu'il aimerait connaître la position de M. Samuel sur cette question.

En réponse à la question de Bali Ram, John Samuel (Emploi et Immigration) a dit qu'il avait présenté trois scénarios probables pour l'avenir: d'abord, un niveau de fécondité supérieur; puis, un niveau de fécondité gravitant autour du niveau de remplacement de 2.1 enfants par femme; et enfin, un niveau de fécondité encore plus faible. Ces hypothèses lui avaient été transmises par Statistique Canada. Il a cité en exemple deux pays d'Europe, la Suède et la République fédérale d'Allemagne, où les niveaux de fécondité (indice synthétique de fécondité pour la période) étaient actuellement d'environ 1.6 et 1.4 respectivement. Tout compte fait, le troisième scénario lui semblait plus plausible pour le Canada, et c'est pour cette raison que le ministère de l'Emploi et de l'Immigration avait utilisé l'hypothèse de fécondité de 1.4 comme hypothèse de fécondité faible dans ses projections démographiques.

Document 2 Recommandations des Nations Unies sur les statistiques en matière d'immigration et d'émigration et leur application au Canada

Leroy Stone (Statistique Canada) a déclaré que le Canada avait fait l'objet de pressions considérables de la part d'autres pays lui demandant de faire un relevé plus précis des ressources humaines qui entrent au Canada ou en sortent. Il a souligné qu'on pouvait raisonnablement attendre que ces pressions augmentent dans les années à venir et, par conséquent, le Canada recevrait des demandes de plus en plus nombreuses en vue d'améliorer les statistiques sur l'immigration et l'émigration, du genre proposé par John Kelly dans le présent document. Il a ensuite demandé si l'un des représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration pouvait indiquer si son Ministère serait en mesure d'étendre la couverture de l'information qu'il publie sur l'immigration au Canada.

En réponse à cette demande, Bob Gordon (Emploi et Immigration) a expliqué qu'il fallait faire une distinction entre la définition que donne son Ministère d'un émigrant et la complétude des statistiques recueillies et publiées.

En ce qui concerne la première question, il a souligné qu'il était peu vraisemblable que la définition du terme immigrant au Canada soit changée, étant donné que cette définition était fixée par la loi. Toutefois, il a ajouté qu'il pourrait être relativement facile d'inclure des tableaux supplémentaires dans la publication de son Ministère sur l'immigration pour les personnes qui ne sont pas actuellement prises en

compte comme immigrants, surtout qu'on a déjà rassemblé la plupart des données supplémentaires et qu'on les fournit aux utilisateurs sur demande. Il a mentionné que la mesure proposée par John Kelly comportait un avantage majeur en ce qu'elle fournirait aux utilisateurs les données dont ils ont besoin pour tenir compte de la définition donnée par les Nations Unies au terme immigrant sans qu'il ne soit nécessaire de modifier la définition canadienne officielle de ce terme. Il a souligné que les fonctionnaires supérieurs de ce Ministère seraient invités à examiner la question en détail afin de déterminer s'il est possible de procéder de la manière proposée dans le document.

Pour ce qui est des statistiques de l'émigration, M. Gordon a indiqué que la question du dénombrement des personnes qui quittent le Canada avait été comme telle discutée par un comité parlementaire avant l'élaboration de la nouvelle Loi sur l'immigration. Bien qu'on jugeât important de tenir compte de l'émigration pour fixer des objectifs d'immigration, il avait été décidé, pour des raisons touchant aussi bien le budget que les politiques, de ne pas recueillir les statistiques pertinentes. De plus, certains députés estimaient que dans une société ouverte comme celle du Canada, il ne serait pas souhaitable de donner l'impression qu'un contrôle est exercé sur les personnes qui quittent le Canada, particulièrement sur les résidents permanents du Canada. Par conséquent, il ne semblait pas très optimiste quant à la possibilité de recueillir dans un avenir rapproché des statistiques canadiennes plus exhaustives sur l'émigration.

Mike Ethier (Emploi et Immigration) a souligné qu'il y a quelque temps son Ministère s'était demandé s'il devait publier des statistiques sur les titulaires de visas de non-immigrant admis temporairement au Canada pour une période spécifique; le Ministère avait décidé de ne pas les faire paraître dans la publication, de crainte que ces données soient mal interprétées. M. Ethier était d'avis que la question pouvait maintenant être réexaminée afin de déterminer si la possibilité d'une erreur d'interprétation ne pouvait pas être éliminée par une inscription qui indiquerait clairement que les tableaux supplémentaires se rapportent à des non-immigrants. Il a expliqué que si l'on procédait de cette façon, le regroupement choisi des données disponibles sur l'immigration au Canada - c'est-à-dire des données découlant de la combinaison de plusieurs tableaux publiés - correspondrait davantage au sens que les Nations Unies donnent au terme immigrant.

Document 3 Croissance et structure futures de la population au Canada: résultats et effets de quelques simulations démographiques

Arun Roy (Emploi et Immigration) a demandé quelles mesures pourraient appeler les résultats des simulations présentés dans le document en ce qui concerne la future politique d'immigration.

En réponse à cette question, K.G. Basavarajappa (Statistique Canada) a fait observer que même si quelques-unes des simulations laissaient entrevoir une augmentation considérable de l'immigration, la réponse n'était pas aussi simple. Il a laissé entendre que pour fixer des quotas d'immigration annuels il fallait prendre en considération les

effets sur la population active en termes de chômage, la main-d'oeuvre qualifiée requise et la main-d'oeuvre déjà excédentaire, etc. Toutefois, il estimait que l'étude avait montré l'importance de garder présents à l'esprit les effets à long terme et non simplement les objectifs à court terme, lorsqu'on fixait les quotas d'immigration annuels. Eu égard à la politique d'immigration, il est d'avis qu'elle concerne davantage le ministère de l'Immigration.

Bob Gordon (Emploi et Immigration) a pris la parole et indiqué que le genre de projections présentées étaient périodiquement sollicitées de Statistique Canada et qu'elles faisaient partie du processus d'élaboration des lignes de conduite conformément aux prescriptions de la Loi sur l'immigration. Il a rappelé à l'auditoire que de toutes les variables démographiques (naissances, décès, immigration, émigration et migration interne), l'immigration au Canada était la variable sur laquelle le gouvernement exerçait le plus de contrôle; en vertu de l'article 7 de la Loi sur l'immigration, il est essentiel de prendre en considération le facteur démographique lorsqu'on fixe un objectif en ce qui concerne le nombre d'immigrants "permanents". Il a clairement expliqué que bien que beaucoup d'autres questions devaient être prises en considération pour fixer cet objectif - par exemple l'opinion publique et le besoin de travailleurs spécialisés dans certains domaines - les responsables des politiques étaient intéressés à prendre

connaissance et à tenir compte des effets démographiques probables associés à un certain niveau d'immigration permanent ainsi que des effets à plus long terme de certaines décisions à très court terme concernant l'immigration.

M. Zsigmond (Statistique Canada) a demandé aux participants à la conférence s'il y avait une politique démographique pour le Canada; il a également demandé quels facteurs les fonctionnaires prenaient en considération pour étudier et fixer un niveau de croissance démographique souhaité.

K.G. Basavarajappa (Statistique Canada) a jugé que la première question était de pure forme. À son avis, personne ne pouvait fournir une réponse simple ou unique: l'absence de principes directeurs précis constituait parfois une politique en soi - celle du laissez-faire; mais au moins en ce qui concernait l'immigration, qui représente un élément important, il y avait des principes clairs en ce qui concerne l'objet, les buts, le volume, etc.

Pour ce qui est de la deuxième question, quel serait le taux de croissance souhaitable? K.G. Basavarajappa a indiqué qu'il n'était pas facile de répondre à cette question non plus: avant de répondre à cette question, il fallait se pencher sur beaucoup d'autres questions qui tiennent compte de différents points de vue éventuels - par exemple pourrait-on répondre en fonction de la possibilité d'alimenter la population convenablement, de l'utilisation des ressources, du plein emploi, etc., ou d'une combinaison de ces facteurs?

John Samuel (Emploi et Immigration) a dit que la question sur la politique démographique avait déjà été posée maintes fois, encore qu'il ne sût pas si l'on avait déjà essayé d'y répondre. Il se demandait comment on pourrait définir une telle politique: en fonction du taux de croissance ou de la taille totale de la population? Il a cité certains hommes politiques à cet égard, notamment des déclarations de deux anciens ministres de l'Emploi et de l'Immigration qui avaient souligné qu'ils évaluaient à 50 millions de personnes la population idéale au Canada. Toutefois, M. Samuel ne connaissait pas beaucoup d'études qui avançaient un chiffre précis: il y a environ cinquante ans, un certain professeur Jeness avait fait une étude dans laquelle il avançait un chiffre qui représentait la "capacité d'accueil" du Canada; une telle initiative aujourd'hui nécessiterait l'étude d'un certain nombre de facteurs et un effort gigantesque. M. Samuel a conclu en soulignant que la question de la politique démographique était très complexe et qu'il était très difficile d'y répondre directement.

Document 4 Développements récents observés dans les migrations interprovinciales au Canada et scénarios possibles pour les années 80

Jeanine Perreault et Ronald Raby ont souligné dans leur document que la population de l'Alberta pouvait éventuellement tendre vers un point de "saturation". Serge Bertrand (Emploi et Immigration) a demandé des explications sur cette question, compte tenu du fait qu'une pénurie de main-d'oeuvre éventuelle était prévue.

En réponse à cette question, Jeanine Perreault (Statistique Canada) a expliqué qu'elle avait utilisé l'expression "saturation" pour désigner la capacité d'une province d'accueillir tous ses nouveaux venus. Elle a admis que dans certains secteurs clés, l'Alberta pouvait connaître une pénurie de main-d'oeuvre spécialisée. Cependant, pour que l'Alberta puisse composer avec un tel afflux d'immigrants au cours d'une longue période, elle jugeait essentiel de prévoir une infrastructure socio-économique de base: dans l'intervalle, la capacité d'accueil de la province étant limitée, les tensions seraient inévitables. D'après Jeanine Perreault, il pouvait se produire des migrations de retour étant donné que des migrants pouvaient préférer revenir chez eux ou aller s'établir dans des provinces où une telle infrastructure était déjà prévue; cette éventualité pouvait aggraver la pénurie de main-d'oeuvre.

Leroy Stone (Statistique Canada) abondait dans le sens des remarques sur la possibilité de ce que Jeanine Perreault a appelé une "saturation". Il a ajouté qu'il n'était pas nécessaire d'avoir recours à la notion de "saturation" pour rendre compte des changements substantiels dans les tendances régionales des migrations; les changements dans l'économie internationale, qui influaient diversement sur les provinces, pouvaient également être importants. M. Stone jugeait souhaitable, pour élaborer des scénarios démographiques, d'étudier les changements sociaux et économiques qui pouvaient être associés au prolongement de l'un des scénarios pour une période donnée.

Ce point n'était pas une critique, mais plutôt l'expression de la croyance que la teneur du document marquait une amélioration considérable des hypothèses de migration élaborées par Statistique Canada.

Jeanine Perreault a remercié Leroy Stone pour ses commentaires et a ajouté que comme lui elle jugeait essentiel de tenir compte plus explicitement des facteurs sociaux et économiques des migrations. Elle a également souligné qu'on prévoyait étudier la possibilité d'utiliser ce genre d'approche dans la prochaine génération de projections démographiques.

On a posé deux autres questions concernant le document portant sur la migration interprovinciale.

D'abord, Joseph Norland (Statistique Canada) a souligné le fait que certaines fluctuations des données du tableau 9 concernant la décennie étaient difficiles à expliquer. Il a cité en exemple les données sur la Colombie-Britannique et le Nouveau-Brunswick. Il a demandé si les méthodes de calcul avaient été modifiées de manière à influencer sur la comparabilité des estimations et ce qu'on pensait des écarts d'une province à l'autre en ce qui concerne la justesse des estimations.

Ronald Raby (Statistique Canada) a souligné que la base de données utilisée pour la période 1970-1974 n'était pas identique à celle qui avait été utilisée pour la période postérieure à 1974; en 1974, le système d'allocations familiales avait été modifié de manière à inclure les enfants de 0 à 17 ans au lieu de ceux de 0 à 15 ans, comme c'était le cas; le système prenait ainsi en compte un plus grand nombre de familles et d'enfants. De plus, poursuivait M. Raby, le seul renseignement disponible jusqu'en 1974 était le nombre de familles migrantes: en 1974, le ministère de la Santé et du Bien-être social a commencé à donner le nombre d'enfants migrants, c'est-à-dire le nombre de familles migrantes selon la taille de la famille. Cependant, tout bien considéré, M. Raby estimait que ces changements n'expliquaient pas les fluctuations, étant donné que les méthodes de calcul sous-jacentes avaient été modifiées en conséquence. Par exemple, il a indiqué que les "facteurs de correction", utilisés pour obtenir un taux de sortie des adultes à partir de celui qui s'applique aux enfants, avaient été calculés de façon à tenir compte de la taille de la population qui peut recevoir des allocations familiales; par ailleurs, il a rappelé à l'auditoire que les "facteurs de correction" pour la période de juin 1971 à mai 1976 avaient été établis à partir de données du recensement de 1971 (plus précisément à partir d'une question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant), tandis que les facteurs correspondants pour la période commençant en juin 1976 étaient basés sur les résultats du recensement de 1976.

En égard à l'exactitude des données, Ronald Raby a souligné que le le nombre d'entrées et de sorties et les migrations nettes étaient des estimations et donc sujettes à erreurs: il était possible que le niveau exact des flux de migrants ait été sous-évalué ou surévalué, mais il n'existait pas, à l'heure actuelle, d'autres sources de données qui pouvaient nous permettre d'en évaluer la qualité; toutefois on envisageait d'étudier d'autres dossiers administratifs, tels que les dossiers de l'impôt sur le revenu et de l'assurance-maladie, pour évaluer la qualité des données sur les allocations familiales. M. Raby a résumé sa réponse en soulignant que les estimations de migrations nettes tenaient compte des fluctuations comprises dans les données de base - c'est-à-dire du nombre de familles recevant des allocations familiales et qui déménagent d'une province à l'autre - et qu'il estimait que les séries chronologiques actuelles des estimations étaient un indice valable des tendances des migrations interprovinciales.

La deuxième question venait de M. Denis Gauthier (Conseil économique du Canada). Celui-ci a demandé si le chiffre (209,706) donné pour l'Ontario dans le tableau 6 représentait le nombre total de migrations internes et de migrations externes et, dans ce cas, si le pourcentage correspondant devait être de 26 plutôt que de 52 pour cent. Il a souligné que si l'on additionnait les sortants et les entrants pour les dix provinces et les deux territoires, on obtenait au total 808,744 et non 404,372 personnes.

En réponse, Ronald Raby (Statistique Canada) a admis que les données se rapportaient à la somme des entrants et des sortants et, par conséquent, à la migration brute en Ontario. Il a souligné qu'à l'échelle nationale, les entrants et les sortants représentaient les mêmes personnes et que le nombre total de migrants interprovinciaux était effectivement de 404,372; mais que pour une province spécifique, les entrants et les sortants n'étaient pas (en général) les mêmes personnes. C'est pour cette raison qu'il croyait pouvoir dire qu'en 1970-1971, l'Ontario était le point d'origine ou de destination d'environ 209,706 personnes (52 pour cent) sur un nombre total de 404,372 migrants au Canada. Il a fait valoir qu'il était impossible d'additionner les pourcentages pour toutes les provinces en raison du chevauchement inhérent au flux de migration, chaque mouvement s'appliquant toujours à deux provinces.

Document 6 Conséquences des variations de la répartition de la population active selon l'âge et le sexe sur le taux de chômage au Canada: tendances récentes et perspectives d'avenir

Kim Farrall (Statistique Canada) a posé deux questions. La première concernait les observations préliminaires du document traitant de l'effet de l'afflux de jeunes et de femmes dans la population active sur le taux de chômage. Il a demandé plus de détails sur la genèse de l'hypothèse et sur ses auteurs. Sa deuxième question sur la pertinence de l'approche analytique portait sur les conséquences d'une hypothèse

formulée en appliquant la méthode: il a souligné que selon une hypothèse implicite sous-tendant l'analyse du taux de chômage par âge et par sexe, les effets réciproques étaient nuls; c'est pourquoi il se demandait s'il était utile de maintenir la structure par âge constante pour analyser les taux de chômage par sexe sans tenir compte de l'effet d'interaction.

En réponse à la première question, Bali Ram (Statistique Canada) a indiqué qu'un certain nombre de documents avaient été publiés aux États-Unis et au Canada, lesquels portaient sur l'hypothèse selon laquelle au fur et à mesure que le nombre de jeunes et de femmes augmente au sein de la population active, le taux de chômage augmente: cette hypothèse n'avait pas été élaborée par une personne en particulier, mais elle avait été citée ici et là dans des ouvrages (particulièrement à la fin des années 70), dans les journaux et par les hommes politiques. (M. Ram a cité deux articles, de Paul Flaim et de Glen Cain, traitant de cette hypothèse et publiés dans la Monthly Labor Review, 102 (1979).)

M. Ram a répondu par l'affirmative à la deuxième question, en confirmant qu'on peut utiliser comme norme une structure par âge et par sexe fixe et étudier son incidence sur les divers taux de chômage. Il a expliqué qu'il avait utilisé une technique répandue, mise au point par Kitagawa (Journal of the American Statistical Association, 50, 1955), pour décomposer les effets des facteurs âge et sexe pour démontrer l'importance relative de ces deux variables sur le taux de chômage; il a

également cité pour information un autre article, d'Antos et al., paru dans le même numéro du Monthly Labor Review, dans lequel les auteurs comparent différentes méthodes pour examiner les effets de facteurs démographiques sur le taux de chômage. Dans ce cas, Bali Ram a souligné que ces effets étaient si faibles qu'il était inutile d'étudier en détail les effets décomposés.

K.G. Basavarajappa (Statistique Canada) a expliqué plus en détail les questions soulevées par M. Farrall concernant la méthode utilisée pour décomposer en plusieurs éléments la différence entre deux taux de chômage: il s'agit d'un calcul algébrique qui permet de diviser la différence dans les taux de chômage à deux moments en deux éléments distincts: un premier qui découle de changements dans la composition de la population active par âge et par sexe et un deuxième qui découle de changements dans les taux selon l'âge et le sexe ou d'autres taux spécifiques. D'après M. Basavarajappa, la confusion vient du fait que M. Farrall estime que le plus grand afflux de femmes et de jeunes adultes dans la population active, afflux qui a un effet sur le taux de chômage, avait des conséquences sur la composition; or, poursuivait M. Basavarajappa, ces conséquences pouvaient dans une large mesure être attribuées, avec la méthode actuelle, à des changements dans les taux de chômage par âge et par sexe. Cela s'expliquait par le fait que l'afflux de femmes avait contribué à faire augmenter le taux de chômage pour les femmes tandis que l'afflux de jeunes adultes avait contribué à faire augmenter les taux de chômage par âge chez les plus jeunes. De plus, l'interaction n'était pas présumée nulle; elle avait été obtenue séparément et, comme d'habitude, s'était avérée négligeable.

A. Romaniuc (Statistique Canada) a fait allusion à la conclusion à laquelle M. Bali Ram était arrivé dans son document et selon laquelle les changements démographiques, en dépit de leur importance considérable, avaient peu ou pas d'effets sur le chômage actuel au Canada. Sa conclusion paraissait contredire celle de l'étude du professeur Easterlin qui avance que la soi-disant "stagflation" - une combinaison de taux de chômage et d'inflation élevés - avait été déclenchée, au moins en partie, par des changements dans la structure par âge de la population - notamment par un afflux considérable de jeunes cohortes dans la population active à la suite de l'explosion démographique de l'après-guerre. Il s'agissait donc de déterminer si les conclusions contradictoires s'expliquaient par les méthodes différentes utilisées dans ces études.

M. Romaniuc a poursuivi en disant qu'on pouvait se demander si la méthode de normalisation appliquée par M. Ram permettait d'isoler les effets d'ordre démographique dans une relation par nature complexe. Cette complexité s'explique notamment par le fait que les individus sont à la fois producteurs et consommateurs et que la variation de la demande de biens et services dans un groupe d'âge donné peut influencer sur l'ensemble du niveau de chômage et peut-être même sur le niveau de chômage par âge. De plus, le compartimentage des travailleurs en deux groupes, les plus âgés et les plus jeunes, est loin d'être complet. Selon le cas, les travailleurs plus âgés, plus qualifiés, pouvaient prendre les emplois des travailleurs plus jeunes, moins qualifiés, et

vice versa. En d'autres mots, le principe de la "substitution" entre ces deux groupes de travailleurs pouvait s'appliquer, au moins dans certaines limites, et ainsi influencer sur le rapport entre la structure par âge et le niveau de chômage. M. Romaniuc a conclu en disant qu'il serait souhaitable de poursuivre les recherches dans cet ordre d'idées avant que l'on puisse conclure avec plus de certitude que la structure par âge n'a pas d'effet sur le chômage au Canada.

Document 5 Analyse de la répartition par âge selon les professions: Canada, 1971-1985

Document 7 Impact de l'évolution démographique sur le marché du travail au Canada

En ce qui concerne le document portant sur "l'impact de l'évolution démographique sur le marché du travail au Canada dans les années 80", Ian Macredie (Statistique Canada) a demandé si les deux modèles de participation décrits avaient été testés au moyen de données historiques.

Arun Roy (Emploi et Immigration) a répondu que les modèles A et B avaient été testés au moyen des données annuelles de la période 1954-1977 et s'étaient avérés adéquats pour rendre compte des points tournants de la période d'échantillonnage. Il a ajouté que les taux de participation actuels et prévus pour 1978 avaient également été comparés; les taux projetés étaient assez proches des taux historiques réels, encore qu'on eût constaté une légère tendance à la sous-évaluation des taux de participation.

À partir de ce moment, à la suite d'une question posée par Joseph Norland (Statistique Canada), la discussion a porté sur le lien entre les changements du niveau de fécondité et les taux de participation dans la population active; il a notamment été question de la valeur de l'hypothèse du revenu relatif.

Matthew Robertson (Emploi et Immigration) a souligné que la variable du revenu relatif semblait n'avoir aucun effet significatif sur l'ensemble de la participation, bien que cette variable pût modifier un modèle du genre de ceux qui subissent l'influence des tendances. Un deuxième point concernait ce que la variable du revenu relatif permettait effectivement d'évaluer; il s'agissait d'une variable instrumentale et M. Robertson, suivant les travaux que ses collègues et lui-même avaient effectués, estimait qu'il ne s'agissait pas d'un facteur très important dans l'évolution générale qu'on pouvait entrevoir dans les taux de participation, exception faite pour certains groupes sur lesquels cette variable pouvait avoir un certain effet.

Pour ajouter aux commentaires de M. Robertson, Arun Roy (Emploi et Immigration) a fait observer que le but poursuivi dans cet exercice spécifique était simplement d'examiner l'incidence que pouvait avoir une variable de revenu relatif sur le taux de participation et non de tester la validité ou d'autres caractéristiques de l'hypothèse du revenu relatif comme telle. À cet égard, M. Roy a rappelé que ses collègues et lui-même avaient certaines réserves quant à la validité de l'hypothèse du revenu relatif telle qu'elle a été formulée par Easterlin et Wachter,

pour qui le revenu relatif était le revenu de la famille par rapport à un certain niveau de vie souhaité. M. Roy s'est demandé ce que l'on voulait entendre par niveau de vie souhaité et a ajouté que le modèle de revenu relatif comportait en fait deux hypothèses distinctes; selon l'hypothèse I, le niveau de vie souhaité correspondait au niveau de vie d'une personne avant son mariage et avant de fonder un foyer, et selon l'hypothèse II, le niveau de vie souhaité correspondait au niveau de vie d'autres cohortes dans un contexte transversal. Toutefois, les données américaines sur les fratries n'avaient pas confirmé l'effet de l'hypothèse I. Arun Roy a conclu en disant que dans le document actuel, la variable du revenu relatif avait été introduite en vue de tenir compte d'un effet du revenu relatif du type décrit dans l'hypothèse II.

Ian Macredie (Statistique Canada) a demandé si dans les observations concernant la participation dans la population active féminine et la fécondité, on avait tenu compte du fait que le taux de participation des femmes qui ont des enfants avait augmenté plus rapidement que dans le cas des femmes sans enfant.

Arun Roy (Emploi et Immigration) a répondu que la question était certes intéressante et énigmatique et qu'il ne pouvait y apporter une réponse certaine; les connaissances actuelles sur la relation entre la fécondité et la décision de participation étaient au mieux incertaines et rien n'indiquait clairement le sens de la causalité. M. Roy estimait qu'il y aurait lieu d'examiner comment, à une échelle réduite, la

participation était fonction de l'augmentation du nombre d'enfants dans une famille et, à long terme, de facteurs sociaux tels que l'offre de meilleurs services de garderie.

Sheila Isaac (Emploi et Immigration) a élargi la discussion et demandé s'il était possible d'être plus précis lorsqu'on évaluait les taux de participation, les taux de chômage et la croissance de l'emploi en associant ces données à des estimations concernant les genres d'emploi qui connaîtraient une expansion et la mesure dans laquelle les femmes allaient occuper des postes non traditionnels. Les estimations contenues dans son document révélaient qu'à moins que les femmes ne commencent à occuper des postes non traditionnels, le taux de chômage chez elles allait augmenter en fonction du taux de chômage chez les hommes. Sheila Isaac a ajouté qu'il n'y avait pas eu beaucoup de progrès en ce sens jusqu'ici, peut-être parce que beaucoup de femmes voulaient continuer d'être secrétaires, infirmières, etc., même si les possibilités d'emploi dans ces domaines n'étaient pas nombreuses.

Amy Kempster (Statistique Canada) a reconnu que, compte tenu des données présentées, le marché de la main-d'oeuvre féminine pourrait connaître des problèmes concernant les emplois traditionnels au cours des années 80. Toutefois, elle se demandait quels effets ce facteur pourrait avoir sur les niveaux de fécondité - par exemple, si le chômage devait augmenter au cours des années 80 et le taux de participation diminuer, le niveau de fécondité n'allait-il pas augmenter en conséquence?

Cependant John Samuel (Emploi et Immigration) estimait, compte tenu des tendances au Canada et à l'étranger, que l'hypothèse selon laquelle les femmes ne chercheraient pas à occuper des emplois non traditionnels mais décideraient plutôt d'avoir des enfants pouvait être erronée. Il était d'avis que le nombre de femmes occupant des emplois non traditionnels augmentait, que cette tendance allait se poursuivre et que par conséquent le niveau de fécondité n'allait pas augmenter par suite de difficultés sur le marché de la main-d'oeuvre féminine.

Durant la discussion, M. Zsigmond (Statistique Canada) a communiqué aux représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration certains renseignements intéressants qui pouvaient être utiles dans ce domaine d'étude. En 1976, dans chaque province (hormis le Québec), toutes les personnes qui en étaient à leur dernière année d'étude, dans les collèges ou dans les universités, ont fait l'objet d'une enquête où on leur demandait d'indiquer leur domaine d'étude, leur sexe, leur âge, etc. On a de nouveau interviewé ces personnes environ deux ans plus tard pour vérifier si elles étaient satisfaites de leur rôle et de leur travail sur le marché du travail. Cette enquête a permis d'étudier, par exemple, le taux de chômage en 1978 dans un domaine d'étude spécifique. M. Zsigmond a précisé que selon son étude, le taux de chômage, deux ans après l'obtention du diplôme dans chaque domaine d'étude, variait entre 2 et 28 pour cent.

Sheila Isaac (Emploi et Immigration) n'était pas d'accord avec John Samuel; à son avis, les femmes n'allaient pas avoir accès si rapidement à des emplois non traditionnels; si l'on se reportait aux 25 dernières années, par exemple, on pouvait déterminer dans quelle mesure les femmes étaient encore exclues des métiers des cols bleus. En ce qui concerne le commentaire de M. Zsigmond, Sheila Isaac estimait que bien que la nouvelle source de données semblait très intéressante, il fallait attendre au moins jusqu'en 1985 avant que les femmes actuellement aux études n'accèdent à des postes plus spécialisés et, par conséquent, n'exercent une influence quelconque sur le marché de la main-d'oeuvre. Néanmoins, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration voulait utiliser ces nouvelles données pour déterminer avec plus de certitude le lien entre la formation scolaire et la population active.

K.G. Basavarajappa (Statistique Canada) a indiqué que plusieurs projections de population active étaient préparées par des particuliers et des organismes. Il a toutefois souligné qu'aucune projection "officielle" de population active ne correspondait aux projections démographiques "officielles" pour le Canada et les provinces. Il a ajouté que la demande de projections de ce genre était forte - Statistique Canada ayant été souvent sollicité par des utilisateurs - et que le moment semblait opportun pour étudier la possibilité de produire ces projections.

CONCLUSION

par

R.F. Gordon

Directeur intérimaire

Direction de l'analyse de l'emploi et de l'immigration
Emploi et Immigration Canada

L'atelier que nous avons tenu aujourd'hui a été des plus instructifs et des plus éclairants. Il serait utile de passer en revue quelques-unes des principales idées formulées dans les divers exposés.

Le document de John Samuel présenté au début de l'atelier a été un excellent point de départ étant donné qu'il montrait l'importance des variables démographiques fondamentales pour la population canadienne et, en particulier, quelques niveaux de fécondité que pourrait connaître le Canada dans l'avenir. Le document faisait ressortir un certain nombre de possibilités pour l'avenir et expliquait pourquoi on ne pouvait prévoir avec certitude ce que nous réservait cet avenir.

Dans un exposé sur les statistiques de migration internationale, John Kelly a énuméré toute une série de lacunes importantes dans notre connaissance des flux d'émigrants et d'immigrants au Canada. Il nous a fait diverses suggestions concrètes et utiles qui non seulement nous aideraient à obtenir des statistiques plus adéquates sur la migration

internationale, mais qui permettraient également au Canada de se conformer davantage aux recommandations de l'O.N.U. concernant les statistiques de migration internationale.

Le document présenté par K.G. Basavarajappa et M.V. George a mis en lumière les effets des changements démographiques récents sur la structure et la croissance démographiques futures au Canada; il nous a également permis de déterminer l'incidence relative de l'immigration sur les taux de croissance et de voir comment l'immigration peut aider à atteindre des taux de croissance spécifiques.

Enfin, au cours de la séance de la matinée, Jeanine Perreault et Ronald Raby ont démontré comment la structure démographique change géographiquement. Ils ont expliqué avec beaucoup d'éloquence le mouvement de la population vers l'Ouest: pourquoi l'Ontario n'est plus le principal lieu de destination, pourquoi même des résidents de l'Ontario vont s'installer en Alberta.

Au cours de la séance de l'après-midi, les participants ont passé à des questions sur la population active. Sheila Isaac et Matthew Robertson nous ont montré que quelques-unes des hypothèses traditionnelles du modèle du marché du travail posent de sérieux problèmes étant donné qu'elles ne tiennent pas compte des changements dans la répartition par âge pour différents emplois, ou de l'âge d'une personne au moment où elle accède à un emploi et au moment où elle quitte cet emploi; ces hypothèses ne tiennent pas compte non plus de la

mobilité de la population active. L'une des principales raisons de cette lacune est le manque de données essentielles. À cet égard, je crois que cette tâche de fournir plus d'informations de ce genre constitue pour Statistique Canada un réel défi.

Dans son document, Bali Ram a montré qu'on ne peut imputer aux jeunes et aux femmes toutes les augmentations du taux de chômage qui ont marqué la dernière décennie; mais Arun Roy et Matthew Robertson ont démontré que même avec ces augmentations il y aura dans les années 80 moins de concurrence entre les jeunes pour les emplois offerts. Ce phénomène pourrait faire baisser le taux de chômage de cette cohorte dans les années à venir et peut-être avoir ainsi un effet sur le chômage dans l'ensemble.

Nous pouvons dire, en conclusion, que cet atelier nous a beaucoup appris. Il nous a permis de constater que divers ministères et organismes ont tout avantage à collaborer pour ce qui est des questions d'intérêt commun. On a certes relevé plusieurs sujets spécifiques d'intérêt pour Statistique Canada et pour Emploi et Immigration Canada; il faudrait encourager les deux organismes à collaborer dans les années à venir pour l'étude de ces sujets. Parmi les sujets les plus importants qui pourraient faire l'objet d'une collaboration interministérielle beaucoup plus étroite, mentionnons les suivants:

- (1) d'autres études sur les effets que pourraient avoir certains facteurs démographiques sur le marché du travail et sur les éléments corrélatifs démographiques du chômage;
- (2) les mesures prises en vue de rassembler des données démographiques appropriées et de préparer les documents explicatifs de base à fournir aux fonctionnaires supérieurs qui pourront les étudier lorsqu'ils fixeront de nouveaux objectifs concernant l'immigration pour le Canada; et
- (3) l'élaboration de méthodes rentables en vue d'améliorer la qualité, la portée et la comparabilité internationale des statistiques sur les flux d'immigrants et d'émigrants pour le Canada.

J'aimerais remercier tous ceux qui ont rendu cet atelier possible: d'abord M. Fellegi, pour avoir invité Emploi et Immigration à se joindre à Statistique Canada pour tenir l'atelier; également MM. John Samuel et John Kelly qui se sont occupés de la plupart des dispositions administratives et qui ont aussi rédigé deux des documents présentés. À tous ceux qui ont rédigé des documents pour l'atelier et qui ont participé aux débats, j'exprime ma gratitude au nom de chacun des participants. Merci beaucoup.

LISTE DES PARTICIPANTS

Emploi et Immigration Canada

S. Bertrand
 A. Brooks
 M. Ethier
 P.B. Fay
 M. Foley
 R.F. Gordon
 A. Green
 P. Hewson

S. Isaac
 A. McDougald
 S. O'Hegarty
 C. Quashie
 M. Robertson
 A. Roy
 J.T. Samuel

Statistique Canada

K.G. Basavarajappa
 W. Clark
 M. Côté
 M. Cromie
 D.J. Dodds
 K. Farrall
 S. Fletcher
 M.V. George
 J.-G. Haché
 J. Kelly
 A. Kempster
 J. Leyes
 I. Macredie
 G. Montigny
 D. Nagnur

J.A. Norland
 D. Norris
 J. Perreault
 G. Picot
 J. Podoluk
 E.T. Pryor
 H. Puderer
 R. Raby
 B. Ram
 A. Romaniuc
 R.A. Sametz
 L. Stone
 L. Swain
 R. Veevers
 Z. Zsigmond

Conseil économique du Canada

E. Cloutier
 P. de Broucker
 D. Gauthier

Ministère d'État au développement économique

R. Pageau

Expansion économique régionale

S. Li
 P.R. Sherhols

Ca OOS

STATISTICS CANADA LIBRARY
STATISTICS CANADA LIBRARY



1010268786

C. 3

